



Évaluation finale du projet
«Intégration de la résilience
climatique dans la production
agropastorale pour la sécurité
alimentaire dans les zones
rurales vulnérables à travers
l'approche des champs-
écoles paysans»

**Série évaluation de projet
05/2022**

Évaluation finale du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans»

**Symbole du projet: GCP/SEN/065/LDF
Identifiant FEM: 5503**

Citer comme suit:

FAO. 2022. *Évaluation finale du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans»*. Série évaluation de projet, 05/2022. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé figurant sur les cartes représentent les lignes frontalières approximatives pour lesquelles il n'existe peut-être pas encore d'accord complet. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-136133-7

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions licence 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO); <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode/legalcode>.

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée de manière appropriée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition [langue] originale est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériels attribués à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des éléments contenus dans cette œuvre et attribués à un tiers, tels que des tableaux, figures ou images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant l'autorisation auprès de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site internet de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes relatives à l'utilisation commerciale doivent être adressées au moyen du formulaire: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photographiques de couverture: © FAO/A. Sy, © FAO/Olivier Asselin, © FAO/A. Sy, © FAO/A. Sy

Résumé

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation finale du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans». Ce projet, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a été mis en œuvre et exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La durée initiale du projet était de cinq ans (du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2020, prorogé jusqu'au 31 décembre 2021), pour un budget total de 30,8 millions dollars dont une allocation du Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) du FEM de 6,2 millions de dollars et un cofinancement de 24,6 millions de dollars des autres partenaires, répartis entre le Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) LouMaKaf, le Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), financés par la Banque africaine de développement, le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) et le Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER) financés par le Fonds international de développement agricole ainsi que le Programme de la grande muraille verte au Sénégal.

Les méthodes et outils de l'évaluation pour la collecte des données et des informations comprenaient une matrice d'évaluation, une revue documentaire, des visites de terrain et des entretiens en personne avec les partenaires et les parties prenantes.

La performance globale du projet est jugée modérément satisfaisante. Le projet apporte une réponse pertinente aux besoins d'adaptation au changement climatique au Sénégal. Le projet est cohérent dans sa conception et s'aligne sur le Plan Sénégal émergent ainsi que sur les différentes politiques et orientations sectorielles relatives au développement agro-sylvo-pastoral durable au Sénégal.

Les principaux résultats du projet comprennent: le renforcement des capacités de groupes de techniciens, producteurs facilitateurs-relais, agriculteurs et agro-pasteurs sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, à travers l'approche des champs-écoles des producteurs; la création d'un fonds de résilience climatique qui a permis de financer des micro-projets en zone rurale; la diffusion d'informations climatiques; des formations sur des pratiques adaptées au changement climatique au niveau des champs-écoles des producteurs (CEP) et des champs-écoles agropastoraux (CEAP); des activités inclusives à travers les clubs Dimitra; l'amélioration du crédit à travers les fonds des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et la création d'activités génératrices de revenus à travers le fonds de résilience climatique.

Les recommandations ont préconisé certaines mesures telles que: i) responsabiliser les organisations de base, dès le début des futurs projets, sur la formation au niveau des CEP et CEAP, l'installation, l'animation, le suivi et la capitalisation, afin d'éviter les risques de déperdition et la surcharge de travail des agents techniques de l'agriculture et de l'élevage; ii) procéder à l'intégration effective du pastoralisme dans les CEAP et mettre l'accent sur les méthodes d'animation en plaçant les agropasteurs au centre du processus d'apprentissage; iii) suivre la finalisation de la signature du décret de réforme du Comité national sur les changements climatiques (COMNACC) et l'accélération de l'institutionnalisation et de l'internalisation du processus de CEP et CEAP.

Table des matières

Résumé	iii
Remerciements	vii
Abréviations, sigles et acronymes	viii
Résumé exécutif	ix
1. Introduction	1
1.1 Finalité de l'évaluation	1
1.2 Portée et objectifs de l'évaluation.....	1
1.3 Destinataires visés	4
1.4 Méthodologie	4
1.5 Limites	7
1.6 Structure du rapport.....	7
2. Contexte et description du projet	9
2.1 Contexte général.....	9
2.2 Changement climatique et vulnérabilité.....	10
2.3 Politiques, stratégies et programmes de développement.....	13
2.4 Description du projet	13
3. Principales constatations	21
3.1 Pertinence	21
3.2 Efficacité	25
3.3 Efficience	50
3.4 Durabilité.....	52
3.5 Facteurs affectant la performance.....	55
3.6 Préoccupations transversales	63
4. Conclusions et recommandations	67
4.1 Conclusions	67
4.2 Recommandations	68
5. Enseignements tirés	71
Bibliographie	72
Appendice 1. Liste des personnes rencontrées	75
Appendice 2. Tableau de notation des critères d'évaluation du FEM	80
Appendice 3. Matrice des résultats	86
Appendice 4. Système de notation	91
Appendice 5. Tableau du cofinancement du FEM (USD)	93
Appendice 6. Matrice d'évaluation du projet	94

Encadrés, figures et tableaux

Encadrés

Encadré 1. Témoignage des bénéficiaires des clubs Dimitra.....	36
Encadré 2. Redynamisation du Comité régional sur les changements climatiques de Louga.....	45

Figures

Figure 1. Évolution de la croissance du produit intérieur brut.....	10
Figure 2. Zones d'intervention du projet.....	14
Figure 3. Théorie du changement reconstituée par l'équipe d'évaluation à la mi-parcours.....	19

Tableaux

Tableau Résumé 1. Répartition des clubs par partenaire de mise en œuvre.....	xiv
Tableau Résumé 2. Situation des dépenses au 28 février 2022 (USD).....	xvi
Tableau Résumé 3. Tableau de notation des critères du FEM.....	xx
Tableau 1. Questions d'évaluation.....	2
Tableau 2. Zones visitées par l'équipe d'évaluation.....	6
Tableau 3. Catégorie d'acteurs interrogés.....	6
Tableau 4. Changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénario.....	12
Tableau 5. Vulnérabilité et impacts du changement climatique sur les différents secteurs.....	12
Tableau 6. Détail des financements du fonds géré par le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral au profit de 10 organisations paysannes rurales.....	46
Tableau 7. Conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours et niveau de réalisation.....	49
Tableau 8. Situation des cofinancements (USD).....	60

Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie très sincèrement le personnel de l'Unité de coordination du projet et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que les responsables des organes centraux et déconcentrés des ministères et des institutions gouvernementales sénégalaises, des organisations non gouvernementales et des organisations paysannes qui ont répondu à ses sollicitations. L'équipe d'évaluation est particulièrement reconnaissante envers les facilitateurs, les facilitateurs-relais et les bénéficiaires du projet qui ont donné leur opinion sur l'exécution, la mise en œuvre et les résultats du projet.

Abréviations, sigles et acronymes

ACC	Adaptation au changement climatique
AGR	Activités génératrices de revenus
AMAT	Outil de suivi et d'évaluation de l'adaptation (en anglais <i>Adaptation monitoring and assessment tool</i>)
ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
CEAP	Champ-école agropastoral
CEP	Champ-école des producteurs
COMNACC	Comité national sur les changements climatiques
COMRECC	Comité régional sur les changements climatiques
covid-19	Maladie à coronavirus 2019
CSE	Centre de suivi écologique
DEEC	Direction de l'environnement et des établissements classés
DRDR	Direction régionale de développement rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (en anglais GEF)
FNDASP	Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral
GIPD	Gestion intégrée de la production et des déprédateurs
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés (en anglais <i>Least Developed Countries Fund</i>)
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
OED	Bureau de l'évaluation de la FAO
PANA	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PAP	Plan d'action prioritaire
PADAER	Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PASA	Projet d'appui à la sécurité alimentaire
PIR	Rapport sur l'exécution du projet
PRAPS	Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel
P2RS	Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
RNFS	Réseau national des facilitateurs du Sénégal
UCP	Unité de coordination du projet
USD	Dollar des États-Unis
XOF	Franc CFA (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest)

Résumé exécutif

1. La présente évaluation finale concerne le projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans», financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La durée initiale du projet était de cinq ans (du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2020, prorogé jusqu'au 31 décembre 2021), pour un budget total de 30,8 millions dollars des États-Unis (ci-après dollars) dont une allocation du Fonds pour les pays les moins avancés de 6,2 millions de dollars du FEM et un cofinancement de 24,6 millions de dollars des autres partenaires, répartis entre le Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) LouMaKaf, le Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), financés par la Banque africaine de développement, le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) et le Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER) financés par le Fonds international de développement agricole ainsi que le Programme de la grande muraille verte au Sénégal. L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets du changement climatique. Le projet intervient dans 17 communes localisées dans sept régions administratives et trois zones éco-géographiques. Cette évaluation a pour but d'évaluer la réalisation de ses objectifs, sa performance en termes de résultats, ainsi que la durabilité de ces derniers à long terme. Elle porte sur l'ensemble des trois zones éco-géographiques d'intervention du projet. Elle est menée à la fois à des fins d'apprentissage que de capitalisation des acquis et problèmes identifiés afin de faciliter la formulation de projets futurs et de politiques de développement au Sénégal. L'évaluation finale vise à informer les parties prenantes sur la performance du projet, les conditions de durabilité des résultats et les leçons tirées de l'exécution du projet. Elle a utilisé une approche participative et systémique pour trouver des réponses aux questions de l'évaluation.

Principaux résultats

2. Sur la base des critères d'évaluation et des notations attribuées, l'évaluation juge modérément satisfaisante la performance globale du projet. Une synthèse de l'appréciation des notations par critère est présentée ici. Les appendices 2 et 3 fournissent de plus amples informations sur les notations et les observations.

Pertinence

3. Globalement, la pertinence du projet est satisfaisante. Le projet apporte une réponse pertinente aux besoins d'adaptation au changement climatique au Sénégal. Il est cohérent dans sa conception et aligné sur le Plan Sénégal émergent (République du Sénégal, 2014a et 2014b) ainsi que sur les différentes politiques et orientations sectorielles en matière de développement durable et agro-sylvo-pastoral au Sénégal. Le projet est également aligné sur les politiques et priorités stratégiques et opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du FEM en ce qui concerne le renforcement des capacités et la sauvegarde de l'environnement. Dans sa conception, le projet respecte les politiques et exigences du FEM. Les entretiens avec les personnes clés au niveau des ministères, du FEM et de la FAO confirment la contribution du projet à l'opérationnalisation des priorités de développement définies par ces institutions. Les visites de terrain fournissent des exemples à l'appui de ces résultats. Au niveau national, le renforcement des capacités de groupes de techniciens, de facilitateurs-relais, d'agriculteurs et d'agropasteurs sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique à travers l'approche des champs-écoles contribue par exemple au Programme de renforcement des capacités, d'appui et conseil du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, à la mise en œuvre

du Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la résilience du Gouvernement du Sénégal ainsi qu'aux engagements du Gouvernement du Sénégal en matière de développement durable, de résilience et d'adaptation au changement climatique. La mise en place d'un fonds de résilience climatique qui a permis de financer des micro-projets en milieu rural contribue également à la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (République du Sénégal, 2004), du Programme d'action national d'adaptation au changement climatique (Ministère de l'environnement et du développement durable, 2006), etc.

4. Le projet a apporté des appuis multiples qui correspondent bien aux besoins des bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes). Ces appuis ont permis: de diffuser des informations agro-climatiques qui ont guidé les producteurs et les agropasteurs dans la prise de décision sur les activités agricoles et agropastorales; d'améliorer les connaissances pour une meilleure résilience au changement climatique à travers des formations sur les bonnes pratiques agricoles et agropastorales d'adaptation au changement climatique au niveau des champs-écoles des producteurs (CEP) et champs-écoles agropastoraux (CEAP); de créer des dynamiques communautaires inclusives et participatives pour un développement local et endogène à travers les clubs Dimitra; d'améliorer l'accès au crédit et à l'épargne rurale à travers les caisses des associations villageoises d'épargne et de crédit ainsi que des activités génératrices de revenus à travers le fonds de résilience climatique et le financement d'activités de diversification. En revanche, certaines technologies et pratiques agricoles et agropastorales diffusées par le projet ne sont pas pertinentes au vu des réalités socio-économiques et culturelles du milieu. En effet, la diffusion des cultures fourragères, du traitement de la paille à l'urée et de la fabrication de blocs multi-nutritionnels pour l'aliment du bétail n'est pas adaptée à la zone sylvo-pastorale en raison des contraintes d'accès à l'eau, du coût élevé de l'irrigation, de la disponibilité locale de semences, d'intrants et d'équipements pour leur production et des difficultés liées à leur commercialisation. La diffusion de la fertilisation par la fumure organique et l'utilisation de variétés améliorées dans la zone du bassin arachidier sont limitées par les contraintes de disponibilité locale des matières premières et des semences et par leur coût élevé les rendant peu accessibles pour les agriculteurs vulnérables. Enfin, l'absence de CEP et CEAP fonctionnels n'a pas permis de satisfaire les besoins en renforcement des capacités des populations de ces localités. Dans la zone sylvo-pastorale du département de Matam, l'absence de clubs Dimitra malgré la demande des populations est une faille en termes de satisfaction des besoins. Des besoins supplémentaires tels que l'accès à l'eau potable ont été exprimés par les femmes du village de Koutiary farindella afin de réduire la pénibilité de la corvée d'eau mais n'ont pas été satisfaits, de même que les demandes en clôtures de sécurisation des sites des CEP et CEAP contre la divagation des animaux. Les demandes d'infrastructures et d'équipements pour l'irrigation des périmètres maraîchers n'ont pas été satisfaites pour la majorité d'entre elles.
5. La conception du projet est appropriée mais sa concrétisation s'est avérée limitée pour produire les résultats escomptés. La vaste étendue de la zone d'intervention (sept régions, trois zones agroécologiques), la création d'une unité de coordination légère (quatre agents basés au Siège à Dakar) et l'absence de points focaux ou d'antennes au niveau régional ou local ont créé des contraintes dans le suivi, la supervision et la coordination des interventions sur le terrain, limitant ainsi l'efficacité et l'efficience du projet. Par ailleurs, l'absence de personnel chargé du suivi-évaluation et de la dimension de genre à plein temps a limité les capacités de collecte systématique et d'analyse des indicateurs, tendances et risques permettant de réajuster le projet à temps. La pluralité des partenaires d'exécution (au nombre de 40) et le déficit de coordination de leurs interventions au niveau local ont également entraîné une absence de synergie et d'harmonisation de leurs interventions sur le terrain. La stratégie de centralisation des achats des intrants et équipements, matériels nécessaires à la mise en place et à l'animation des CEP et CEAP a également retardé leur mise en place et altéré leur fonctionnement. En outre, le choix fait par le

projet de payer directement les indemnités de tous les facilitateurs a engendré des retards et démotivé certains d'entre eux. En revanche, le projet est complémentaire d'autres interventions de projets en cours et achevés dans la zone à travers différentes thématiques.

Efficacité

6. L'atteinte des résultats du projet est jugée modérément satisfaisante. La réalisation de l'effet 1.1 «Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique (ACC) sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC pouvant être élargies à plus grande échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées» est jugée satisfaisante. Au travers du partenariat avec l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM), le Centre de suivi écologique (CSE) et l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), le projet a amélioré les pratiques locales d'adaptation au changement climatique des agriculteurs et agropasteurs, à travers le renforcement des connaissances, des capacités de recueil et de diffusion des informations agro-climatiques ainsi que la sélection et la diffusion des bonnes pratiques d'ACC dans les zones agroécologiques d'intervention. Onze plates-formes sur les 17 plates-formes nationales et locales appelées groupes de travail pluridisciplinaires de collecte, d'analyse et de diffusion des informations climatiques ont été redynamisées, renforcées et équipées et ont régulièrement fourni des informations agro-climatiques à plus de 10 000 agriculteurs et agropasteurs sous forme de messages vocaux en langues nationales, sms, messages radiophoniques et bulletins d'informations. D'après les agriculteurs et agropasteurs, l'accès à ces informations est très utile et leur a permis de prendre de bonnes décisions sur la conduite des activités agricoles et agropastorales (choix des cultures et variétés, date de semis, moments d'épandage de l'engrais et des produits phytosanitaires, zone de conduite de troupeaux, achats des stocks d'aliment pour le bétail, protection des enfants et des jeunes contre la foudre et les intempéries, etc.). Des bonnes pratiques d'ACC (au nombre de 8) ont été identifiées et sélectionnées de manière participative et inclusive au niveau des zones agroécologiques et diffusées auprès des producteurs et agropasteurs. Il s'agit de l'utilisation des cultures fourragères (neema), l'utilisation du niébé fourrager, la gestion de l'eau avec le paillage et le zaï, l'utilisation des variétés à cycle court, l'utilisation des cordons pierreux contre la dégradation des terrains, la promotion de la fumure organique, l'association culturale, la fabrication de blocs multi-nutritionnels et le traitement de la paille à l'urée. Cependant, l'évaluation note que les bonnes pratiques, bien qu'utiles, n'étaient pas méconnues de la plupart des agriculteurs et agropasteurs, dont certains ont pu bénéficier de formations appuyées par d'autres projets et structures de l'État et organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le choix de ces bonnes pratiques n'a pas été réalisé sur la base d'études de faisabilité technique et financière ou d'analyses coûts-bénéfices afin de créer les conditions favorables à leur utilisation par les producteurs et agropasteurs. Comme souligné en ce qui concerne la pertinence, l'utilisation de ces bonnes pratiques s'est heurtée à plusieurs contraintes socio-économiques, techniques, financières et agroécologiques.
7. La réalisation des produits qui contribuent à l'effet 1.1 est jugée satisfaisante. En effet, le projet a produit conjointement à l'ANACIM, au CSE, aux services techniques et aux populations locales, des documents basés sur les connaissances scientifiques et locales au niveau des trois zones agroécologiques: i) une étude pour la mise à jour des connaissances sur le climat dans la zone sylvopastorale, le bassin arachidier et le Sénégal oriental (réalisée par l'ANACIM en 2017); ii) le diagnostic des menaces, contraintes et opportunités liées au changement climatique et aux savoirs endogènes en matière d'adaptation dans la zone sylvopastorale, le bassin arachidier et le Sénégal oriental (réalisé par l'ANACIM, le CSE, la FAO et le FEM en octobre 2017); iii) la caractérisation des unités pastorales au Sénégal: éléments de synthèse dans des zones de forage

de la zone sylvo-pastorale (réalisée par le Centre de suivi écologique en 2017); iv) l'étude diagnostique du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires (national et locaux) et de faisabilité de la mise en place de groupes de travail pluridisciplinaires au niveau communal au Sénégal (réalisée par l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie en décembre 2017). Ces études ont été examinées et validées au niveau local, régional et national par les parties prenantes. Les acteurs interrogés apprécient ces études qui ont, selon eux, permis de mieux connaître: i) les niveaux de vulnérabilité au changement climatique de chaque zone; ii) les contraintes, menaces, conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources végétales, forestières et animales de la zone; iii) les stratégies actuelles d'ACC basées sur les connaissances endogènes des populations locales ainsi que les stratégies optionnelles d'ACC et les priorités adoptées, les moyens disponibles pour leur adoption et les facteurs pouvant empêcher leur adoption par les populations; iv) les forces, faiblesses, opportunités, menaces et besoins d'accompagnement des unités pastorales, du groupe de travail pluridisciplinaire national et des groupes de travail pluridisciplinaires locaux. Ces études ont également permis d'élaborer un recueil des bonnes pratiques prioritaires d'ACC, traduit en trois langues locales (sérère, wolof et pular), qui portent sur les thématiques suivantes: i) la gestion durable des ressources naturelles et la restauration de la biodiversité; ii) les systèmes de production agricole et de promotion d'une agriculture durable; iii) la santé et les productions animales; iv) les techniques de production halieutique; v) la valorisation des produits locaux; vi) la promotion de technologies d'économie d'énergie domestique; vii) l'accès à l'information agro-climatique; viii) les capacités des producteurs. De l'avis du CSE, de l'ANACIM et de la FAO, un des résultats phares de ce processus est l'approche visant la synergie, l'harmonisation et la mutualisation des ressources, développée par l'équipe de projet qui a permis la collaboration de l'ANACIM et du CSE pour réaliser et élaborer les produits de connaissance cités. Cependant, l'évaluation déplore que ces produits de connaissance aient été faiblement diffusés et communiqués aux différentes parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral. Plusieurs acteurs institutionnels rencontrés sur le terrain ne disposent pas des versions validées (imprimées ou électroniques) de ces documents, alors qu'ils ont activement participé à leur processus d'élaboration. Par ailleurs, il est important de noter que le CSE et l'ANACIM ont été faiblement impliqués dans le suivi de l'utilisation de ces produits de connaissance, afin de capitaliser les acquis et d'y apporter des ajustements. Le projet a également renforcé l'équipement des stations météorologiques de l'ANACIM et le renforcement des capacités des groupes de travail pluridisciplinaires régionaux et du groupe de travail pluridisciplinaire national tout en apportant un soutien financier pour leur fonctionnement régulier. Toutefois, l'évaluation a noté qu'à la fin de la convention avec l'ANACIM en 2017, le projet n'était plus en mesure de garantir la continuité de la diffusion des informations agro-climatiques aux producteurs et agropasteurs. Au moment des visites de terrain, les producteurs et agropasteurs ne recevaient plus les informations agro-climatiques, ce qui pose le problème de la pérennisation du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires, problème auquel le projet et l'ANACIM n'ont pu trouver de solution.

8. L'atteinte de l'effet 2.1. «Les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux» est jugée modérément insatisfaisante. Le projet n'a pas réalisé d'enquêtes de suivi des effets et ne dispose pas de bases de données permettant de renseigner le niveau d'atteinte des indicateurs: i) Au moins 25 pour cent des organisations paysannes participant aux CEP utilisent les informations climatiques et les pratiques/technologies diffusées d'adaptation et de résilience au changement climatique; ii) Vingt-cinq mille personnes (dont 40 pour cent de femmes et de jeunes) sont directement touchées. Il devient dès lors difficile de savoir ce qu'il en est exactement des taux d'adoption et du nombre de bénéficiaires touchés. Néanmoins, lors des visites de terrain, les producteurs et agropasteurs ont affirmé avoir utilisé les informations agro-climatiques quand elles étaient disponibles. Par ailleurs, à ce stade, la mise en place tardive des CEP et CEAP a

directement impacté l'adoption à grande échelle de ces technologies, certains CEP ou CEAP n'ayant fonctionné qu'une seule fois, d'autres ayant connu beaucoup de difficultés au démarrage, alors que le document d'orientation des CEP publié par la FAO estime qu'il faut au moins trois années d'accompagnement pour que le producteur ou agropasteur adopte les pratiques diffusées. De plus, le projet a tardivement mis en place quelques mesures d'accompagnement nécessaires à l'adoption potentielle des pratiques et technologies d'ACC (clôtures, système d'irrigation goutte à goutte, poulailler, etc.)

9. L'atteinte de la quasi-totalité des produits visés a été modérément satisfaisante. Les programmes de formation des CEP et CEAP ont été révisés pour mieux intégrer les pratiques et des fiches techniques sur les bonnes pratiques d'ACC ont été élaborées. Le projet a formé 523 facilitateurs des CEP et CEAP (sur une prévision de 500, soit un taux de réalisation de 104 pour cent) et 116 maîtres-formateurs. Les facilitateurs formés sont les techniciens/conseillers agricoles des services d'encadrement de l'État (agriculture, élevage, eaux et forêt), les agents des projets de développement et des organisations non gouvernementales partenaires du projet ainsi que les animateurs membres des organisations paysannes. Ces formations ont contribué à l'amélioration de l'expertise locale de facilitateurs des champs-écoles axée sur l'ACC et la résilience climatique. Au cours des entretiens de terrain, les facilitateurs et facilitateurs-relais ont à l'unanimité confirmé avoir acquis et amélioré leurs connaissances sur l'approche CEP et CEAP.
10. Au total, 560 champs-écoles (dont 410 CEP et 150 CEAP) ont été mis en place, sur une prévision initiale de 1 250, soit un taux de réalisation de 45 pour cent. La revue à mi-parcours avait recommandé de revoir à la baisse, à hauteur de 25 pour cent, l'objectif initial de création de 1 250 champs-écoles, portant l'objectif réévalué à 937. Par rapport à cet objectif réévalué, le taux de réalisation se situe à 60 pour cent. Un effectif total de 12 576 agriculteurs et agropasteurs (dont 8 376 au niveau des CEP et 4 200 au niveau des CEAP) a été touché sur un objectif initial de 25 000 agriculteurs et agropasteurs, soit un taux de réalisation de 50 pour cent. Le nombre de femmes formées est de 7 335, soit 58 pour cent du total. Ces données sont tirées des rapports des partenaires et du rapport sur l'exécution du projet 2020. Toutefois, le projet ne dispose pas de bases de données sur les réalisations. En outre, l'affectation de certains facilitateurs en dehors de la zone d'intervention du projet et le recrutement de certains d'entre eux par d'autres structures a entraîné l'absence de mise en place et/ou d'animation des CEP et CEAP pour former les producteurs. Pour combler ce déficit, le projet a opté pour la formation comme facilitateurs-relais de producteurs et agropasteurs membres des organisations paysannes couvrant les zones où les CEP et CEAP sont installés. Cette option, bien qu'elle ait été prise tardivement (janvier 2020), s'est avérée efficace. Les échanges sur le terrain ont également révélé que certains facilitateurs n'ont pas encore bien assimilé la problématique de l'ACC et privilégient les thématiques liées aux itinéraires techniques de production et à la gestion intégrée des déprédateurs. Ainsi, le projet a été contraint de recourir à d'autres spécialistes pour aborder certains thèmes spéciaux sur l'ACC.
11. La totalité des clubs Dimitra prévus a été mise en place et des leaders villageois, des facilitateurs et des animateurs des radios communautaires ont été formés de manière à soutenir leur fonctionnement. Le tableau résumé 1 illustre la répartition des clubs selon les partenaires de mise en œuvre concernés.

Tableau Résumé 1. Répartition des clubs par partenaire de mise en œuvre

Partenaires	Nombre de clubs Dimitra prévus	Nombres de clubs Dimitra réalisés	Nombre de membres
Agronomes et vétérinaires sans frontière	60	79	2 080
Fédération nationale des producteurs de coton	300	277	6 925
Organisation non gouvernementale Symbiose	124	131	3 275
TOTAL	484	487	12 280

Source: FAO, Unité de coordination du projet.

12. Les clubs Dimitra ont contribué à la mobilisation de toutes les couches de la population villageoise (jeunes, femmes, personnes âgées, adultes) autour des problématiques de développement socio-économique et culturel, au renforcement des échanges et de la cohésion sociale ainsi qu'à la mise en œuvre de projets communautaires socio-économiques dans différents domaines (salubrité, infrastructures socio-économiques, crédit solidaire, reboisement, maraîchage, mariage précoce, excision, santé, maladie à coronavirus 2019 dite covid-19, chômage des jeunes, etc.). Dans certaines localités, l'alliance stratégique entre les clubs Dimitra et les CEP/CEAP s'est faite de manière volontaire de la part des acteurs. À titre illustratif, les clubs Dimitra ont: i) aidé à la sensibilisation et à la sélection des membres pendant la phase préparatoire des CEP/CEAP; ii) soutenu la sensibilisation et la mobilisation des membres des CEP/CEAP pendant la mise en œuvre; iii) servi de plates-formes de partage d'informations et de diffusion des processus et des résultats des CEP/CEAP; iv) animé des thématiques au niveau de leurs radios communautaires partenaires. Plusieurs témoignages des communautés illustrent l'importance des clubs Dimitra. Toutefois, le projet a manqué de plans d'action spécifiques pour faciliter l'intégration entre clubs Dimitra, CEP, CEAP et caisses AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit). En effet, les clubs Dimitra n'ont pas été systématiquement installés dans les zones où les CEP et CEAP existaient, limitant ainsi la promotion d'une combinaison stratégique de ces instruments. Les clubs Dimitra ne disposent pas non plus d'outils de suivi-évaluation, d'auto-évaluation et d'auto-capitalisation pour tirer des enseignements et améliorer leur mise en œuvre.
13. Le projet a appuyé la mise en place de caisses AVEC qui ont facilité ou renforcé l'accès au crédit pour tous au niveau du village pour la satisfaction des besoins socio-économiques et contribué à la solidarité entre les membres à travers les rencontres et discussions. Les caisses AVEC ont été intégrées tardivement dans le dispositif d'appui du projet, sans une réelle réflexion sur une stratégie d'intégration avec les clubs Dimitra. En effet, dans certaines zones, la coexistence entre les clubs Dimitra et les caisses AVEC a, dans une certaine mesure, dévoyé l'esprit des clubs Dimitra. Les échanges sur les cotisations, la gestion et la répartition des fonds ont pris le dessus sur les discussions relatives aux problèmes, à la recherche et à la mise en œuvre de solutions endogènes. Cela ne remet pas en cause toutefois l'intérêt des caisses AVEC qui ont contribué à l'accès solidaire et décentralisé des populations rurales au crédit et à l'épargne rurale pour faire face à leurs besoins.
14. L'atteinte des objectifs visés par l'effet 2.2 «Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux» est jugée modérément insatisfaisante. Comme souligné précédemment, l'absence d'enquêtes de suivi des effets et de base de données sur les bénéficiaires du projet limite l'appréciation objective de ce résultat. Toutefois, au regard des difficultés de fonctionnement des CEP et des CEAP, aux contraintes pesant sur l'adoption des

pratiques d'ACC, à l'arrêt de la diffusion des informations agro-climatiques et aux problèmes de développement des activités génératrices de revenus, il est possible de conclure avec certitude que les actions du projet ne peuvent pas directement expliquer une augmentation de productivité ou de revenus au niveau des parcelles individuelles des producteurs. S'agissant de la réalisation des produits qui contribuent à l'effet 2.2, le projet a soutenu les organisations paysannes pour élaborer des plans d'action intégrant l'ACC et facilité leur mise en relation avec les institutions financières. Cela n'a pourtant pas été suffisant pour garantir leur accès aux financements et la mise en œuvre des plans d'action. Par ailleurs, le programme de multiplication et de commercialisation des semences n'a pas produit les résultats escomptés, en raison des lenteurs dans la mise en place des intrants. En revanche, les appuis réalisés et suscités ont permis de réaliser l'étude sur la caractérisation des unités pastorales, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion et de plans d'occupation et d'affectation des sols.

15. L'atteinte de l'effet 3.1 «La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive» est jugée modérément satisfaisante. Le projet a significativement contribué à l'élaboration du guide de planification et de budgétisation locale, qui intègre quatre dimensions transversales (le changement climatique, le genre, la nutrition et la migration). En revanche, l'ACC n'a pas été systématiquement intégrée dans les politiques et programmes des secteurs agro-sylvo-pastoraux ainsi que dans les budgets des projets de développement, malgré les efforts déployés. Néanmoins, le projet a renforcé les capacités des acteurs nationaux et régionaux, des autorités administratives, territoriales et des élus nationaux sur l'ACC afin de faciliter son intégration dans les politiques et budgets nationaux et locaux. Le projet a également redynamisé les comités régionaux sur les changements climatiques (COMRECC) et soutenu le processus de réforme du Comité national sur les changements climatiques (COMNACC) dont le décret d'application est en attente de signature au Ministère de l'environnement. Une plate-forme de concertation et de consultation sur la prise en compte de l'ACC dans les politiques publiques est en cours d'opérationnalisation.
16. L'atteinte de l'effet 3.2 «Un fonds national de résilience au changement climatique est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local» est jugée modérément satisfaisante. Le projet a effectivement mis en place un fonds de résilience climatique, qui a été abondé pour un montant de 403 594 100 francs de la Communauté financière africaine (par la suite francs CFA) entre juillet 2019 et août 2020 provenant du financement du Fonds mondial pour l'environnement. Cependant, au moment de cette évaluation, le projet n'avait pas encore mis en place de stratégie pour le doublement du fonds. En effet, il était prévu qu'à partir de la troisième année le projet mette en place un fonds mobilisant le double de la contribution initiale mondiale du FEM. Ce fonds a permis le financement de 10 sous-projets portés directement par les organisations paysannes en milieu rural pour un montant de 367 589 225 francs CFA. En termes de réalisations, le projet a : mis en place un dispositif participatif, inclusif et sécurisé de gouvernance et de suivi du fonds au niveau national, régional et local; mis en place des outils de gestion et de passation des marchés; renforcé les capacités des acteurs sur leur utilisation. La mise en œuvre des sous-projets financés a effectivement démarré et certains sont à leur premier et/ou deuxième cycle d'exploitation dans les domaines de l'embouche ovine et bovine, de l'aviculture, des périmètres maraîchers, des achats et reventes d'intrants et des fonds renouvelables (*revolving funds*), etc. Toutefois, le retard dans la signature du protocole, la mise en place tardive du fonds et le démarrage tardif de la réalisation des investissements sur le terrain sont des défaillances notables.
17. Enfin, dans le domaine de la gestion et du suivi-évaluation, l'évaluation juge modérément satisfaisants les résultats obtenus. Le projet ne dispose pas d'expert dédié au suivi-évaluation et

n'a pas mis en place un système de collecte des indicateurs d'effets; il ne dispose pas de bases de données sur les CEP, CEAP, clubs Dimitra, caisses AVEC et fonds de résilience climatique. L'outil de suivi (*tracking tool*) qui est un outil de suivi des indicateurs d'effets développé par le FEM et qui doit être renseigné à la mi-parcours et lors de l'évaluation finale, n'a été renseigné qu'à la mi-parcours. Les rapports des partenaires ont été élaborés dans les délais mais n'ont pas été suffisamment axés sur les résultats. Ces rapports ont été utilisés par le projet pour élaborer les différents rapports sur l'avancement du projet. L'évaluation à mi-parcours a été réalisée et les recommandations mises en œuvre. Des efforts ont été faits dans la capitalisation des résultats, l'auto-évaluation participative ainsi que dans la communication qui a été de type réactive plutôt que stratégique.

Efficiences

18. **L'efficacité du projet est jugée modérément satisfaisante.** L'étendue et la dispersion des zones d'intervention associées au nombre élevé de partenariats sans réelle coordination, synergie et harmonisation des actions, ainsi que l'effectif limité du personnel de l'Unité de coordination du projet (UCP), de surcroît basée à Dakar, ont atténué l'efficacité du projet. S'ajoutent les lenteurs habituelles dans la signature des protocoles, les lourdeurs des procédures de passation de marché et de décaissement, qui ont retardé la mise en œuvre des activités sur le terrain. D'après les chiffres fournis par la FAO, le projet a dépensé un total de 6 050 272 dollars correspondant à un taux d'exécution financière de 98,2 pour cent au 28 février 2022. Le tableau résumé 2 détaille ces informations.

Tableau Résumé 2. Situation des dépenses au 28 février 2022 (USD)

Budget	6 228 996
Fonds reçus	6 228 995
Dépenses effectivement réalisées (A)	5 882 092
Engagement de dépenses fermes (H)	135 148
Engagement de dépenses à venir (S)	99 637
Dépenses totales (A + H + S)	6 116 876

Source: FAO, Unité de coordination de projet.

Durabilité

19. Les risques pour la durabilité des résultats du projet sont jugés modérés. Une multitude de facteurs militent en faveur de la durabilité des acquis du projet: le renforcement technique des partenaires, organisations paysannes et bénéficiaires, la mise en place du fonds de résilience climatique, le partenariat avec les institutions qui sont ainsi sensibilisées davantage sur les questions de l'ACC, la diversité des approches, la production et la diffusion de connaissances sur l'ACC. Toutefois, quelques risques pouvant éprouver cette durabilité subsistent. Sur le plan financier, des risques majeurs pèsent sur le financement pour la continuité des services offerts par les groupes de travail pluridisciplinaires, la poursuite du suivi de l'animation des CEP et des CEAP et l'extension du fonds de résilience climatique aux autres organisations paysannes, notamment compte tenu de l'absence de stratégie de doublement du fonds. Sur le plan institutionnel et de la gouvernance, la diversité des acteurs qui interviennent pour la promotion des CEP et CEAP sans concertation et coordination comporte un risque d'émiettement de la gouvernance du conseil agricole et rural à travers les CEP et CEAP; les incompréhensions entre le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral et l'ANCAR concernant l'institutionnalisation/l'internalisation des CEP et CEAP, le faible niveau d'implication des services techniques régionaux dans la

supervision des CEP et CEAP et le retard dans la signature du décret d'application de la réforme du COMNACC sont des facteurs de risques pour la poursuite des actions après l'achèvement du projet. En revanche, l'évaluation n'a pas observé d'éléments probants concernant les risques environnementaux et sociaux pouvant découler des actions du projet.

Facteurs affectant la performance

20. Les facteurs affectant la performance du projet sont modérément satisfaisants. Plusieurs facteurs ont affecté la performance du projet. La pandémie de covid-19 a fortement freiné la mise en œuvre du projet au cours des deux dernières années. L'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes pendant la préparation et la conception du projet ont favorisé leur engagement et facilité la mise en œuvre du projet. En revanche, la large étendue et la dispersion des zones d'intervention du projet a ralenti sa mise en œuvre et son efficacité. Les partenaires de mise en œuvre ont aidé le projet dans la réalisation des activités sur le terrain, mais le nombre élevé de partenariats associé à un faible niveau de coordination, de synergie et d'harmonisation a réduit leur efficacité. La performance du projet a été affectée par les faiblesses du suivi-évaluation et l'absence d'un expert en suivi-évaluation, qui n'a pas permis la collecte systématique de données pour surveiller les indicateurs d'effets et procéder à des réajustements. Du fait de l'arrêt précoce de son fonctionnement, le comité technique de pilotage n'a pas assuré pleinement sa mission de suivi de l'état d'avancement des réalisations et résultats afin de formuler les recommandations idoines, de facilitation de la coordination entre les partenaires, d'institutionnalisation de l'ACC dans les politiques publiques et d'instance d'échange sur les mécanismes de durabilité des résultats et de leur élargissement. L'assistance technique fournie par les experts de la Représentation de la FAO au Sénégal, de la FAO (Siège) et de l'unité FEM de la FAO a aidé l'Unité de coordination du projet dans la mise en œuvre du projet. Cependant, les lenteurs des procédures administratives et de passation des marchés ainsi que les restrictions de déplacements liées à la covid-19 ont atténué son efficacité. En outre, les interventions des partenaires de cofinancement n'ont pas été bien coordonnées ni même concertées tout au long du projet.

Genre et inclusion sociale

21. La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale est satisfaisante. La dimension du genre est prise en compte dans la préparation et la conception du projet en termes d'analyse, d'activités et d'indicateurs désagrégés par sexe mais non par âge. Dans la mise en œuvre, les femmes ont participé à toutes les consultations; elles sont majoritairement bénéficiaires des CEP, CEAP, AVEC, clubs Dimitra et des projets du fonds de résilience climatique, y compris des activités génératrices de revenus. Elles représentent entre 55 et 60 pour cent des bénéficiaires formés. En revanche, le projet n'a pas pris en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

Conclusions

Conclusion 1. Le projet est pertinent par rapport aux priorités stratégiques nationales, de la FAO et du FEM et répond aux besoins des bénéficiaires. La mobilisation et l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre du projet traduisent leur intérêt partagé pour les questions d'adaptation au changement climatique, d'équité entre les sexes et de résilience des écosystèmes.

22. Les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'action sociale ont été actifs dans la mise en œuvre du projet. Leurs appréciations positives sur le projet montrent que celui-ci est en phase avec les politiques et stratégies nationales. Il n'y a pas eu de changements dans la problématique de départ, qui a été confirmée par les études diagnostiques ainsi que les concertations multi-acteurs réalisées au démarrage du projet.

23. Le projet est également pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires. Ces derniers ont renforcé leurs connaissances et savoir-faire pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production et développer des dynamiques communautaires d'autopromotion contribuant à la prise en charge des besoins de la communauté au travers des clubs Dimitra. En outre, les bénéficiaires femmes et jeunes ont pu renforcer leur pouvoir de décision et leur pouvoir économique grâce à la discrimination positive dans le ciblage, les appuis des activités génératrices de revenus et les clubs Dimitra.

Conclusion 2. Le projet a participé au renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des organisations paysannes en matière d'adaptation au changement climatique, de résilience et d'équité entre les sexes.

24. Le projet a effectivement contribué à l'intégration de l'ACC dans les politiques, projets et programmes. Grâce au projet, le cadre juridique du Comité national sur les changements climatiques a été révisé et les comités régionaux sur les changements climatiques de Matam et Louga ont également été revitalisés; les comités régionaux sur les changements climatiques de Kaolack, Tambacounda, Fatick, Kaffrine et Diourbel sont en suspens. Les parlementaires et élus locaux ont été informés, sensibilisés et formés sur les questions d'adaptation au changement climatique. L'institutionnalisation des champs-écoles des producteurs est en bonne voie alors que celle du fonds de résilience climatique est effective. L'institutionnalisation de l'intégration de l'ACC dans les instruments de planification locale est également en bonne voie avec la validation en cours du guide de planification locale intégrant les quatre dimensions transversales que sont l'ACC, la migration, la nutrition et le genre.
25. Plusieurs institutions clés ont été renforcées: la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), l'ANACIM, le CSE et l'ANCAR. Le capital humain des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, eaux et forêts) a été formé dans le domaine des champs-écoles des producteurs et de l'intégration des dimensions relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'équité entre les sexes. Le réseau des facilitateurs GIPD (gestion intégrée de la production et des prédateurs) a mis à jour sa démarche CEP avec l'intégration de l'ACC et des CEAP. L'expertise nationale en matière de club Dimitra a été renforcée à travers des partenaires de mise en œuvre formés dans ce domaine. Le projet a facilité l'amorce de dynamiques institutionnelles à travers la revitalisation des comités régionaux sur les changements climatiques et de certains groupes de travail pluridisciplinaires, la mise en place d'un réseau de diffusion des informations climatiques auprès des producteurs et des communautés, mais aussi le dispositif du fonds de résilience climatique (comité d'évaluation régional au niveau régional et comités d'appui locaux au niveau local). L'intégration des organisations paysannes faitières en qualité de partenaires de mise en œuvre a permis de renforcer leurs capacités dans les domaines suivants: animation de CEP, de CEAP et de clubs Dimitra, fourniture de services de conseil à leurs membres, prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de l'équité entre les sexes, travail en réseau; etc.

Conclusion 3. Le projet a pris en compte les questions d'équité entre les sexes et d'environnement dans sa conception et touche une majorité de femmes dans les faits. La dimension environnementale a également été au cœur du projet.

26. L'analyse contextuelle a bien fait ressortir la dimension environnementale et la situation de vulnérabilité des femmes et des jeunes. Le genre est pris en compte dès l'élaboration du projet avec la formulation d'un indicateur sexospécifique (40 pour cent de femmes et de jeunes sont directement touchés par le projet). La prise en compte du genre est également effective dans la majeure partie des activités du projet durant la mise en œuvre. Au sein des champs-écoles, des actions spécifiques pouvant augmenter la participation des femmes ont été identifiées telles que

le paillage des cultures maraîchères. Les femmes sont majoritaires dans la plupart des CEAP, CEP, clubs Dimitra et micro-projets. Cinquante et un pour cent des clubs Dimitra sont exclusivement composés de femmes. Elles représentent entre 55 et 60 pour cent des bénéficiaires formés.

27. La dimension environnementale a été au cœur du projet. La vulnérabilité environnementale a été un critère important dans le ciblage des zones d'intervention du projet. Toutes les actions promues par le projet concourent à accroître la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques (pratiques d'ACC via les CEP et CEAP, clubs Dimitra, groupes de travail pluridisciplinaires). Sur le plan politique et institutionnel, les documents d'orientation, la redynamisation du Comité national sur les changements climatiques et des comités régionaux sur les changements climatiques ainsi que l'élaboration d'un guide de planification locale intégrant l'adaptation au changement climatique contribuent à une meilleure prise en compte de l'ACC au sein des politiques nationales.

Conclusion 4. La mise en œuvre du projet a été défailante sur plusieurs points qui ont affecté son efficacité.

28. Plusieurs facteurs ont affecté négativement la mise en œuvre du projet. La lenteur des processus administratifs de la FAO a eu pour conséquence que la plupart des CEP et CEAP ont été installés tardivement et sur une vaste zone d'intervention. L'accent a été mis sur la quantité de CEAP à mettre en place au détriment de la qualité de la pédagogie et de la pertinence des thèmes abordés, souvent peu innovants et parfois mal adaptés aux systèmes de production des bénéficiaires (peu de travail sur l'arachide dans le bassin arachidier; peu d'activités sur le pastoralisme dans le Ferlo, etc.). En l'absence d'un système de suivi-évaluation et compte tenu de la forte déperdition des facilitateurs, le projet n'a eu ni le temps ni les moyens de corriger systématiquement ces faiblesses. Enfin, le contexte de lutte contre la pandémie de covid-19 dès le début de l'année 2020 a également réduit sa marge de manœuvre et limité ses capacités d'action sur le terrain.

Recommandations

29. Sur la base des constatations et conclusions, les recommandations suivantes sont formulées.

Recommandation 1 (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Procéder à une clôture officielle des activités en informant tous les partenaires de manière officielle et en leur demandant de faire de même avec les acteurs sur le terrain, en particulier les bénéficiaires.

Recommandation 2 (à la FAO, importance moyenne, priorité moyenne). Lors de futurs projets, responsabiliser les organisations paysannes de base dès le début sur la formation au niveau des CEP et CEAP, la mise en place, l'animation, le suivi et la capitalisation, afin d'éviter les risques de déperdition et de surcharge de travail pour les agents techniques d'agriculture et d'élevage.

Recommandation 3 (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Lors d'interventions futures, promouvoir une meilleure coordination des partenariats et harmonisation des approches CEP-clubs Dimitra-AVEC-fonds de résilience climatique ainsi qu'une refonte des guides afférents.

Recommandation 4 (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Déléguer les procédures de passation de marchés aux partenaires de mise en œuvre afin de faciliter l'acquisition des intrants, matériels ou équipements nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des CEP/CEAP.

Recommandation 5 (à la FAO et au FEM, importance moyenne, priorité moyenne). Renforcer la coordination, les synergies d'action et l'harmonisation des interventions entre les partenaires de mise en œuvre en mettant en place un mécanisme de coordination et de suivi des réalisations physiques et financières des partenaires de financement ainsi que de rapportage pour la capitalisation des acquis.

Recommandation 6 (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Pour les projets futurs, s'assurer de mettre en place dans les six mois précédant la fin du projet un plan de sortie négocié avec tous les acteurs.

Pour le présent projet, négocier un plan indicatif de sortie avec les parties prenantes d'ici fin 2021.

Recommandation 7 (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Pour les projets futurs, renforcer la capitalisation et le partage des savoirs générés au cours de la mise en œuvre.

Recommandation 8 (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Lors de prochaines interventions, recruter une personne dédiée au suivi-évaluation et mettre en place un système de suivi-évaluation fonctionnel.

Recommandation 9 (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Lors de la conception des projets futurs, s'assurer de la disponibilité de moyens humains et financiers afin de garantir l'exécution du projet en fonction de la couverture géographique.

Recommandation 10 (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Renforcer le partage et la communication des produits de connaissance avec l'ensemble des parties prenantes.

Recommandation 11 (à la FAO et à l'ANACIM, importance élevée, priorité élevée). Travailler en collaboration avec l'ANACIM et les autres partenaires du développement sur un mécanisme de pérennisation du financement et du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires.

Recommandation 12 (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Procéder à l'intégration effective du pastoralisme dans les CEAP et mettre l'accent sur les méthodes d'animation en plaçant les agropasteurs au centre de l'apprentissage.

Recommandation 13 (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans l'approche CEAP, CEP, clubs Dimitra et Caisse AVEC.

Recommandation 14 (à la FAO, l'ANCAR, au Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral et à la DECC, importance élevée, priorité élevée). Assurer le suivi pour la finalisation de la signature du décret de réforme du COMNACC et l'accélération du processus d'institutionnalisation et d'internalisation des CEP et CEAP.

Recommandation 15 (à la FAO et au Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral, importance élevée, priorité élevée). Mettre en place rapidement un mécanisme de doublement du fonds de résilience climatique.

Tableau Résumé 3. Tableau de notation des critères du FEM

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
A. PERTINENCE STRATÉGIQUE		
A1. Pertinence stratégique globale	S	
A1.1. Alignement sur les priorités du FEM et les priorités stratégiques de la FAO	HS	Le projet est cohérent avec les priorités de la FAO et contribue aux priorités stratégiques du FEM.
A1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales, régionales et mondiales et aux besoins des bénéficiaires	HS	Le projet est en phase avec le Plan Sénégal émergent et les différentes orientations et politiques sectorielles concernées.
A1.3. Pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires	S	Le projet a pris en compte le contexte de la zone d'intervention. Il apporte des connaissances techniques et pratiques d'ACC mais permet aussi aux bénéficiaires femmes et jeunes d'avoir des opportunités de renforcement de leur pouvoir décisionnel et économique. Cependant, certains besoins supplémentaires apparus au cours de la mise en œuvre ont été partiellement ou pas pris en compte.

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
A1.4. Complémentarité avec les interventions existantes	HS	Un des critères de choix de la zone d'intervention est la présence de projets (avec ou sans cofinancement) permettant des synergies. Des synergies ont été développées avec les projets existants.
A1.5. Conception du projet appropriée pour produire les résultats escomptés	MS	Conception satisfaisante mais: i) étendue très large de la zone d'intervention; ii) taille réduite de l'équipe du projet; iii) l'absence d'expert en suivi-évaluation, le manque d'antennes régionales ou de points focaux locaux ainsi que la pluralité des partenaires ont limité la mise en œuvre et l'atteinte des résultats.
A1.6. Degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels, puis acteurs de mise en œuvre)	MS	De nombreux efforts ont été fournis mais la pluralité des partenariats a pris le dessus sur le partenariat multi-acteurs, occasionnant la quasi absence de coordination entre les partenaires sur le terrain, l'absence de synergies et d'harmonisation des interventions. La coordination des interventions entre le projet et les partenaires de cofinancement initiée lors du démarrage du projet n'a pas été poursuivie (PASA, PAFA, PADAER, P2RS, Agence sénégalaise de la reforestation et de la grande muraille verte, PRAPS).
B. EFFICACITÉ		
B1. Évaluation globale des résultats du projet	MS	
B1.1 Réalisation des produits	MS	
Produit 1.1.1. L'ANACIM et le CSE ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC pour chaque zone spécifique du projet	S	Tous les produits de connaissance ont été élaborés mais leur niveau de diffusion reste limité aux facilitateurs et facilitateurs-relais.
Produit 1.1.2. Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le groupe de travail pluridisciplinaire national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des groupes de travail pluridisciplinaires locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique	MS	Les groupes de travail pluridisciplinaires sont redynamisés et ont fourni des informations climatiques, cependant, suite à la fin de leur financement, la majorité d'entre eux ne sont plus opérationnels.
Produit 2.1.1. Des programmes de formation spécifiques pour les champs-écoles focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvopastoraux et la nutrition sont développés et diffusés	MS	Les programmes de formation ont été révisés pour intégrer l'ACC. Toutefois, le contenu des CEAP ne prend pas assez en compte les problématiques liées au pastoralisme.
Produit 2.1.2. Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects relatifs au genre et à la nutrition	S	Les cibles ont été globalement atteintes. L'action a renforcé le capital humain des institutions et organisations de partenaires. Cependant la formation de nouveaux maîtres formateurs n'a pas été réalisée.
Produit 2.1.3. Les champs-écoles des producteurs (CEP) sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés	MS	Le nombre de CEP prévu n'est pas atteint. Certains ont fonctionné une seule année, d'autres ont été installés tardivement et ne sont pas sécurisés.
Produit 2.1.4. Les clubs d'écoute Dimitra (clubs Dimitra) sont installés et rendus autonomes pour permettre la mise en réseau des champs-écoles	MS	Taux de réalisation supérieur à l'objectif visé. Les clubs Dimitra jouent un rôle important de consultation et de prise en charge des problèmes socio-économiques des communautés. Ils favorisent la participation des jeunes et des femmes. Cependant, les clubs Dimitra n'ont pas été systématiquement installés dans les zones de CEP/CEAP dans la zone du Ferlo de Matam. Ils n'intègrent pas les personnes en situation de handicap.
Produit 2.1.5. Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local	MS	De bonnes pratiques ont été sélectionnées et capitalisées au travers de l'ANCAR mais leur diffusion est relativement limitée.
Produits 2.2.1. Les organisations d'agro-sylvopasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC	MS	Beaucoup d'organisations paysannes renforcées, des AGR soutenues mais les bénéfices des mesures d'accompagnement pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques sont parfois limités (mise à

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes de valeur		disposition tardive des équipements, cultures fourragères, boutures, intrants pour la fabrication de blocs multi-nutritionnels, non disponibilité de semences au niveau local, absence d'équipements de maîtrise de l'eau).
Produit 2.2.2. Au moins un producteur par champ-école multiplie et commercialise des semences adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle	MU	Peu de semences certifiées ont été produites et celles-ci ne sont pas commercialisées. La mise en place tardive des semences et intrants et le fait que certaines organisations paysannes ne sont pas agréées pour la multiplication de semences a freiné l'atteinte de ce résultat.
Produit 2.2.3. De nouvelles variétés adaptées de céréales, de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations	MS	Des variétés de céréales, de fruits et légumes et d'espèces fourragères ont été effectivement promues dans la zone. Cependant la disponibilité et l'accès des semences au niveau local reste une contrainte.
Produit 2.2.4. Les plans d'occupation et d'affectation des sols et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs et d'éleveurs et les autorités locales	S	De nombreux efforts ont été faits pour la caractérisation et l'accompagnement des unités pastorales. Les projets et organisations non gouvernementales partenaires ont utilisé les résultats pour élaborer les plans d'occupation et d'affectation des sols et plans d'action. La pérennisation du financement de l'exécution des plans de gestion et des plans d'occupation et d'affectation des sols au niveau des unités pastorales n'est pas garantie.
Produit 3.1.1. Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche champs-écoles dans les politiques, programmes et projets	S	Des efforts significatifs ont été faits (formations, mécanismes, plates-formes) à différents niveaux pour garantir l'intégration de l'ACC dans les politiques de développement sectorielles et municipales.
Produit 3.1.2. Mise en place d'un groupe intersectoriel de haut niveau pour définir et faire adopter le programme d'actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets	S	Le projet a appuyé le processus de réforme du COMNACC de manière inclusive et participative. Les résultats des travaux ont été approuvés autour d'un atelier national de validation et le projet de décret de réforme a été élaboré et soumis au Ministère en charge de l'environnement. Cependant les lourdeurs administratives retardent la signature du décret.
Produit 3.2.1. Un fonds national de résilience climatique est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des fonds existants	MS	Le fonds est officiellement créé, son architecture est mise en place et les ressources financières mobilisées. Une dizaine de projets a été financée. Cependant les lenteurs administratives, allant de la signature du protocole et l'abondement du fonds à la sélection des sous-projets ont retardé le financement des sous-projets et la réalisation des investissements sur le terrain. Par ailleurs, le mécanisme de doublement du fonds n'est pas effectif.
Produit 4.1. Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendu opérationnel	MU	Le projet n'a pas mis en place de système de collecte de données sur les indicateurs d'effets.
Produit 4.2. Évaluation à mi-parcours et évaluation finale menées	HS	L'évaluation à mi-parcours est réalisée ainsi que l'évaluation finale.
Produit 4.3. Stratégie de communication développée	S	Plusieurs produits de connaissance ont été élaborés sans référence à une stratégie de communication.
B1.2 Progrès vers les effets et les objectifs du projet	MS	
Effet 1.1 Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être élargies à plus grande échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées	S	Les connaissances et capacités ont été améliorées, renforcées et ont guidé la conception des supports de formation. Cependant leur diffusion au niveau des autres acteurs de développement est limitée.
Effet 2.1. Les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au	MU	Le niveau d'utilisation et d'adoption des pratiques de l'information climatique n'est pas suivi (absence d'enquêtes de suivi des indicateurs d'effet). Les visites de terrain ont confirmé l'utilisation

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
changement climatique sont utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux		des informations climatiques. Cependant, dans certains cas, les informations climatiques ne sont plus transmises (zone sylvopastorale, Ranérou). L'adoption des innovations et des bonnes pratiques d'ACC se heurte également à certaines contraintes techniques et financières.
Effet 2.2. Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux	MU	Absence d'enquête sur les revenus des ménages. Les conditions susceptibles d'améliorer les revenus des bénéficiaires ne sont pas réunies (l'adoption des bonnes pratiques d'ACC n'est pas effective en raison: i) de la mise en place tardive et du faible niveau de fonctionnement des CEP et CEAP; ii) des contraintes techniques et financières liées à l'utilisation des innovations et technologies diffusées; iii) de l'utilisation des information agro-climatique; iv) des micro-projets financés par le fonds de résilience climatique qui ne sont qu'à leur première année d'exploitation; v) du développement des AGR qui se heurte à l'absence et/ou la mise en place tardive de mesures d'accompagnement (équipements, infrastructures, intrants).
Effet 3.1. La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive	MS	Le projet a contribué à l'élaboration du guide de planification et de budgétisation du financement du développement local intégrant la dimension de changement climatique, la migration, le genre et la nutrition. Le guide a été testé dans deux communes, les leçons tirées ont été capitalisées et sont en cours d'élargissement à d'autres communes. Le Ministère en charge du développement local a approuvé et adopté ce guide. Cependant, le projet n'est pas parvenu à intégrer l'ACC dans le programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en cours de formulation. Par ailleurs, l'évaluation n'a pas trouvé d'éléments concrets d'intégration de l'ACC dans les projets de développement.
Effet 3.2. Un fonds national de résilience au changement climatique est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local.	MS	Le fonds est mis en place et le financement de 10 micro-projets d'organisations paysannes est effectué de façon participative. Cependant, il y a eu un retard dans la mise en place du fonds et la réalisation des investissements du fait des lourdeurs administratives. De même, la stratégie de doublement du fonds n'est pas effective.
Effet 4. La mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et l'application des leçons apprises du projet dans les actions futures	MS	Le projet a mis en place un mécanisme de coordination et de suivi de mise en œuvre. Cependant, son efficacité est limitée par l'absence de spécialiste de suivi-évaluation, de système de suivi-évaluation pour la collecte et l'analyse des données devant permettre de tirer les leçons et de guider la prise de décision.
Note globale du progrès vers la réalisation des objectifs/effets	MS	
B1.3. Probabilité de l'impact	UA	Aucune donnée d'enquête ou de suivi des effets.
C. EFFICIENCE		
C1. Efficience ¹	MS	L'efficacité du projet est limitée par: i) les lenteurs dans les procédures de passation des marchés; ii) la signature des protocoles; iii) l'étendue de la zone d'intervention; iv) le déficit de coordination, de synergie et d'harmonisation des interventions des partenaires.
D. DURABILITÉ DES RÉSULTATS DU PROJET		
D1. Probabilité globale des risques pour la durabilité	ML	Des risques importants pèsent sur la durabilité des résultats du projet. L'arrêt des CEP et des CEAP suite à la fin du projet et l'absence de plans pour accéder aux semences améliorées constituent les risques les plus importants.
D1.1. Risques financiers	MU	Les institutions partenaires sur le terrain disposent d'une partie du budget pour effectuer certaines activités. Cependant la majeure partie du budget n'est pas allouée (ANCAR). On note déjà l'arrêt de certaines activités avec la fin des financements; c'est le cas de quelques groupes de travail pluridisciplinaires et de l'animation de certains CEP et CEAP. L'absence de mécanisme de doublement du fonds de résilience climatique ne garantit pas l'extension du financement aux autres micro-projets présélectionnés. Le

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
		démarrage tardif des micro-projets financés et les contraintes dans la mise en œuvre menacent leur rentabilité et la prise en charge autonome de leur fonctionnement.
D1.2. Risques socio-politiques	L	Les mesures prévues pour contenir les risques sociaux ont été appliquées (inclusion, dialogue, centrage sur les besoins des communautés, etc.). Toutefois, la mise en œuvre du projet peut entraîner d'autres risques sociaux, notamment, la coexistence entre les clubs Dimitra et les caisses AVEC dans la gestion financière des cotisations.
D1.3. Risques institutionnels et de gouvernance	ML	Le retard de signature de l'arrêté sur la réforme du COMNACC, la non clarification des rôles et responsabilités de l'ANCAR et du FNDASP dans le processus d'institutionnalisation et/ou d'internalisation des CEP/CEAP; le faible niveau d'appropriation par les DRDR et le RNFS/GIPD dans le suivi des CEP/CEAP sont des risques institutionnels et de gouvernance.
D1.4. Risques environnementaux et sociaux	L	Le projet ne présente pas de risques environnementaux pour le futur.
E. FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE		
E1. Conception et préparation du projet ²	S	La conception et la préparation du projet sont fondées sur une démarche participative et inclusive, fondée sur des preuves et centrée sur des problèmes clairement identifiés. Cependant, l'absence d'expert en suivi-évaluation est une faille dans la conception du projet, de même que l'étendue de la zone d'intervention par rapport à la taille de l'équipe du projet et l'absence de mécanisme décentralisé de coordination des interventions.
E2. Qualité de la mise en œuvre	MS	
E2.1 Qualité de la mise en œuvre par la FAO (Responsable du budget, fonctionnaire technique principal, équipe spéciale de projet, etc.)	MS	L'équipe de la FAO au Siège (fonctionnaire technique principal, unité FAO-FEM) ont apporté un soutien et une assistance technique et financière au projet. Cependant, les lenteurs dans la signature des protocoles et des procédures de passation des marchés, combinées à la situation de covid-19, qui a entraîné la suspension des missions de supervision, ont limité la qualité de la mise en œuvre.
E2.2 Supervision du projet (Comité technique de pilotage, groupe de travail du projet, etc.)	MS	La supervision du projet est limitée par: l'arrêt précoce du fonctionnement du comité de pilotage, qui n'a fonctionné que pendant les premières années; l'absence d'instance de supervision des interventions au niveau régional.
E3. Qualité de l'exécution du projet	MS	
E3.1 Modalité de gestion et d'exécution du projet (UCP, gestion financière)	MS	L'UCP a fait preuve de volontarisme et d'engagement dans le développement de partenariat, l'implication et la participation de diverses parties prenantes, la planification et le suivi de la mise en œuvre. Cependant, son effectif limité, l'absence d'expert en suivi-évaluation, l'étendue de la zone d'intervention et la pluralité des partenaires ont atténué son efficacité.
E4. Gestion financière et cofinancement	HS	Le taux d'exécution des cofinancements est de 113 %. Le niveau d'exécution du cofinancement au 31 juin 2021 est de 113 % soit 27,8 millions de dollars (31 juin 2021) contre 24,6 millions de dollars initialement prévus lors de la planification du projet, soit une augmentation de 13 %. L'intégralité des contributions financières des partenaires au travers des projets PASA/LouMaKaf, Agence sénégalaise de la reforestation et de la grande muraille verte, PAFA-E, P2RS, PADAER sont exécutées à hauteur de 100 %.
E5. Partenariats de projet et engagement des parties prenantes	MS	Le ciblage des partenaires est cohérent. L'engagement des partenaires de mise en œuvre est également satisfaisant. Toutefois, le projet n'a pas pu déclencher une véritable dynamique multi-acteurs, fondée sur l'harmonisation, les synergies d'action et la coordination des interventions. Le projet n'a pas développé de partenariats avec les DRDR alors que celles-ci assurent la supervision

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
		et la coordination de toutes les interventions de développement rural au niveau régional.
E6. Communication, gestion des connaissances et produits de la connaissance	MS	Beaucoup d'activités ponctuelles de communication ont été réalisées (ateliers, réunions, documents d'orientation, films vidéo et documents, affiches, partage de documents) mais ne sont pas inscrites dans une stratégie claire de communication et de capitalisation.
E7. Qualité globale du suivi-évaluation	MS	Lors de la conception, les aspects liés au suivi-évaluation ont été pris en compte et budgétisés. Cependant, lors de la mise en œuvre, de nombreux manquements sont apparus: absence d'enquêtes de suivi des indicateurs d'effets, absence de bases de données, manque d'harmonisation et déficit de qualité du rapportage des partenaires.
E7.1 Conception du suivi-évaluation	MS	La chaîne des résultats est bien conçue, les rôles et responsabilités sont bien définis, des ressources sont prévues pour les activités phares du suivi-évaluation. Toutefois, il n'a pas été prévu de responsable du suivi-évaluation.
E7.2 Mise en œuvre du plan de suivi-évaluation (y compris les ressources financières et humaines)	MU	Absence de personnel dédié au suivi-évaluation: le suivi des effets tout comme le volet apprentissage a fait défaut durant la mise en œuvre. Au niveau des rapports sur l'exécution du projet, les valeurs des indicateurs d'effets renseignés ne sont pas fondées sur des preuves rigoureuses.
E8. Évaluation globale des facteurs affectant la performance	MS	Les facteurs affectant la performance du projet sont modérément satisfaisants. Plusieurs facteurs ont affecté la performance du projet. La pandémie de covid-19 a fortement freiné la mise en œuvre du projet au cours des deux dernières années. L'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes pendant la préparation et la conception du projet ont favorisé leur engagement et facilité la mise en œuvre du projet. En revanche, la large étendue et la dispersion des zones d'intervention du projet a ralenti sa mise en œuvre et son efficacité
F. PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES		
F1. Genre et autres dimensions de l'équité	S	Prise en compte du genre lors de la conception du projet dans l'énoncé d'indicateurs d'effets. Dans la mise en œuvre, certaines activités telles que les clubs Dimitra ont renforcé la participation et le pouvoir économique des jeunes et des femmes. Cependant, les personnes en situation de handicap ne sont pas visées spécifiquement dans les clubs Dimitra.
F2. Garanties environnementales et sociales	HS	L'objectif global du projet répond à cette préoccupation. Il se matérialise à travers le choix de la zone d'intervention et l'ensemble des activités proposé. L'équipe d'évaluation a eu accès à la classification initiale et à celle de la revue à mi-parcours jugées modérément probables. Celle-ci est maintenue. Aucune action accentuant le risque environnemental et social n'a été constatée; au contraire, les réalisations accomplies ont porté sur la durabilité environnementale (gestion durable des terres, reboisement, utilisation de produits biologiques).
NOTE GÉNÉRALE DU PROJET	MS	

Notes: ¹ Comprend le rapport coût-efficacité et la rapidité.

² Les facteurs à prendre en compte ici sont ceux affectant la capacité du projet à commencer comme prévu, comme par exemple une capacité suffisante des partenaires d'exécution lors du lancement du projet.

Sigles utilisés: ACC (adaptation au changement climatique); AGR (activité génératrice de revenus); ANACIM (Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie); AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit); ANCAR (Agence nationale de conseil agricole et rural); CEP (champ-école des producteurs); CEAP (champ-école agropastoral); COMNACC (Comité national sur les changements climatiques); covid-19 (maladie à coronavirus 2019); CSE (Centre de suivi écologique); DRDR (Direction régionale de développement rural); FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture); FEM (Fonds pour l'environnement mondial); FNDASP (Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral); GIPD (Gestion intégrée de la production et des déprédateurs); PAFA (Projet d'appui aux filières agricoles); PASA (Projet d'appui à la sécurité alimentaire); PRAPS (Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel); P2RS (Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel); PADAER (Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural); RNFS (Réseau national des facilitateurs du Sénégal); UCP (Unité de coordination du projet).

1. Introduction

1. Le présent rapport porte sur l'évaluation finale du projet GCP/SEN/065/LDF «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans». Le projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER) sénégalais. D'une durée initiale prévisionnelle de cinq ans (du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2020), le projet a été prorogé jusqu'à décembre 2021. Le rapport d'évaluation finale du projet présente les résultats obtenus, les enseignements tirés, les conclusions et recommandations. Le rapport est élaboré sur la base des informations collectées à partir de la revue documentaire, des entretiens et des visites de terrain. Le rapport comprend un résumé exécutif, une description du contexte, du projet et de la méthodologie, la présentation des résultats, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés ainsi que plusieurs appendices.

1.1 Finalité de l'évaluation

30. L'évaluation finale du projet est une exigence du FEM. L'évaluation vise à déterminer les performances du projet, les conditions de durabilité de ses résultats et les enseignements à considérer pour la conception et la mise en œuvre de projets futurs. L'évaluation s'adresse principalement à l'État du Sénégal, à la FAO, au FEM, aux partenaires de financement, aux membres du comité de pilotage, à l'Unité de coordination du projet (UCP), aux partenaires de mise en œuvre, aux populations bénéficiaires, aux autorités administratives et aux collectivités locales.

1.2 Portée et objectifs de l'évaluation

31. La présente évaluation finale couvre les phases de conception et de mise en œuvre du projet (du 1^{er} décembre 2015 au 30 septembre 2021). Elle couvre l'intégralité des trois zones agroécologiques (zone sylvo-pastorale, le bassin arachidier et la zone du Sénégal oriental), des sept régions¹ et des dix-sept communes² d'intervention du projet. L'évaluation a examiné les quatre composantes et les quatre domaines d'intervention du projet: les champs-écoles des producteurs (CEP) et les champs-écoles agropastoraux (CEAP), les clubs Dimitra, le fonds de résilience climatique, les caisses AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit) et les activités génératrices de revenus (AGR). L'ensemble des parties prenantes du projet ont été impliquées dans le processus d'évaluation: la FAO, l'UCP, le FEM, l'État du Sénégal, les partenaires de mise en œuvre et les populations bénéficiaires.
32. L'évaluation s'appuie sur des questions d'évaluation et utilise les critères d'évaluation de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Elle examine aussi d'autres éléments tels que les facteurs affectant la performance, le genre, le cofinancement, la progression vers l'impact, les garanties environnementales et sociales, la gestion des savoirs et l'additionnalité.
33. Les objectifs de l'évaluation sont d'examiner la réalisation des objectifs du projet, sa performance et les changements qu'il a induits, mais aussi d'identifier les problèmes rencontrés durant sa conception et sa mise en œuvre afin d'orienter les actions futures en la matière. Elle a analysé: i)

¹ Fatick, Kaolack, Louga, Matam, Tambacounda, Kaffrine et Diourbel.

² Ogo, Oudalaye, Vélingara Ferlo, Kayemore, Ida Mouride, Kathiote, Kousanar, Tessékéré, Thiel, Labgar, Barkedji, Gassane, Ngoye, Sagna, Djilor, Koulor et Missira.

le degré de pertinence et de qualité du projet lors de sa conception, de sa mise en œuvre et de la production de résultats; ii) les réalisations et contributions du projet au regard de ses objectifs, son efficacité et son efficacité; iii) le degré d'impact à long terme et de durabilité des résultats du projet; iv) la qualité de son système de suivi-évaluation; v) le degré d'engagement des parties prenantes du projet; vi) les garanties environnementales et sociales; vii) les aspects relatifs au genre; viii) la progression vers les impacts du projet; ix) les aspects de gestion des savoirs.

34. Les principales questions d'évaluations sont articulées comme présentées dans le tableau 1.

Tableau 1. Questions d'évaluation

Pertinence
<p>Les résultats du projet ont-ils été conformes: i) aux domaines spécifiques et aux stratégies de programme opérationnelles du FEM; ii) aux priorités nationales et au Cadre de programmation par pays de la FAO?</p> <p>Quel est le degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels puis acteurs de mise en œuvre)?</p> <p>La pertinence du projet a-t-elle changé depuis sa conception du fait de nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux affectant la pertinence des objectifs et des buts initiaux du projet?</p>
Efficacité
<p>Dans quelle mesure les interventions de la FAO ont-elles contribué à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en facilitant l'utilisation des informations agro-climatiques et l'adoption de pratiques d'adaptation au changement climatique par les producteurs agro-sylvo-pastoraux; • en améliorant la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au changement climatique en intégrant dans les politiques, programmes et projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au changement climatique (ACC)? <p>Dans quelle mesure le résultat réel du projet correspond-il aux effets escomptés?</p> <p>Quel est le niveau d'atteinte des résultats au niveau de chaque produit?</p> <p>Quelle est la contribution du projet aux avantages mondiaux pour l'environnement (à partir des outils de suivi)?</p> <p>Effet 1.1: Dans quelle mesure les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques afin d'améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique ont-elles été renforcées et systématisées? Dans quelle mesure les innovations/pratiques d'adaptation au changement climatique pouvant être élargies à plus grande échelle ont-elles été identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées?</p> <p>Effet 2.1: Dans quelle mesure les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont-elles utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux?</p> <p>Effet 2.2: Dans quelle mesure les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont-ils augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux?</p> <p>Effet 3.1: Dans quelle mesure la dimension d'ACC est-elle intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes, passant d'une réponse réactive à une approche proactive?</p>
Efficience
<p>Dans quelle mesure la FAO a-t-elle assuré l'identification des projets, la préparation du concept, l'évaluation, la préparation, l'approbation et le démarrage, la supervision? Dans quelle mesure les risques ont-ils été identifiés et gérés?</p> <p>Dans quelle mesure l'agence responsable de la mise en œuvre s'est-elle acquittée efficacement de son rôle et de ses responsabilités liées à la gestion et à l'administration du projet? (Distinguer le rôle de la FAO en tant que responsable de la mise en œuvre des activités du projet et en tant qu'entité d'exécution)</p> <p>Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente en ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation des ressources?</p> <p>Dans quelle mesure le projet a-t-il cherché à innover en proposant des approches nouvelles facilitant sa mise en œuvre?</p>

<p>Quel est le degré de communication entre les parties prenantes du projet au niveau des acteurs institutionnels et au niveau des acteurs de mise en œuvre?</p> <p>Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet au regard des relations entre acteurs institutionnels/acteurs de mise en œuvre?</p> <p>Quel est le degré d'efficacité de la FAO dans l'exécution des procédures du projet?</p>
Durabilité
<p>Les résultats du projet sont-ils durables, quelle est la probabilité que ces derniers perdurent au-delà de la clôture du projet?</p> <p>Quels sont les principaux risques et éléments susceptibles d'affecter la durabilité des bénéfices tirés par le projet?</p> <p>Dans quelle mesure les bénéfices tirés par le projet ont-ils été élargis à plus grande échelle au niveau institutionnel?</p> <p>Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre de la covid-19 (maladie à coronavirus 2019) pour limiter les effets de la pandémie sur les activités du projet?</p> <p>Quels sont les mécanismes potentiels de réplication au niveau des pays de la sous-région (du fait du mandat de résilience du bureau régional)?</p>
Éléments affectant la performance
<p>Suivi-évaluation: le plan de suivi-évaluation adopte-t-il une approche opérationnelle et suffisante pour sa correcte mise en œuvre? Le système de suivi-évaluation a-t-il fonctionné dans le cadre du plan de suivi-évaluation? Les informations ont-elles été collectées de manière systématique en utilisant les méthodes appropriées? Les informations tirées du suivi-évaluation ont-elles été utilisées de manière appropriée dans les processus de prise de décision?</p> <p>Engagement des parties prenantes: d'autres acteurs tels que la société civile, la population autochtone ou le secteur privé ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet et quel en a été l'effet sur les résultats du projet?</p> <p>La conception du projet a-t-elle été appropriée pour produire les résultats escomptés?</p>
Garanties environnementales et sociales
<p>Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet?</p> <p>La classification initiale des risques en matière de garanties environnementales et sociales du projet est-elle encore pertinente?</p> <p>Le projet a-t-il aidé les bénéficiaires à s'adapter au changement climatique?</p>
Genre
<p>Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet? Le projet a-t-il été mis en œuvre en garantissant une participation et des bénéfices équitables entre les sexes?</p>
Cofinancement
<p>Dans quelle mesure le cofinancement attendu s'est-il matérialisé et cela a-t-il affecté les résultats du projet?</p>
Progression vers l'impact
<p>Dans quelle mesure les progrès mis en évidence peuvent-ils être attribués au projet?</p> <p>Y a-t-il eu des preuves de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction de stress environnemental en matière d'adaptation; • changement de statut environnemental; • changement dans le cadre politique, juridique ou réglementaire? <p>Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver les futurs progrès en termes d'impact?</p>
Gestion des savoirs
<p>Comment le projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, enseignements et expériences?</p>

1.3 Destinataires visés

35. Les résultats de cette évaluation finale sont principalement destinés au FEM, à la FAO et à l'État du Sénégal, aux partenaires de mise en œuvre et aux populations bénéficiaires, afin de les informer sur les performances du projet, les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet, les conditions nécessaires pour la durabilité des résultats et les recommandations à prendre en compte. Globalement, les résultats de l'évaluation vont permettre: i) au FEM, d'apprécier la performance du projet, de consolider et d'orienter les appuis futurs; ii) à la FAO, d'apprécier sa performance, de tirer des enseignements et d'appliquer les recommandations requises pour renforcer son assistance à l'État du Sénégal dans le domaine du renforcement de l'adaptation au changement climatique et de la résilience des ménages agricoles à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; iii) à l'État du Sénégal, d'apprécier les performances du projet et de capitaliser les acquis tirés de la mise en œuvre des champs-écoles des producteurs, des champs-écoles agropastoraux, du fonds de résilience climatique et des clubs Dimitra afin d'assurer leur consolidation et développement à plus large échelle. Les résultats de l'évaluation permettront aux partenaires de mise en œuvre, aux organisations paysannes et aux populations bénéficiaires, d'apprécier leur contribution au projet et d'identifier les actions qu'ils doivent mener pour assurer la pérennisation des acquis.

1.4 Méthodologie

36. L'évaluation finale du projet respecte les normes et standards d'évaluation du GNUE (Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation, 2016), les directives du FEM, les termes de référence et les mesures barrières contre la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) édictées par l'État du Sénégal. L'évaluation finale a adopté une approche systémique, participative et inclusive lors des phases de préparation de la mission, d'enquête sur le terrain, de visite des réalisations, d'analyse des données et de rédaction du rapport.

1.4.1 Préparation de la mission

37. La phase de préparation de la mission s'est déroulée durant la première semaine du mois d'août 2021. Deux réunions de cadrage ont été organisées entre l'équipe de consultants³, l'UCP, le personnel de la Représentation de la FAO au Sénégal et le chargé d'évaluation du Bureau de l'évaluation de la FAO. Les réunions ont permis de préciser les objectifs de la mission, de recueillir la documentation, de discuter de la méthodologie et de planifier la phase d'enquête. Au cours de cette phase, les documents suivants ont été revus: le Document de projet (Prodoc); les documents de politiques, de stratégies et de programmes du Sénégal, de la FAO et du FEM; les rapports sur l'exécution du projet (PIR), les protocoles et les rapports d'activités de l'UCP et des partenaires; le rapport d'évaluation à mi-parcours, etc. La revue préliminaire a permis d'élaborer le rapport initial qui: i) décrit le contexte du projet; ii) expose la démarche méthodologique à suivre; iii) présente la matrice d'évaluation précisant pour chaque critère les questions et sous-questions, les indicateurs, les méthodes de collecte et d'analyse des données; iv) décrit les outils de collecte de données ainsi que le chronogramme de la mission et des produits livrables. Le rapport initial a

³ L'équipe d'évaluation est composée de: M. Saboury Ndiaye, Chef d'équipe couvrant les aspects d'adaptation au changement climatique au sein des services de vulgarisation et des champs-écoles des producteurs et agropastoraux; M. Alexandre Diouf, couvrant les aspects de renforcement institutionnel et de conseil politique; Mme Kéwé Kane, chargée de la planification, du suivi-évaluation du projet, ainsi que du genre et de l'inclusion sociale dans les services de vulgarisation, les champs-écoles des producteurs et agropastoraux et les clubs Dimitra; M. Mar Ngom, couvrant le renforcement institutionnel, le renforcement des capacités des organisations paysannes et les services de vulgarisation du point de vue de l'apprentissage.

été présenté à l'UCP en réunion virtuelle au cours de laquelle le chronogramme, les sites à visiter et les acteurs à rencontrer ont été discutés et validés. Le choix des sites visités dans chaque zone a tenu compte des critères suivants: accessibilité du site pendant l'hivernage; distance entre les sites à visiter; présence des CEP, CEAP, clubs Dimitra, fonds de résilience climatique, caisses AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit), etc. Par la suite, la Représentation de la FAO au Sénégal a annoncé officiellement la mission à ses partenaires à travers une lettre d'introduction accompagnée du chronogramme de la mission et des visites de terrain ainsi que des termes de référence de l'évaluation. Cette étape a été suivie par la collecte des données sur le terrain.

1.4.2 Collecte des données et visites des réalisations

38. La phase de collecte des données s'est articulée en deux étapes. La première étape s'est déroulée sur la période du 16 août au 2 septembre 2021, répartie comme suit: i) du 16 au 21 août: entretiens virtuels avec les partenaires institutionnels basés à Dakar; ii) du 23 août au 2 septembre: entretiens avec les bénéficiaires, les partenaires du projet basés sur le terrain et visite des réalisations. La deuxième étape, comprenant les entretiens avec l'UCP et le personnel de la FAO au Sénégal et à Rome, s'est déroulée du 14 au 16 septembre 2021, après le retour du terrain des consultants et la présentation des résultats préliminaires. Le tableau 3 présente les catégories d'acteurs rencontrés.
39. À Dakar, des entretiens virtuels avec les partenaires du projet ont été organisés, suite à l'augmentation des cas de covid-19. Des personnes ressources et points focaux des structures partenaires d'exécution du projet ont été sélectionnés par l'équipe d'évaluation à partir d'une base de données d'acteurs fournie par l'UCP. Des séances d'entretien ont été organisées sur la base d'un protocole d'entretien pour une durée allant de 40 minutes à une heure. Ces entretiens ont mobilisé un à plusieurs acteurs de la même structure (voir liste des personnes interrogées en [appendice 1](#)).
40. L'équipe d'évaluation a visité les trois zones agroécologiques, six des sept régions et dix des dix-sept des communes d'intervention du projet. Lors des visites, des entretiens individuels et groupés ont été réalisés avec les populations bénéficiaires des CEP, CEAP, du fonds de résilience climatique, des clubs Dimitra, des caisses AVEC et des activités génératrices de revenus. Des entretiens ont été aussi réalisés avec les partenaires de mise en œuvre du projet, les facilitateurs, facilitateurs-relais et les autres acteurs impliqués lors de l'exécution du projet. Le tableau 2 illustre les zones visitées par l'équipe d'évaluation.

Tableau 2. Zones visitées par l'équipe d'évaluation

N°	Région	Département	Commune
1	Matam	Matam	Ogo
2		Ranerou	Oudalaye
3			Velingara
4	Louga	Linguere	Barkedji
5			Thiel
6	Kaffrine	Koungueul	Ida Mouride
7		Kaffrine	Kathiotte
8	Kaolack	Nioro du Rip	Kayemor
9	Fatick	Foundiougne	Djilor
10	Tambacounda	Tambacounda	Koussanar
11			Missirah

Source: Équipe d'évaluation.

41. Suite à la phase de terrain, les résultats préliminaires de l'évaluation ont été présentés à l'UCP et au personnel de la FAO et du Bureau de l'évaluation de la FAO (OED), pour recueillir leur avis mais aussi clarifier et approfondir certains points. Ultérieurement, les entretiens ont été poursuivis avec l'UCP et le personnel de la FAO à Rome. Les acteurs interrogés sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3. Catégorie d'acteurs interrogés

Parties prenantes	Institutions et acteurs impliqués
Unité de coordination du projet	Coordonnateur, expert agronome, expert élevage, point focal club Dimitra, assistant administratif et financier
Partenaires de mise en œuvre	FAO (Siège): Fonctionnaire technique principal; chargée de programme à l'unité de coordination du Fonds mondial pour l'environnement; expert clubs Dimitra; expert pastoralisme FAO Sénégal: Représentant résidant, chargé de programme de la Représentation État du Sénégal: Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER)
Partenaires de cofinancement	Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf), Projet multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Sahel (P2RS), Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS).
Partenaires d'exécution	Services techniques de l'État: Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM), Centre de suivi écologique (CSE), Direction régionale du développement rural (DRDR), Service régional des eaux et forêts, Service départemental du développement rural, Service départemental de l'élevage, Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), Agence régionale de développement, Service régional de développement local, Service départemental d'appui au développement local Organisations non gouvernementales et réseaux: Réseau national des facilitateurs du Sénégal (RNFS Maîtres formateurs), Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), organisation non gouvernementale Symbiose, Fédération nationale des producteurs de coton Organisations paysannes à la base: Entente des groupements associés à la base, Groupement d'intérêt économique (GIE) Dagne Diame, GIE Pinal Bamtare Djolof Thiel, GIE Mbamtare Labgar, GPF Labgar Thianor, GIE Diobé Soro Khoum, GIE Kawral Younouféré, GIE Béléré Tékinguel, Association Gallé Aynaabé Missirah, GIE Takku Liguéy Ida Gadiaga, GIE Penthium Dekray, GIE Soukhali Mbaymi, GIE Diam Welly Keur Yoro
Bénéficiaires	Producteurs, agropasteurs, hommes, femmes, jeunes bénéficiaires des champs-écoles des producteurs, champs-écoles agropastoraux, clubs Dimitra, fonds de résilience climatique, caisses AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit)

Source: Équipe d'évaluation.

1.4.3 Analyse des données et rédaction du rapport

42. La phase d'analyse des données et de rédaction du rapport s'est déroulée du 20 septembre au 7 octobre 2021. L'équipe d'évaluation a procédé à la triangulation des données issues des entretiens, des visites de terrain et de la revue documentaire, afin de répondre aux différentes questions d'évaluation déclinées dans les termes de référence. Pour les critères d'évaluation dont la notation est requise, les barèmes de notation du FEM ([appendice 4](#)) ont été utilisés: très satisfaisant (HS), satisfaisant (S), modérément satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MU), insatisfaisant (U) et très insatisfaisant (HI).

1.5 Limites

43. À Dakar, l'évaluation a été perturbée par la recrudescence des cas de covid-19 qui n'a pas permis de réaliser des rencontres en personne avec l'UCP, la FAO et certains partenaires institutionnels. Pour contourner cette difficulté, des entretiens en ligne à travers la plate-forme Zoom ont été réalisés pour discuter avec les personnes ressources clés. Malgré la présence de cas de covid-19 au niveau des régions d'intervention du projet, des visites de terrain ont été réalisées, dans le respect le plus strict des mesures barrières recommandées. Cependant, l'inaccessibilité de certains sites pendant l'hivernage, la dispersion et l'éloignement des sites et l'indisponibilité des producteurs et agropasteurs occupés par les travaux champêtres ont été des limites qui n'ont pas permis à l'équipe d'évaluation de couvrir l'ensemble des zones d'intervention du projet et de rencontrer tous les acteurs concernés. Pour pallier ces limites, l'équipe d'évaluation a visité les trois zones agroécologiques en ciblant les communes qui concentrent l'ensemble des différents domaines d'intervention du projet (CEP, CEAP, clubs Dimitra, fonds de résilience climatique et caisses AVEC). Dans chaque zone visitée, les différentes catégories de bénéficiaires ont été rencontrées (hommes, femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs et agropasteurs).

1.6 Structure du rapport

44. Cette introduction est suivie de la section 2 qui présente le contexte et la description du projet. La section 3 énonce les principales constatations pour chaque question d'évaluation. Elle est suivie par la section 4 qui expose les conclusions et les recommandations. La section 5 présente les enseignements tirés.
45. Des informations supplémentaires sont fournies en appendices: liste des personnes rencontrées; tableau de notation des critères d'évaluation du FEM; matrice des résultats; système de notation; tableau du cofinancement du FEM; matrice d'évaluation du projet.

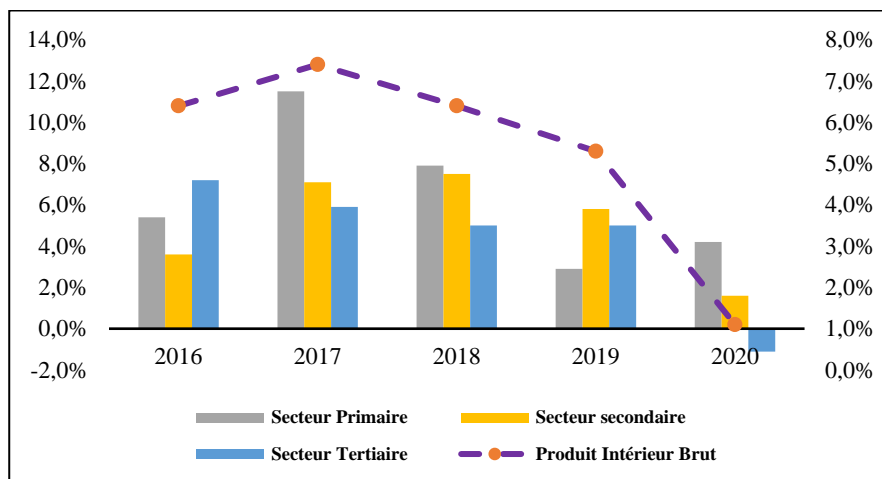
2. Contexte et description du projet

2.1 Contexte général

46. La République du Sénégal est située à l'extrême ouest du continent africain entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude nord et couvre une superficie de 196 712 kilomètres carrés. Le pays est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée-Bissau et la Guinée et à l'ouest par l'océan Atlantique. Entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, la Gambie forme une quasi-enclave sur le cours inférieur du fleuve éponyme.
47. La population totale du pays est de 16,3 millions d'habitants en 2019. Elle est rurale pour 52,3 pour cent, urbaine pour 47,7 pour cent et caractérisée par un fort exode rural depuis plusieurs décennies (77 pour cent de la population vivait en zone rurale en 1960). La population sénégalaise est composée de 51,2 pour cent de femmes. Le secteur agricole emploie 30 pour cent de la population active et génère environ 14,7 pour cent du produit intérieur brut. Il est caractérisé par une agriculture de subsistance dépendante des changements climatiques avec moins de 2 pour cent des terres cultivées irriguées.
48. Sur le plan économique, le pays a enregistré de bonnes performances de croissance économique au cours des dernières années ([figure 1](#)). L'économie sénégalaise a enregistré un taux de croissance du produit intérieur brut de 5,3 pour cent en moyenne annuelle entre 2016 et 2019 (Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, Direction de la prévision et des études, 2019). Cependant, en 2020, la croissance économique a été fortement affectée par l'apparition de la pandémie de covid-19 au Sénégal, avec un taux de croissance du produit intérieur brut réel prévu à 1,1 pour cent en 2020 contre une prévision initiale de 6,8 pour cent. En 2019, l'activité économique s'est ralentie avec un taux de croissance de 5,3 pour cent contre 6,4 en 2018. Ce léger recul est imputable à la contre-performance des secteurs primaires et secondaires, contrairement au secteur tertiaire qui est resté stable. Selon la Direction de la prévision et des études économiques, la contribution du secteur primaire au produit intérieur brut a baissé de 5 points en pourcentage, en s'établissant à 2,9 pour cent en 2019 contre 7,9 pour cent en 2018. Ce ralentissement du secteur primaire est imputable au sous-secteur de l'agriculture, qui a contribué au produit intérieur brut à hauteur de 0,2 pour cent contre 9,9 pour cent en 2018. En effet, l'activité agricole n'a pas été performante en raison d'une pluviométrie déficitaire et tardive sur une bonne partie du territoire national. À titre d'exemple, la production céréalière a baissé de 4,2 pour cent, passant de 2,86 millions de tonnes en 2018 à 2,78 millions de tonnes en 2019 (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2022). Contrairement au sous-secteur agricole, ceux de l'élevage et de la pêche ont connu une progression en termes de contribution au produit intérieur brut entre 2018 et 2019, passant respectivement de 2,7 pour cent à 7,3 pour cent et de 11,1 pour cent à 12 pour cent.
49. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, le Sénégal reste toujours classé dans la catégorie des pays les moins avancés. Les indicateurs socio-économiques ont connu une légère amélioration. La dernière enquête nationale sur la pauvreté de 2021 montre que la pauvreté a connu un recul de cinq points en pourcentage avec un taux de pauvreté monétaire passant de 42,8 pour cent en 2011 à 37,8 pour cent en 2018-2019 (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2021b). Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal passant de 5 832 008 en 2011 à 6 032 379 en 2018 (Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2021a). Les régions d'intervention du projet (Tambacounda, Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel, Matam et Louga) présentent des taux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale. Le Sénégal reste encore dans la catégorie des pays à «développement

humain faible» avec un indice de développement humain qui s'établit à 0,514 en 2018, ce qui place le pays au cent-soixante-sixième rang parmi 189 pays et territoires (Programme des Nations Unies pour le développement, 2019). Les inégalités de genre persistent encore au Sénégal, avec un indice de 0,523 qui le place au cent-vingt-cinquième rang sur 162 pays en 2018. Les retards de croissance liés à la malnutrition touchent 17 pour cent des enfants de moins de cinq ans et demeurent une importante préoccupation.

Figure 1. Évolution de la croissance du produit intérieur brut



Source: Ministère de l'économie du plan et de la coopération, Direction de la prévision et des études. 2019. *Situation économique et financière 2019 et perspectives 2020*. Dakar. <https://www.economie.gouv.sn/fr/dossiers-publications/publications/situation-economique-et-financiere-en-2019-et-perspectives-en> (site web consulté le 22 mars 2022)

2.2 Changement climatique et vulnérabilité

50. Le Sénégal est un pays au relief plat avec une altitude inférieure à 50 m sur près de trois quarts du territoire. Compte tenu de sa position géographique et de sa façade maritime de plus de 700 km, le pays connaît des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La pluviométrie est très variable dans le temps et dans l'espace, avec une grande disparité entre le sud humide et le nord sec. Cette variabilité pluviométrique détermine les quatre zones climatiques regroupées généralement en deux grandes régions climatiques de part et d'autre de l'isohyète 500 mm qui s'étend approximativement entre Thiès et Bakel. Dans la région climatique de type sahélien, l'hivernage s'étale de juin à septembre avec une pluviosité annuelle variant de 200 mm au nord à 500 mm au sud, tandis que dans celle de type soudanien l'hivernage s'étale de mai à octobre avec une pluviosité annuelle variant de 600 mm au nord à 1200 mm au sud. Le réseau hydrographique est marqué par l'existence de trois grands bassins: le fleuve Sénégal, le fleuve Gambie et le fleuve Casamance. Les ressources en terres arables sont estimées à 9,4 millions d'hectares dont environ 5 millions sont cultivés.
51. La variabilité de la pluviométrie est forte et s'exprime tant sur le plan spatial avec des différences importantes sur quelques centaines de mètres que sur le plan temporel entre années et au cours des saisons. Sur cette base, le pays est subdivisé en six zones éco-géographiques à savoir: i) la zone des Niayes qui s'étale sur 8 883 kilomètres carrés le long du littoral nord (1 pour cent des terres arables). Cette zone a une vocation maraîchère et arboricole fruitière surtout sur les sols hydromorphes, bien que sa majeure partie soit occupée par les cultures vivrières de mil et d'arachide. L'élevage intensif de bovins y est pratiqué pour la production de lait, de même que l'aviculture pour la production de poulet de char et d'œufs. La pêche côtière artisanale y est également pratiquée sur la Grande Côte; ii) la vallée du fleuve Sénégal qui est une plaine alluviale et de hautes terres sableuses s'étendant sur 22 472 kilomètres carrés (8 pour cent des terres

arables). L'agriculture s'y organise autour des cultures traditionnelles de décrue (sorgho, maïs et riz) et des cultures irriguées (riz, maraîchage et cultures industrielles dont la canne à sucre et la tomate) sur sa partie inondable; iii) la zone sylvo-pastorale du Ferlo qui est l'une des zones les plus vastes du pays avec une superficie de 55 561 kilomètres carrés, mais dont 4 pour cent seulement des terres sont cultivables. Elle appartient au domaine climatique de type sahélien et se situe entre les isohyètes 300-600 mm. L'élevage extensif transhumant est le principal système de production (22 à 30 pour cent du cheptel national); iv) la zone du bassin arachidier qui couvre une superficie de 46 367 kilomètres carrés (57 pour cent des terres arables) enregistre des précipitations comprises entre 500 et 700 mm entre juin et octobre et produit deux tiers de la production nationale de mil et d'arachide (principales cultures nationales); v) la zone du Sénégal oriental qui occupe 51 958 kilomètres carrés (10 pour cent des terres arables). Dans sa partie nord, l'élevage prédomine alors que dans sa partie sud, l'activité principale est l'exploitation minière. Elle fournit également la quasi-totalité du combustible ligneux consommé dans les grands centres urbains du pays. Cette zone est l'une des plus arrosées du Sénégal dans sa partie sud avec des cumuls pluviométriques annuels pouvant dépasser 1 000 mm; vi) la Casamance qui s'étend sur un territoire de 49 361 kilomètres carrés (20 pour cent des terres arables) et constitue, avec la zone du Sénégal oriental, le territoire le plus arrosé du Sénégal. Elle possède les réserves forestières les plus importantes du pays mais qui régressent constamment suite à l'extension des zones agricoles et l'exploitation du bois. La zone est très propice à la riziculture et l'horticulture, grâce à ses bas-fonds et à son réseau hydrographique dense.

52. Le réchauffement climatique et ses effets ne sont plus à démontrer au Sénégal. Plusieurs études montrent une augmentation des températures moyennes et une baisse tendancielle de la pluviométrie. Selon une étude menée par l'Agence nationale de l'aviation civile de la météorologie (ANACIM) en 2017, une hausse globale des températures minimales est observée entre 1961 et 2010. Cette hausse se manifeste par une augmentation de 0,58 °C des températures à Dakar, de 1,88 °C à Ziguinchor et de 1,06 °C à Tambacounda. Dans le rapport sur la contribution prévue déterminée au niveau national du Sénégal, les prévisions montrent que les températures moyennes augmenteront de +1,17 °C à +1,41 °C à l'horizon 2035 (Ministère de l'environnement et du développement durable, 2015). Au niveau de la pluviométrie, le Cadre de programmation par pays 2019-2023 (FAO, 2019a) indique qu'en 2035 la zone nord du pays enregistrera une baisse des précipitations de 16 mm en moyenne par rapport à la période de référence 1976-2005, alors que les autres zones connaîtront une baisse encore plus importante qui serait en moyenne de 84 mm (tableau 4). La forte dépendance de l'économie vis-à-vis du secteur agro-sylvo-pastoral et aquacole accentue la vulnérabilité et les impacts du changement climatique sur la population sénégalaise. Les prévisions montrent que les changements climatiques vont entraîner une baisse des rendements du mil de 50 pour cent d'ici 2035 (Diop, 2014) une perte cumulée des captures de poissons estimée à 68 milliards de francs de la communauté financière africaine (par la suite francs CFA) entre 2020 et 2050 (Centre de suivi écologique, 2015) et une réduction de moitié de la disponibilité annuelle d'eau par habitant, passant de 4 500 m³/personne/an en 1990 à 2 000 m³/personne/an en 2025 (UNCA, 2000). Les informations du tableau 5 montrent le degré de vulnérabilité et de l'impact du changement climatique sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, les zones côtières, la biodiversité et les ressources en eau.

Tableau 4. Changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénario

Paramètres	Scénarios	Nord	Sud-est	Sud-ouest	Centre-ouest
Températures (°C)	RCP4.5	+1,18	+1,17	+1,17	+1,17
	RCP8.5	+1,41	+1,37	+1,37	+1,37
Pluies (mm)	RCP4.5	-16	-89	-89	-89
	RCP8.5	-8	-61	-61	-61

Notes: RCP: *Representative Concentration Pathway*, c'est-à-dire trajectoires représentatives de concentration.

Source: Ministère de l'environnement et du développement durable, 2015. *Contribution prévue déterminée au niveau national*. <https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published%20Documents/Senegal/1/CPDN%20-%20Sénégal.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)

Tableau 5. Vulnérabilité et impacts du changement climatique sur les différents secteurs

Secteurs	Vulnérabilité et impacts du changement climatique
Agriculture	Augmentation de l'évapotranspiration; perturbation de la carte variétale; perturbation du calendrier cultural; recrudescence des mauvaises herbes et des insectes ravageurs; perte de la fertilité des sols; réduction des terres agricoles (2 500 000 ha de terres arables dégradées en 2014); baisse de la production agricole; grande vulnérabilité de la population dépendant des productions agricoles pour leur survie; baisse de la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut; baisse de 30 pour cent de la production céréalière attendue à l'horizon 2025
Élevage	Changements dans la productivité et la qualité des fourrages; raréfaction des ressources hydriques et fourragères; faible disponibilité en eau pour le bétail; baisse de la productivité de l'élevage; dégradation de la santé animale; apparition de maladies émergentes affectant le bétail; changements dans la commercialisation et les prix des produits du bétail qui pourraient fortement affecter les revenus des éleveurs; vulnérabilité des communautés pastorales
Pêche	Augmentation de la température des eaux de surface; diminution de la richesse trophique (éléments nutritifs); diminution de l'indice d'upwelling; raréfaction et ou migration de stocks halieutiques; perte massive d'emplois; augmentation des accidents en mer, pertes en vies humaines destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche; accentuation du déficit de la balance commerciale du Sénégal; appauvrissement des communautés de pêcheurs; augmentation de l'émigration et des migrations internes
Zones côtières	Élévation du niveau de la mer; augmentation de la fréquence et de la force des événements extrêmes tels que les houles de tempête, vents violents; recul généralisé du trait de côte; perte des plages sableuses avec effet négatif immédiat sur le tourisme balnéaire; destruction d'infrastructures côtières (habitations, hôtels, usines, etc.); baisse de rentabilité du tourisme balnéaire; baisse d'emplois liés au tourisme; ralentissement de l'économie locale; baisse de la contribution du tourisme au produit intérieur brut; inondation des zones côtières basses; déplacement de communautés côtières et conflits fonciers; salinisation des terres agricoles et des nappes phréatiques souterraines; perte de la biodiversité au niveau de la zone côtière
Ressources en eau	Glissement des isohyètes du nord vers le sud; glissement du gradient de végétation; effondrement des débits des cours d'eau; assèchement par endroit de certains cours d'eau (Casamance, Sine Saloum) ainsi que de certaines rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation et autres zones humides; baisse générale du niveau des nappes phréatiques; dysfonctionnement et/ou destruction des ouvrages hydrauliques; menaces sur la demande en eau douce; dégradation de la qualité des eaux; accentuation du stress hydrique; vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs agricoles et pastoraux
Biodiversité	Fragmentation des écosystèmes et pertes d'habitat; évolution régressive des superficies de forêts de certaines espèces; baisse de la productivité de certaines espèces et des services écosystémiques; régression de la végétation naturelle de l'écosystème des Niayes de l'ordre de 57 pour cent entre 1972 et 2012; régression de la superficie des forêts galeries de l'ordre de 22 pour cent en Casamance et 50 pour cent au Sénégal oriental entre 1972 et 2012.

Source: FAO, 2019a. *Cadre de programmation par pays 2019-2023*. <https://www.fao.org/3/ca6421fr/ca6421fr.pdf> (site web consulté le 23 mars 2022)

2.3 Politiques, stratégies et programmes de développement

53. Le Sénégal a élaboré et adopté en 2006 son Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) qui s'articule autour de quatre programmes prioritaires: i) développement de l'agroforesterie; ii) utilisation rationnelle de l'eau; iii) protection du littoral; iv) sensibilisation et éducation du public. Depuis 2015, le Sénégal s'est engagé dans un processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation dans neuf secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources en eau, les infrastructures de transports terrestres, la santé, les zones côtières, la biodiversité/tourisme et la gestion des risques de catastrophe axée sur les inondations. Pour rendre opérationnel le PANA et les plans nationaux d'adaptation sectoriels, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, s'est engagé dans la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes parmi lesquels le présent projet évalué. Dans le cas du PANA, plusieurs aspects d'adaptation au changement climatique sont correctement pris en compte par les projets et programmes. Cependant, des faiblesses subsistent tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre de ces projets et concernent principalement: i) la faible intégration dans les programmes et projets relatifs aux secteurs agricoles et pastoraux des approches et outils pertinents pour identifier les effets néfastes des changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation appropriées; ii) la coordination insuffisante entre les programmes/projets; iii) les insuffisances relatives au cadre réglementaire; iv) la faible connaissance et le partage limité des meilleures approches de pratiques d'adaptation au changement climatique.
54. Les faiblesses susmentionnées limitent l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions et entravent le renforcement des capacités d'adaptation du pays et particulièrement des populations rurales pour faire face au changement climatique et à ses effets néfastes. Plusieurs défis prioritaires s'imposent donc au Gouvernement du Sénégal, à savoir: i) améliorer l'accès des producteurs et agropasteurs à des informations agro-climatiques utiles et utilisables; ii) développer une approche itérative basée sur la complémentarité des savoirs paysans et scientifiques pour renforcer les connaissances sur l'adaptation au changement climatique; iii) identifier et diffuser les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique pour faciliter leur adoption par les agriculteurs et agropasteurs afin de renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience à l'insécurité alimentaire; iv) promouvoir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement.

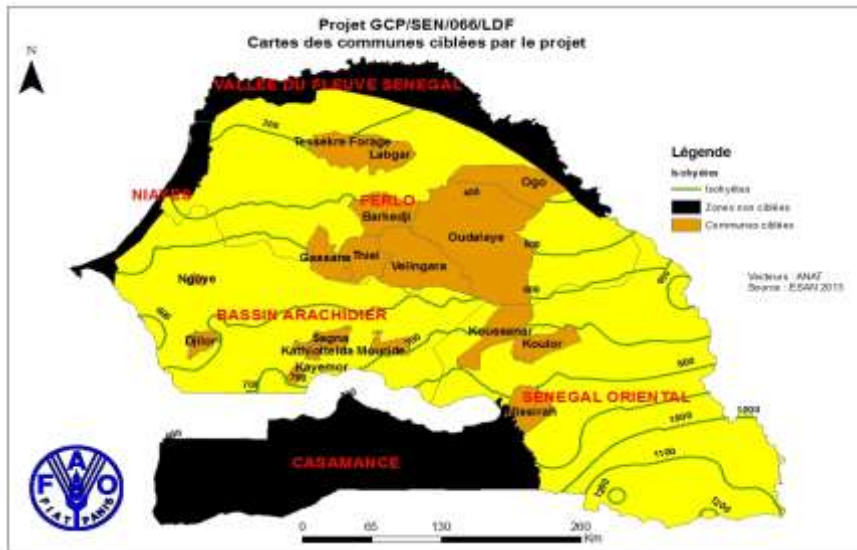
2.4 Description du projet

2.4.1 Financement, durée et objectifs du projet

55. Le projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans», est financé par le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) géré par le FEM.
56. La durée initiale prévue du projet est de cinq ans et s'étend du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2020. Elle a été prorogée jusqu'à décembre 2021. Le budget du projet est de 30,8 millions de dollars des États-Unis (dénommés par la suite dollars) et comprend une allocation du Fonds pour les pays les moins avancés du FEM de 6,2 millions de dollars et un cofinancement de 24,6 millions de dollars prévu de la part des autres partenaires au démarrage du projet à savoir: le Projet d'appui aux filières agricoles (3 321 254 dollars); le Projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA LouMaKaf, 9 769 939 dollars); le Programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural (4 022 146 dollars); le Projet d'appui à la petite irrigation locale (4 225 390 dollars); le Programme de la grande muraille verte au Sénégal (3 068 656 dollars). À son

démarrage, le projet a mobilisé d'autres partenaires de cofinancement dont le Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), qui fait suite au Projet d'appui à la petite irrigation locale, et le Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS). Le projet intervient dans sept régions administratives du Sénégal (figure 2): Louga et Matam dans la zone sylvo-pastorale; Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack dans le bassin arachidier; Tambacounda dans la zone orientale. Il implique dix-sept communes (Ogo, Oudalaaye, Tessekré, Vélingara Ferlo, Lagdar, Barkédji, Thiel, Gassane, Sagna, Ida Mouride, Kathiote, Kayemore, Djilor, Koussanar, Missira, Koulor, Ngoye).

Figure 2. Zones d'intervention du projet



Source: FAO, Unité de coordination du projet. 2015. Document de projet. La carte est conforme à UN. 2020. Map. No. 4174, Rev. 4.

57. L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets du changement climatique. Deux objectifs spécifiques sont poursuivis: i) faciliter l'utilisation des informations agro-climatiques et l'adoption de pratiques d'adaptation au changement climatique par les producteurs agro-sylvo-pastoraux; ii) améliorer la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au changement climatique en intégrant dans les politiques, programmes et projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au changement climatique. Les résultats attendus du projet sont les suivants:
- i. Les informations agro-climatiques, les innovations et les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique sont adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux qui ont une meilleure connaissance des menaces induites par le changement climatique dans tous les secteurs des trois domaines agro-climatiques ciblés.
 - ii. Les revenus des ménages, la productivité agricole et agropastorale des CEP/CEAP ont augmenté grâce à l'application de pratiques d'adaptation au changement climatique (ACC) et l'exploitation des informations agro-météorologiques et ont favorisé une amélioration de la chaîne de valeur des produits agricoles et pastoraux (750 CEP et 500 CEAP mis en œuvre ciblant 15 000 producteurs et 10 000 éleveurs formés et renforcés en pratiques ACC).
 - iii. Des stratégies spécifiques pour le renforcement de la résilience au changement climatique sont affinées et pilotées dans les systèmes agropastoraux et élargies à plus grande échelle, y compris l'utilisation optimale des ressources génétiques ainsi que les cultures sèches dans les trois zones agroécologiques ciblées par le projet (au moins quatre pratiques ACC sont identifiées et adoptées par les producteurs, au moins 25 pour

cent des organisations paysannes participant aux CEP sont aptes à capitaliser les informations climatiques diffusées; 15 000 producteurs et 10 000 éleveurs dont 40 pour cent de femmes et de jeunes sont directement ciblés par le projet et au moins 10 plans d'action prenant en compte des stratégies d'ACC sont développés par les organisations paysannes).

- iv. Les producteurs des CEP et les éleveurs des CEAP intègrent leurs productions traditionnelles dans des systèmes productifs améliorés et adaptés y compris l'approche terroir, ainsi que d'autres activités génératrices de revenus (apiculture, aviculture, petits ruminants, horticulture, etc.) générant ainsi une augmentation de 20 pour cent de leur revenu familial et de 25 pour cent de leur accumulation de capital.
- v. Les capacités institutionnelles nationales nécessaires pour développer et intégrer les politiques de l'ACC, les stratégies et programmes de soutien aux CEP/CEAP sont augmentées permettant ainsi le passage d'une réponse réactive à une approche proactive (30 pour cent des projets opérationnels dans les programmes sectoriels intègrent des composantes d'ACC dans leurs budgets).
- vi. Un fonds national de résilience climatique intégrant les différents fonds existants est mis en place et utilisé par les acteurs clés mobilisant le double de la contribution initiale FEM/Fonds pour les pays les moins avancés à la fin de la quatrième année.

2.4.2 Composantes, effets et produits attendus du projet

58. Le projet est organisé autour de quatre composantes dont trois composantes techniques et une composante de coordination et de gestion.

Composante 1. Développement et affinage des stratégies et outils d'adaptation au changement climatique (ACC) sur la base des connaissances améliorées ou nouvelles et pilotage des pratiques d'ACC dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux. Cette composante prépare le terrain pour assurer que les innovations, technologies et pratiques d'ACC ainsi que l'information agro-météorologique soient disponibles pour leur répliation à grande échelle. La composante 1 vise un effet et deux produits.

Effet 1.1. Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'ACC sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC pouvant être élargies à plus grande échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées.

Produit 1.1.1. L'ANACIM et le Centre de suivi écologique (CSE) ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC pour chaque zone spécifique du projet.

Produit 1.1.2. Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le groupe de travail pluridisciplinaire national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des groupes de travail pluridisciplinaires locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique.

Composante 2. Renforcement des capacités et diffusion des stratégies, des technologies et des meilleures pratiques d'ACC au niveau des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux à travers un réseau croissant de champs-écoles. Cette composante constitue le pilier du projet en ce qui concerne la vulgarisation et l'adoption des pratiques et technologies d'ACC. Elle s'inscrit dans la continuité des champs-écoles développés au Sénégal par la FAO et d'autres partenaires mais en y ajoutant toutefois des aspects relatifs à l'ACC. La composante 2 vise deux effets et neuf produits.

Effet 2.1. Les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont utilisées et adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux.

Effet 2.2. Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.

Produit 2.1.1. Des programmes de formation spécifiques pour les champs-écoles focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvopastoraux et la nutrition sont développés et diffusés.

Produit 2.1.2. Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects relatifs au genre et à la nutrition.

Produit 2.1.3. Les champs-écoles des producteurs sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés.

Produit 2.1.4. Les clubs d'écoute Dimitra sont installés et rendus autonomes pour permettre la mise en réseau des champs-écoles.

Produit 2.1.5. Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local.

Produits 2.2.1. Les organisations d'agro-sylvo-pasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes de valeur.

Produit 2.2.2. Au moins un producteur par champ-école multiplie et commercialise des semences adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle.

Produit 2.2.3. De nouvelles variétés adaptées de céréales, de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Produit 2.2.4. Les plans d'occupation et d'affectation des sols et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs et d'éleveurs et les autorités locales.

Composante 3. Intégration des stratégies d'ACC de façon coordonnée dans les politiques, programmes et projets, cadres de développement des secteurs de production agro-sylvo-pastoraux au niveau national et dans les zones vulnérables du projet. Cette composante intégrera les considérations sur le changement climatique dans les politiques, programmes et stratégies de planification du secteur agro-sylvo-pastoral. Trois produits et deux effets sont attendus de cette composante 3.

Effet 3.1. La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive.

Effet 3.2. Un fonds national de résilience au changement climatique est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local.

Produit 3.1.1. Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche champ-école dans les politiques, programmes et projets.

Produit 3.1.2. Un groupe intersectoriel de haut niveau est mis en place pour définir et faire adopter le programme des actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets.

Produit 3.2.1. Un fonds national de résilience est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des fonds existants.

Composante 4. La coordination et le suivi-évaluation ont pour objectif d'assurer un suivi systématique axé sur les résultats et l'évaluation de l'avancement du projet. Ainsi, cette composante suivra et évaluera

la réalisation des produits et des effets attendus indiqués dans le cadre des résultats du projet, la diffusion des informations sur le projet et la valorisation des données et leçons apprises pour une réplique dans d'autres domaines. Un effet et trois produits sont visés par la composante 4.

Effet 4. Mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et application des leçons apprises du projet dans les actions futures.

Produit 4.1. Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendu opérationnel.

Produit 4.2. Évaluation à mi-parcours et évaluation finale menées.

Produit 4.3. Stratégie de communication développée.

2.4.3 Cadre institutionnel, organisationnel et de gestion du projet

59. Le projet est mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal. La FAO en tant qu'agence du FEM, est responsable de la supervision et de l'orientation technique du projet pendant sa mise en œuvre. Elle doit veiller au respect des politiques et critères du FEM et à l'atteinte de manière efficiente et efficace des objectifs, des résultats et des produits du projet. La mise en œuvre du projet se fait en étroite collaboration avec le MAER. Les autres partenaires techniques de mise en œuvre comprennent le Ministère de l'élevage et des productions animales, le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Ministère de la gouvernance territoriale, du développement et de l'aménagement du territoire, le CSE et l'ANACIM.

60. Le comité technique de pilotage est l'organe d'orientation, de supervision et de contrôle du projet. Il est présidé par le Ministre en charge de l'agriculture et de l'équipement rural ou son représentant et se réunit annuellement en session ordinaire.

61. Le comité technique de pilotage est composé:

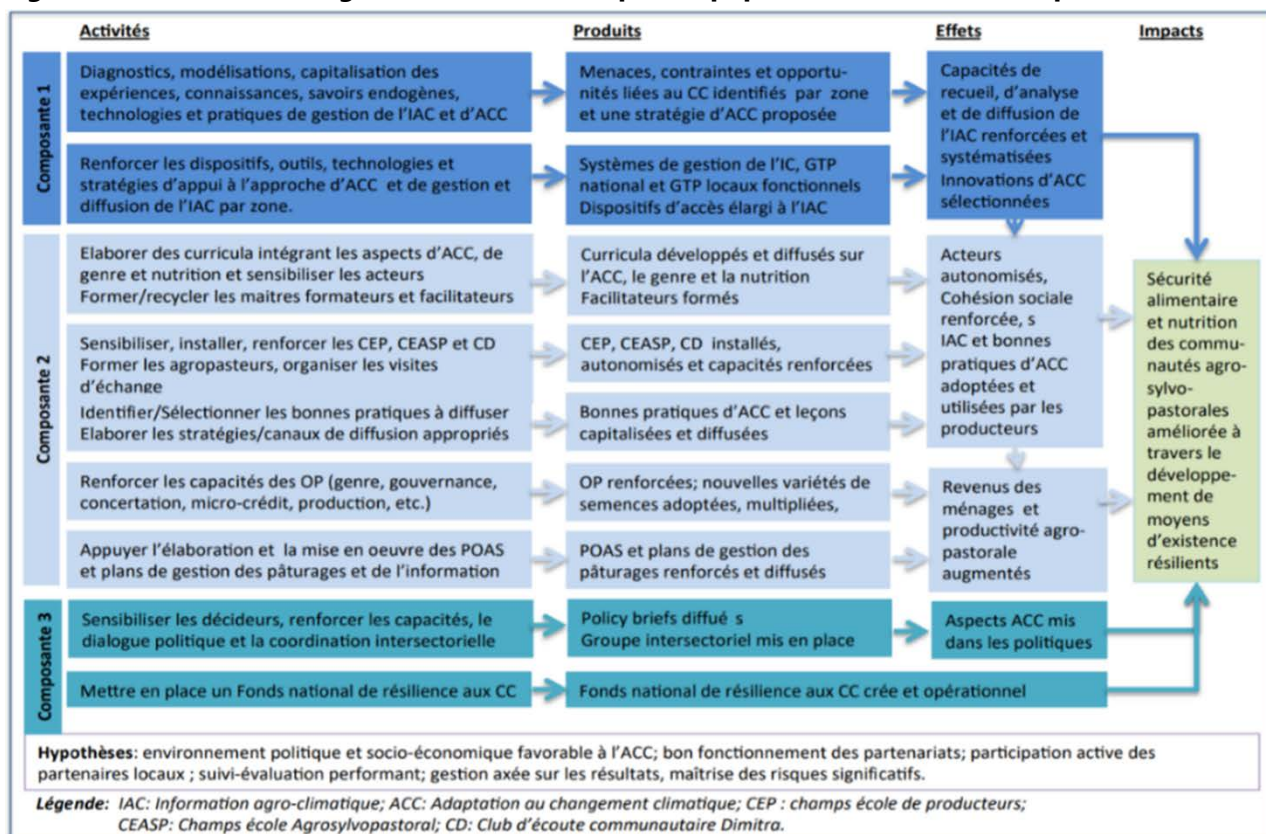
- i. des hauts représentants de l'administration de l'État: les présidents des commissions «Développement et aménagement du territoire de l'Assemblée nationale» et «Cadre de vie, environnement et développement durable du Conseil économique, social et environnemental»; le conseiller en environnement de la Primature; les représentants des Ministres en charge de l'économie, des finances et du plan, de l'environnement et du développement durable, de l'élevage et des productions animales, de la gouvernance territoriale, du développement et de l'aménagement du territoire; le président du Comité national sur les changements climatiques (COMNACC); les gouverneurs des régions de Louga, de Matam, de Diourbel, de Fatick, de Kaffrine, de Kaolack et de Tambacounda;
- ii. des représentants des organisations techniques: le directeur général de l'ANACIM; le directeur du CSE; le directeur exécutif de la Cellule de lutte contre la malnutrition; le secrétaire exécutif du Conseil national de la sécurité alimentaire; le directeur de l'organisation non gouvernementale «Innovation, environnement, développement/Afrique»;
- iii. des représentants des partenaires techniques et financiers: le représentant de la FAO, le point focal du FEM; le représentant du groupe thématique sur le développement rural et la sécurité alimentaire des partenaires techniques et financiers;
- iv. des représentants des plates-formes et organisations professionnelles et de la société civile: le représentant du Cadre national des services climatologiques; le président du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux; le président du Conseil national de la maison des éleveurs.

62. Le Secrétariat du comité technique de pilotage est assuré par l'Unité de coordination du projet (UCP) au sein de la Représentation de la FAO au Sénégal. L'UCP comprend un coordonnateur national du projet, trois adjoints experts techniques, un assistant chargé des finances et des opérations. Elle s'appuie sur un dispositif de terrain composé par les points focaux techniques qui supervisent les champs-écoles et sur le dispositif des partenaires d'exécution du projet.
63. Sur la base de lettres d'entente, protocoles d'accord, conventions, partenariats et contrats, l'UCP mobilise les partenaires de financement, les institutions techniques et fournisseurs pour soutenir la prestation d'activités spécifiques sur le terrain.

2.4.4 Théorie du changement reconstituée à mi-parcours

64. La théorie du changement a été reconstituée avant le démarrage de la phase d'enquête puis améliorée à mi-parcours (figure 3). Cette théorie repose sur la réalisation des activités pour générer des produits qui, à leur tour, conduiront à l'atteinte des effets attendus sous réserve qu'un ensemble de conditions (hypothèses) soit satisfait. Le projet aura à plus long terme un impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. Le levier du changement repose sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs du niveau central au niveau local par des approches intégrées et complémentaires.
65. À la mi-parcours, les entretiens qui ont été réalisés avec les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet avaient confirmé certains risques et permis d'identifier d'autres risques significatifs qui pourraient affecter négativement la réussite du projet et qui sont intégrés comme hypothèses dans la théorie du changement du projet. Une des hypothèses de réussite du projet est que le Gouvernement du Sénégal, les décideurs politiques et les acteurs du développement rural continuent à maintenir la question de l'adaptation au changement climatique parmi les priorités du pays en facilitant son intégration dans les politiques et cadres de planification et en lui affectant les ressources nécessaires. De même, l'intérêt et l'engagement des bénéficiaires (producteurs, organisations paysannes, organisations de développement communautaire, etc.) étaient indiqués dans le Document de projet comme nécessaires à la réussite du projet pendant toute la durée de sa mise en œuvre. Le projet devrait continuer à susciter cet intérêt/engagement tout en mettant en place, suffisamment tôt et pendant toute sa durée, un ensemble de conditions suffisantes pour favoriser et permettre l'appropriation par les bénéficiaires des connaissances et des innovations proposées et testées.

Figure 3. Théorie du changement reconstituée par l'équipe d'évaluation à la mi-parcours



Source: FAO. 2019.b Revue à mi-parcours du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans».

https://publicpartnershipdata.azureedge.net/gef/GEFDocuments/ada8c925-df7c-e811-8124-3863bb2e1360/MTR/MidtermReviewMTR_GEFID5503_MTR_FAO_Senegal_French.pdf

(site web consulté le 23 mars 2022)

3. Principales constatations

3.1 Pertinence

Question d'évaluation 1. Les résultats du projet ont-ils été conformes: i) aux domaines spécifiques et stratégies de programme opérationnelles du FEM; ii) aux priorités nationales et au Cadre de programmation par pays de la FAO?

Question d'évaluation 2. La conception du projet a-t-elle été appropriée pour produire les résultats escomptés?

Question d'évaluation 3. Quel est le degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels puis acteurs de mise en œuvre)?

Question d'évaluation 4. La pertinence du projet a-t-elle changé depuis sa conception du fait de nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux affectant la pertinence des objectifs et des objectifs initiaux du projet?

3.1.1 Pertinence par rapport aux priorités nationales

66. Sur le plan national, le projet est en phase avec la vision à long terme du développement du Sénégal déclinée dans le Plan Sénégal émergent et les programmes et stratégies sectoriels. En effet, le projet s'aligne sur les deux plans d'actions prioritaires (PAP) du Plan: le PAP 1 2014-2018 (Ministère de l'économie et des finances, 2014) et le PAP accéléré et ajusté 2019-2023 (République du Sénégal, 2019), notamment sur les axes stratégiques 1 «Transformation structurelle de l'économie et croissance» et 2 «Capital humain, protection sociale et développement durable». Le PAP 1 (2014-2018) vise le soutien à l'agriculture familiale, l'appui à la résilience climatique et à la gestion des risques et catastrophes ainsi que l'intégration de l'adaptation au changement climatique sur la voie du développement durable du pays. Le PAP accéléré et ajusté (2019-2023) cherche, entre autres objectifs, à «renforcer le capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers la promotion de la protection sociale et la réduction de la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes du changement climatique». Le projet cadre aussi avec la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (République du Sénégal, 2004), cadre légal du développement agro-sylvo-pastoral qui définit les dispositions générales et les grandes orientations de développement du secteur agricole pour réduire la pauvreté. Un des objectifs spécifiques vise (article 6): «La réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions et la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays». Le projet s'intègre dans les programmes «Augmentation de la production et amélioration de la base productive et «Renforcement des capacités des acteurs» du Programme national d'investissement agricole 2011-2015 (République du Sénégal, 2011) et dans les objectifs spécifiques 2 et 4 du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, 2018), notamment dans les options stratégiques suivantes: lutte contre la déforestation et la dégradation des terres; promotion de l'agroécologie et de l'intégration agro-sylvo-pastorale; promotion du transfert et du développement de nouvelles technologies; prévention de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë; promotion de la diversification alimentaire; etc.

67. Enfin, le projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle *Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable 2016-2020* (Ministère de l'environnement et du développement durable, 2016). En effet, l'un des objectifs de cette politique sectorielle est de

«réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité». Le projet est également aligné sur les priorités du Programme d'action national d'adaptation au changement climatique (Ministère de l'environnement et du développement rural, 2006) et contribue au test et à la diffusion des options d'adaptation proposées par le PANA pour le secteur de l'agriculture. Il contribue directement à la mise en œuvre du Programme prioritaire 1 du PANA «Développement de l'agroforesterie» à travers les activités de formation, de lutte contre la baisse de fertilité des sols et d'appui à la diversification des cultures et à l'innovation dans les systèmes de culture. Il contribue également au Programme prioritaire 4 «Sensibilisation et éducation du public».

68. En conclusion, la pertinence du projet par rapport aux priorités nationales est jugée hautement satisfaisante.

3.1.2 Alignement sur les objectifs stratégiques de la FAO

69. Le projet est cohérent avec les priorités stratégiques de la FAO au moment de sa conception, notamment avec deux objectifs stratégiques de la FAO (l'objectif stratégique 2 «Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables» et l'objectif stratégique 5 «Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes»). Il est également aligné sur le nouveau Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 (FAO, 2021b), notamment en raison de l'accent mis sur l'amélioration de la production agricole et de l'environnement, ainsi que sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (FAO, 2017), à travers son résultat 1 «Renforcement des capacités des États membres en matière de changement climatique grâce au leadership de la FAO en tant que fournisseur de connaissances et d'expertise technique» et son résultat 2 «Améliorer l'intégration de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans l'agenda international sur le changement climatique grâce à un engagement renforcé de la FAO».
70. Au niveau national, le projet contribue à la mise en œuvre des cadres de programmation par pays (2019-2023 et 2013-2017) de la Représentation de la FAO au Sénégal, en vigueur au cours de sa mise en œuvre. En effet, les composantes, effets et produits du projet contribuent à la réalisation des trois domaines prioritaires du Cadre de programmation par pays 2019-2023 (FAO, 2019a). Le domaine prioritaire 1 «Promotion d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole durable, diversifié, compétitif, inclusif et porteur de croissance» vise: i) la modernisation, la diversification et l'intensification durable des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et aquacoles, à travers la maîtrise de l'eau, la promotion de l'emploi décent des jeunes en milieu rural y compris les migrants et la réduction des pertes post-récolte; ii) la formulation de politiques, de projets et de programmes intégrant les dimensions transversales telles que le changement climatique, le genre, la nutrition, la protection sociale, la migration et «Une seule santé». Le domaine prioritaire 2 promeut «L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le renforcement de la résilience des populations vulnérables». Le domaine prioritaire 3 «Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles» contribue: à l'élargissement à plus grande échelle des pratiques agricoles intégrant les changements climatiques; à la promotion de l'approche «caisse de résilience»; aux systèmes d'information, de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de menaces transfrontières et de réponses rapides aux maladies animales. Le domaine prioritaire 3 «Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles» vise à contribuer: à l'élargissement à plus grande échelle des bonnes pratiques agroécologiques dans les systèmes de production, en lien avec les champs-écoles des producteurs et agropastoraux (CEP/CEAP); à la préservation, la restauration des terres dégradées et la promotion de réserves pastorales communautaires. Le projet était également cohérent avec les domaines prioritaires du Cadre de programmation par pays 2013-2017 (FAO, 2013): domaine

prioritaire 1: «Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles»; domaine prioritaire 2 «Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement»; domaine prioritaire 3 «Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles».

71. Enfin, le projet respecte les exigences de la stratégie de renforcement des capacités de la FAO, qui visent à promouvoir un changement sur le long terme, en encourageant la réalisation des activités, l'appropriation et la pérennisation des résultats par les parties prenantes nationales (gouvernement et société civile). L'approche du projet prend en compte les trois dimensions de renforcement des capacités: les capacités des individus et des organisations; les capacités techniques et fonctionnelles; l'environnement favorable. Le projet s'appuie sur les principes de base et les lignes directrices de l'approche CEP, ce qui permet de mieux prendre en compte les problèmes des agriculteurs, des agro-éleveurs et éleveurs et les questions d'ACC. Le projet intègre les recommandations de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020-2030 (FAO, 2021a) .
72. Sur la base des informations susmentionnées, la pertinence du projet par rapport aux priorités de la FAO est jugée hautement satisfaisante.

3.1.3 Alignement sur les priorités stratégiques du FEM

73. Le projet contribue à trois objectifs stratégiques du FEM qui concernent l'adaptation au changement climatique: i) réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience à travers l'innovation et les transferts de technologie d'adaptation au changement climatique; ii) intégrer l'adaptation et la résilience au changement climatique pour un impact systémique; iii) encourager les conditions favorables à une adaptation efficace et intégrée au changement climatique. Le projet a respecté dans sa conception les exigences et les lignes directrices des politiques du FEM relatives: au cofinancement (Global environment facility, 2018a et 2018b); à la participation du public et à l'engagement des parties prenantes (Global environment facility, 2018c et 2018d); au suivi-évaluation (Global environment facility, 2019c), à l'application du principe du coût incrémental (Global environment facility, 2007a) notamment le financement du coût additionnel pour des interventions contribuant à l'atténuation des effets environnementaux en cofinancement avec les autres parties; à l'égalité entre les sexes (Global environment facility, 2017b et 2017c); à la sauvegarde environnementale et sociale (Global environment facility, 2019a et 2019b). Relativement au cofinancement, les informations indicatives sur les montants, les sources et les types de cofinancement attendus ont été indiqués dans le Document de projet approuvé, qui peut servir de base pour apprécier le niveau de mobilisation de ce cofinancement. Des lettres d'engagement au cofinancement du projet ont été signées avec des projets partenaires, notamment le PASA LouMaKaf, le PRAPS et le P2RS. Concernant, la participation du public et l'engagement des parties prenantes, le projet a mis en œuvre une approche participative, multi-acteurs et multi-sectorielle, pendant les phases de préparation, de formulation, de démarrage, de mise en œuvre du projet et de revue, ce qui a suscité l'intérêt et favorisé l'adhésion et la participation du gouvernement, des organisations paysannes, des autorités administratives et locales, des services techniques et des organisations non gouvernementales. Les questions d'égalité des sexes ont été analysées et documentées dans le Document de projet et des activités ciblant à la fois les hommes, les femmes, les jeunes ont été identifiées, notamment, les CEP, CEAP, clubs Dimitra, fonds de résilience climatique et caisses AVEC. La plupart des indicateurs du cadre logique sont également désagrégés par sexe. Cependant, le projet ne fournit aucune indication sur la prise en compte des personnes en situation de handicap.
74. Enfin, le projet s'inscrit dans les cadres de référence stratégiques nationaux et internationaux. En effet, à travers ses objectifs, il est en phase avec le programme de développement durable à

l'horizon 2030, notamment en contribuant aux cibles des objectifs de développement durable 1, 2, 5 et 13 qui visent respectivement à: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes; prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

75. Sur la base des informations susmentionnées, la pertinence du projet par rapport aux priorités du FEM est jugée hautement satisfaisante.

3.1.4 Pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires

76. Le projet a apporté des appuis qui ont permis aux agriculteurs et agropasteurs bénéficiaires de satisfaire certains des besoins exprimés dans les phases de consultation et les études diagnostiques réalisées par le projet au niveau de chaque zone agroécologique. Les besoins d'accès aux informations agro-climatiques ont été satisfaits grâce à la diffusion d'informations agro-climatiques à travers différents canaux (messages vocaux et sms, radios communautaires et tableaux pictogrammes implantés au niveau des villages, points focaux locaux). De l'avis des agriculteurs interrogés, les informations agro-climatiques reçues leur ont permis de prendre des décisions éclairées sur le choix des cultures et les variétés, les dates de semis, les moments d'épandage d'engrais et de produits phytosanitaires, etc. Les besoins en renforcement des capacités des agriculteurs et des agropasteurs sur les bonnes pratiques d'adaptation et de résilience au changement climatique ont été couverts au niveau des villages où les CEP et les CEAP ont été mis en place et sont fonctionnels, à travers les formations pratiques et théoriques réalisées par les facilitateurs et les producteurs facilitateurs-relais. En effet, les thématiques de formation délivrées ont été identifiées conjointement aux agriculteurs et agropasteurs sur la base du diagnostic des problèmes rencontrés dans leurs activités agricoles et agropastorales. Par exemple, dans la zone du Sénégal oriental, fortement touchée par l'érosion hydrique et éolienne, les agriculteurs ont été formés sur les techniques de défense et de restauration des sols (cordons pierreux, demi-lunes, conservation des eaux (zāi) afin de lutter contre la dégradation de leurs terres. Dans la zone sylvo-pastorale marquée par la recrudescence des feux de brousse, la surexploitation des pâturages et la recrudescence des maladies animales, les agropasteurs ont été formés et sensibilisés sur les bonnes pratiques de lutte contre les feux de brousse, de régénération des pâturages (mise en défens), de vaccination du cheptel et d'embouche bovine, ovine et d'aviculture améliorée. Dans les villages où les clubs Dimitra sont mis en place, les femmes, jeunes, et vieux interrogés ont souligné qu'ils ont contribué au renforcement de l'entente, de la cohésion sociale et du dialogue intra et inter-générationnel sur les problématiques de développement communautaire à l'échelle des villages (insalubrité, excision, mariage précoce, violence fondée sur le genre, diversification agricole, dégradation des pâturages, infrastructures communautaires) en promouvant la proposition et la mise en œuvre de solutions endogènes (travaux collectifs, jardins communautaires, cotisations, alerte des autorités et recherche de partenaires). Dans les villages où les caisses AVEC et les AGR ont été créées, les femmes bénéficiaires interrogées estiment qu'elles leur ont facilité l'accès au crédit et à l'épargne rurale pour acheter des denrées alimentaires, des fournitures scolaires pour leurs enfants, des médicaments, des marchandises pour le petit commerce, des ovins et caprins, etc.
77. Toutefois, les besoins en renforcement de capacité de certains agriculteurs et agropasteurs n'ont pas été satisfaits dans les villages où les CEP et CEAP prévus n'ont pas été mis en place ou n'ont pas fonctionné, en raison des lenteurs administratives, du départ du facilitateur, de la mise en place tardive des intrants, de la dégradation des cultures par les animaux en raison de l'absence de clôture, etc. Dans la zone sylvo-pastorale du département de Ranérou, malgré les besoins

exprimés par les agropasteurs d'accéder aux clubs Dimitra et aux AGR, ceux-ci n'ont pas été mis en place. Le partenaire d'exécution Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) a fait le choix de les implanter dans le département de Linguère. Les besoins en équipements pour la protection des parcelles des CEP et CEAP contre la divagation des animaux et d'accès à l'eau pour l'irrigation des cultures maraîchères au niveau des CEP et des jardins communautaires des femmes n'ont pas été non plus satisfaits par le projet. Enfin, dans le village de Kouthiary farydela, les femmes ont exprimé la nécessité d'être raccordées à l'eau courante pour réduire la pénibilité et le temps consacré à la corvée d'eau afin de se concentrer sur leurs activités agricoles, mais cette demande n'a pas été satisfaite.

78. Par ailleurs, certaines technologies et pratiques diffusées par le projet ne sont pas adaptées au contexte socio-économique et aux contraintes du milieu. L'adoption des cultures fourragères diffusées par le projet se heurte aux contraintes d'accès à l'eau, aux semences (boutures) et aux coûts des équipements d'irrigation. L'utilisation des blocs multi-nutritionnels pour l'alimentation du cheptel est freinée par les difficultés des agropasteurs à accéder aux intrants et aux équipements au niveau local et par la concurrence des pierres à lécher fabriquées par les agro-industriels. De même, l'utilisation des semences résilientes au changement climatique se heurte aux problèmes de disponibilité au niveau local, en raison de l'échec du programme de multiplication des semences à la base.
79. Sur la base des informations susmentionnées, la pertinence du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires est jugée satisfaisante.

3.1.5 Complémentarité avec les interventions existantes

80. Le projet est complémentaire des interventions existantes. En effet, la détermination des zones d'intervention du projet a été effectuée sur la base des critères préliminaires suivants: i) les zones éco-géographiques les plus vulnérables à la variabilité climatique; ii) les départements où l'indice de malnutrition est de préoccupant à précaire; iii) les départements où le niveau de dégradation des sols est élevé; iv) les communes et villages où interviennent déjà des projets (en cofinancement ou pas) avec lesquels il est possible de développer des synergies. Le quatrième critère a eu pour conséquence que le projet a été mis en œuvre, dans la majeure partie des cas, dans des zones où la complémentarité avec d'autres interventions était possible. Ainsi: i) dans le bassin arachidier, le projet était complémentaire du projet d'appui aux filières agricoles (PAFA), du PASA LouMaKaf et du Projet d'appui à la petite irrigation locale (PNDPIL); ii) dans la zone sylvo-pastorale du Ferlo, il était complémentaire du Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER), du Projet de développement agricole de Matam, de la Grande Muraille verte et du PASA LouMaKaf; iii) au Sénégal oriental, le projet était complémentaire du PADAER, du YAJEENDE, du BAMTAARE, du Projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental et en Haute Casamance (PDESOC), des activités spécifiques mise en œuvre par le Programme alimentaire mondiale et du Projet d'appui à la petite irrigation locale.
81. En conclusion, l'évaluation juge hautement satisfaisante la complémentarité du projet avec les projets existants.

3.2 Efficacité

Question d'évaluation 5. Dans quelle mesure les interventions de la FAO ont-elles contribué à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques: i) en facilitant l'utilisation des informations agro-climatiques et l'adoption de pratiques d'adaptation au changement climatique par les producteurs agro-sylvo-pastoraux; ii) en améliorant la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face

au changement climatique en intégrant dans les politiques, programmes et projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au changement climatique?

Question d'évaluation 6. Dans quelle mesure le résultat réel du projet correspond-il aux effets escomptés?

Question d'évaluation 7. Quel est le niveau d'atteinte des résultats au niveau de chaque produit?

Question d'évaluation 8. Quelle est la contribution du projet aux avantages mondiaux pour l'environnement à partir des outils de suivi?

Effet 1.1. Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC pouvant être élargies à plus grande échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées.

82. Le résultat portant sur le fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires est partiellement atteint: en effet, 11 groupes de travail pluridisciplinaires sur les 17 groupes prévus ont été redynamisés au niveau départemental et le groupe de travail pluridisciplinaire national a été renforcé. L'appui technique et financier apporté par le projet a permis aux groupes de travail pluridisciplinaires de collecter, analyser et diffuser des informations agro-climatiques sous forme de bulletins d'informations, de messages radiophoniques et vocaux aux organisations paysannes, producteurs, agropasteurs et services techniques. Cependant, le fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires a pris fin en 2018 suite à l'arrêt du financement apporté par le projet à l'ANACIM dans le cadre du protocole avec la FAO. Ceci dénote une faible appropriation de leur mandat par les membres des groupes de travail pluridisciplinaires.
83. Le résultat concernant l'identification, la sélection et la validation de quatre pratiques d'ACC a été atteint et dépassé. En effet, huit pratiques d'ACC ont été sélectionnées et validées, à savoir: l'utilisation des cultures fourragères (neema), l'utilisation du niébé fourrager, la gestion de l'eau avec le paillage et le zaï, l'utilisation des variétés à cycle court, l'utilisation des cordons pierreux contre la dégradation des terrains, la promotion de la fumure organique, l'association culturale, la fabrication de blocs multi-nutritionnels et le traitement de la paille à l'urée. La sélection de ces pratiques d'ACC s'est déroulée suivant un processus participatif et inclusif impliquant les producteurs, agropasteurs, femmes, services techniques, etc. Cependant, il convient de noter que, même si ces bonnes pratiques sont utiles pour les producteurs et agropasteurs, elles ne sont pas nouvelles dans la zone d'intervention du projet car certains de ces producteurs étaient déjà formés à ces pratiques par d'autres projets (PADAER 1, PAFA, Projet d'organisation et de gestion villageoises 2, Projet de développement agricole de Matam) ou par des organisations non gouvernementales et structures de l'État (institution nationale de pédologie, Agence nationale de conseil agricole et rural, Institut sénégalais de recherche agricole, etc.). Par ailleurs, le projet a diffusé ces technologies auprès des agriculteurs et agropasteurs sans réaliser préalablement d'études de faisabilité technique et financière ni d'analyses coûts-bénéfices dans le but d'optimiser leur utilisation par les bénéficiaires. Par exemple, les cultures fourragères sont peu adaptées au contexte de la zone sylvo-pastorale, marquée par la mobilité du cheptel, les difficultés d'accès à l'eau pour l'irrigation, le coût élevé de l'eau et le manque de disponibilité locale de semences. De même, la fabrication de blocs nutritionnels pour l'aliment de bétail se heurte à la disponibilité d'intrants et d'équipements mais aussi à la concurrence des pierres à lécher fabriquées par les agro-industriels. Dans les zones du bassin arachidier et du Sénégal oriental, la promotion de l'utilisation de la fumure organique se heurte à la disponibilité de la matière première dans ces zones. En outre, la promotion des variétés à cycle court n'est pas accompagnée d'un programme important de multiplication de semences permettant de garantir leur disponibilité.

84. Le résultat visant la mise à disposition d'informations agro-climatiques aux producteurs et agropasteurs à travers les CEP et CEAP est atteint. En effet, à travers les points focaux au niveau des CEP et des CEAP et des groupes de travail pluridisciplinaires, les informations agro-climatiques dispensées sous forme de messages vocaux et sms en langues locales ont été régulièrement transmises aux producteurs et agropasteurs et diffusées à l'échelle des villages où sont implantés les CEP et CEAP. Le rapport sur l'exécution du projet 2020, estime à un total d'environ 10 000 les producteurs et agropasteurs qui recevaient les informations agro-climatiques à travers les groupes de travail pluridisciplinaires, dont 1 211 messages vocaux en langues locales. Les informations agro-climatiques diffusées sont appréciées par les producteurs et agropasteurs rencontrés sur le terrain et ont favorisé la prise de décision dans les activités agricoles et agropastorales ainsi que pour la protection des enfants contre la foudre et les fortes pluies. À titre d'exemple, les femmes agricultrices de la commune de Djilor ont affirmé que grâce aux informations agro-climatiques reçues, qui prévoyaient la venue tardive des pluies et de l'hivernage, elles ont semé des cultures à cycle court (maïs, niébé, pastèque, sésame) en lieu et place des cultures à cycle long, ce qui leur a permis d'optimiser leur rendement et récolte.
85. Cependant, et comme expliqué pour le produit 1.1.2, il est déplorable de constater que depuis la fin du protocole entre la FAO et l'ANACIM, les producteurs et agropasteurs ne reçoivent plus les informations climatiques. Au moment de la présente évaluation, aucune alternative n'était proposée, les réflexions suscitées par le projet sur la pérennisation du financement des groupes de travail pluridisciplinaires n'ayant pas abouti à des actions concrètes de la part de l'ANACIM et du Gouvernement du Sénégal.
86. Sur la base des constats mentionnés, l'atteinte de l'effet 1.1 est jugée satisfaisante.

Produit 1.1.1. L'ANACIM et le CSE ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC pour chaque zone spécifique du projet.

87. Le projet a produit conjointement aux populations locales, y compris les femmes et les structures partenaires, des produits de connaissance de qualité au niveau de chacune des trois zones agroécologiques d'intervention: i) l'étude pour la mise à jour des connaissances sur le climat dans la zone sylvo-pastorale, le bassin arachidier et le Sénégal oriental (réalisée par l'ANACIM en 2017); ii) le diagnostic des menaces, des contraintes et des opportunités liées au changement climatique et aux savoirs endogènes en matière d'adaptation dans la zone sylvopastorale, le bassin arachidier et le Sénégal oriental (réalisé par l'ANACIM, le CSE, la FAO et le FEM en octobre 2017); iii) la caractérisation des unités pastorales au Sénégal: éléments de synthèse dans des zones de forage de la zone sylvopastorale (réalisée par le Centre de suivi écologique en 2017); iv) l'étude diagnostique du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires (national et locaux) et de faisabilité de la mise en place de groupes de travail pluridisciplinaires au niveau communal au Sénégal (réalisée par l'ANACIM, en décembre 2017). Ces études ont été discutées et validées au niveau local, régional et national par les parties prenantes.
88. Ce travail a permis aux différentes parties prenantes de mieux connaître: i) les vulnérabilités au changement climatique de chaque zone; ii) les contraintes, menaces, conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources végétales, forestières et animales de la zone; iii) les stratégies actuelles d'ACC basées sur les connaissances endogènes des populations locales ainsi que les stratégies optionnelles d'ACC et leur priorité respective, les moyens disponibles pour leur adoption et les facteurs pouvant empêcher leur adoption par les populations; iv) les forces, faiblesses, opportunités, menaces et besoins d'accompagnement des unités pastorales, du groupe de travail pluridisciplinaire national et des groupes de travail pluridisciplinaires locaux.

89. Sur la base des informations susmentionnées, un recueil des bonnes pratiques d'ACC jugées prioritaires a été produit et traduit en trois langues locales (sérère, wolof et pular). Les bonnes pratiques d'ACC jugées prioritaires s'articulent autour de l'amélioration: i) de la gestion durable des ressources naturelles et de la restauration de la biodiversité; ii) des systèmes de production agricole et de promotion d'une agriculture durable; iii) de la santé et des productions animales; iv) des techniques de production halieutique; v) de la valorisation des produits locaux; vi) de la promotion de technologies d'économie d'énergie domestique; vii) de l'accès à l'information agro-climatique; viii) des capacités des producteurs.
90. L'évaluation note une approche soucieuse de favoriser les synergies, l'harmonisation et la mutualisation des ressources, développée par l'équipe de projet qui a permis la collaboration de l'ANACIM et du CSE pour réaliser et élaborer les produits de connaissance précités. Cette approche privilégiant la synergie est appréciée par ces structures. L'évaluation a noté avec satisfaction l'approche méthodologique participative, inclusive et raisonnée adoptée par la FAO et ses partenaires (ANACIM et CSE), qui a permis au niveau de chaque zone agroécologique d'intervention, d'impliquer activement les populations bénéficiaires (hommes, jeunes, femmes), les organisations paysannes, les services techniques et organisations non gouvernementales dans: i) l'analyse des contraintes et menaces du changement climatique; ii) l'évaluation de la vulnérabilité des ressources; iii) l'identification des stratégies d'adaptation basées sur les connaissances locales et scientifiques; iv) l'identification des priorités en matière de bonnes pratiques d'adaptation, etc.
91. Cependant, ces produits de connaissance ont été faiblement diffusés et communiqués aux différentes parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral. Plusieurs acteurs institutionnels rencontrés sur le terrain ne disposent pas des versions validées (imprimées ou électroniques) de ces documents, alors qu'ils ont activement participé à leur rédaction. Par ailleurs, il est important de noter que le CSE et l'ANACIM ont été faiblement impliqués dans le suivi de l'utilisation de ces produits de connaissance, afin de capitaliser les acquis et d'y apporter des ajustements.
92. En conclusion, l'équipe d'évaluation juge satisfaisant le niveau de réalisation du produit 1.1.1.

Produit 1.1.2. Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le groupe de travail pluridisciplinaire national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des groupes de travail pluridisciplinaires locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique.

93. Le projet a réalisé, dans le cadre du partenariat avec l'ANACIM, une étude diagnostique des groupes de travail pluridisciplinaires locaux existants ce qui a permis de déterminer les conditions d'installation de nouveaux groupes de travail pluridisciplinaires, de concevoir et d'établir un système de communication entre le groupe de travail pluridisciplinaire national, les groupes de travail pluridisciplinaires départementaux et les facilitateurs des CEP et CEAP afin de diffuser les informations météorologiques aux populations rurales. En s'appuyant sur les conclusions de l'étude diagnostique, le projet a: d'une part, appuyé la redynamisation et/ou la création de 11 groupes de travail pluridisciplinaires (dont trois nouveaux) sur les 17 prévus, la mise en place des équipements météorologiques des stations météo de l'ANACIM ainsi que l'installation des tableaux pictogrammes d'affichage des informations climatiques au niveau des endroits les plus fréquentés des villages; d'autre part, renforcé les capacités du groupe de travail pluridisciplinaire national pour faciliter la communication et créer des interactions avec les groupes de travail pluridisciplinaires locaux, contribuant financièrement à la diffusion des informations climatiques par l'ANACIM et les groupes de travail pluridisciplinaires à travers plusieurs canaux de communication (messages vocaux et sms, radios communautaires, bulletins d'informations). Les groupes de travail pluridisciplinaires locaux ont fonctionné durant la durée du protocole avec

l'ANACIM et les informations climatiques ont été régulièrement transmises aux populations, facilitateurs et points focaux.

94. Cependant, suite à l'arrêt du financement du projet, les groupes de travail pluridisciplinaires ne sont plus actifs. Ainsi, les réunions ne se tiennent plus ou rarement et les informations agro-climatiques ne sont plus communiquées. L'ANACIM affirme ne pas disposer de ressources financières propres suffisantes pour assurer le fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires. Il convient de relever que la FAO semble ne pas avoir suffisamment mis l'accent sur le dialogue autour de la pérennisation du financement de ces groupes, mais avoir plutôt appuyé financièrement et techniquement leur fonctionnement.
95. En conclusion, l'équipe d'évaluation juge modérément satisfaisant le niveau de réalisation du produit 1.1.2.

Effet 2.1. Les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux.

96. Sous l'effet 2.1, le projet visait les produits suivants: i) Au moins 25 pour cent des organisations paysannes participant aux CEP utilisent les informations climatiques et les pratiques/technologies diffusées d'adaptation et de résilience au changement climatique (Fonds pour les pays les moins avancés [LDCF] Outil de suivi et d'évaluation de l'adaptation [AMAT] Indicateur 3.1.1); ii) Vingt-cinq mille personnes (dont 40 pour cent de femmes et de jeunes) sont directement touchées par le projet (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1.2); iii) Au moins 10 plans d'action des organisations paysannes intègrent les stratégies d'ACC.
97. Le projet a introduit ou diffusé des informations agro-climatiques, des bonnes pratiques et technologies d'ACC, à travers l'approche CEAP et CEP. Cependant, le projet n'a pas réalisé d'enquêtes systématiques de collecte de données et ne dispose pas de base de données pour évaluer le taux d'utilisation ou d'adoption des informations climatiques et des bonnes pratiques et technologies d'ACC. Il devient dès lors difficile d'apprécier exactement les taux d'adoption et le nombre de bénéficiaires touchés. Le rapport sur les CEAP de juillet 2021 réalisé par la FAO indique que dans le cadre du processus de capitalisation en cours sur l'approche CEAP, des évaluations participatives ont eu lieu en juin 2021. Celles-ci sont basées sur des enquêtes informelles en groupes de discussion au niveau des départements de Linguère et de Ranérou. Ces évaluations ont concerné exclusivement 37 CEAP répartis au niveau de six communes dont quatre dans le département de Linguère (Thiel, Tessékéré, Labgar et Barkédji) et deux dans le département de Ranérou (Vélingara Ferlo et Oudalaye).
98. Les échanges avec les bénéficiaires révèlent que les informations agro-climatiques ont été bien utilisées par les agropasteurs et producteurs pour faire des choix sur les variétés à cultiver, les dates des périodes de semis, d'apport d'engrais et de traitement phytosanitaire, etc. Les résultats de l'enquête informelle et des entretiens sur le terrain montrent qu'au niveau des CEAP, plusieurs pratiques d'ACC et technologies telles que les cultures fourragères, la fabrication de blocs multi-nutritionnels, l'aviculture villageoise améliorée et le traitement de la paille sont très faiblement adoptées, bien qu'étant appréciées et maîtrisées par les agropasteurs, en raison de plusieurs contraintes d'ordre technique (manque d'équipements, d'intrants, de matériels) et financier (coût élevé, manque de ressources financières). L'adoption des cultures fourragères est limitée par les problèmes d'accès à l'eau, de sécurisation des parcelles, mais également par la disponibilité locale de boutures. L'adoption de la fabrication des blocs multi-nutritionnels se heurte à la faible disponibilité locale de certains intrants comme la mélasse, le phosphate tricalcique et le matériel de fabrication. L'adoption des poulaillers villageois améliorés est freinée par des contraintes d'ordre financier pour réaliser l'investissement de base pour le poulailler amélioré et équipé ainsi

que pour l'acquisition des intrants sanitaires et alimentaires. Le traitement de la paille à l'urée est limité par la contrainte du creusement de la fosse et la disponibilité locale de l'urée. Au niveau des CEP, l'adoption du compost est limitée par la disponibilité de bouses de vaches dans le bassin arachidier et le Sénégal oriental. En outre, l'adoption des variétés à cycle court de mil, maïs, riz, se heurte au manque de disponibilité locale des semences. Le programme de multiplication de semences (arachide, riz, maïs, mil) dans le bassin arachidier et la Casamance, dans le cadre du protocole avec l'Agence nationale de conseil agricole et rural n'a pas donné les résultats escomptés. En effet, sur neuf organisations paysannes sélectionnées pour la production de semences, seules quatre ont pu produire, collecter et conditionner des semences. Cela s'explique par le fait que les semences (arachide) n'ont pas été mises en place ou ont été mises en place tardivement, par des problèmes d'homologation (certaines organisations paysannes sélectionnées ne sont pas homologuées pour la production de semences et la variété de mil biofertile proposée n'est pas homologuée au Sénégal) ou par la mise en place tardive des semences de pré-base ou des problèmes de germination, de choix, etc. De même, l'adoption des bonnes pratiques sur le maraîchage est limitée par les contraintes d'accès à l'eau (puits, mini-forages, équipements d'irrigation) que rencontrent les producteurs et les agropasteurs.

99. Par ailleurs, à ce stade, la mise en place tardive des CEP/CEAP a eu un impact direct sur l'adoption à grande échelle de ces technologies: certains CEP/CEAP n'ont fonctionné qu'une seule fois, d'autres ont connu beaucoup de difficultés au démarrage, alors que le document d'orientation des CEP publié par la FAO estime qu'il faut au moins trois années d'accompagnement pour que le producteur ou agropasteur adopte les pratiques diffusées. De plus, le projet a tardivement mis en place quelques mesures d'accompagnement nécessaires à l'adoption potentielle des pratiques d'ACC et technologies (clôtures, système d'irrigation goutte à goutte, poulailler, etc.).
100. Le troisième indicateur «Au moins 10 plans d'action des organisations paysannes intègrent les stratégies d'ACC» est réalisé, mais les organisations paysannes ne disposent pas de ressources financières pour la mise en œuvre de leurs plans d'action. En outre, le fonds de résilience climatique mis en place ne permet pas de financer directement les plans d'action des organisations paysannes.
101. En conclusion, l'évaluation considère que la réalisation de l'effet 2.1 est modérément insatisfaisante.

Produit 2.1.1. Des programmes de formation spécifiques pour les champs-écoles focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvo-pastoraux et la nutrition sont développés et diffusés.

102. Le projet a procédé à la révision des programmes des CEP et CEAP pour mieux y intégrer des thématiques de formation en bonnes pratiques d'ACC. En effet, l'évaluation des programmes de formation existants avait révélé que la dimension ACC était faiblement prise en compte. Sur cette base, l'élaboration des nouveaux programmes s'est fondée sur les bonnes pratiques d'ACC identifiées comme prioritaires dans le rapport de l'étude «Diagnostic des menaces, des contraintes et des opportunités liées au changement climatique et aux savoirs endogènes en matière d'adaptation dans la zone sylvo-pastorale, le bassin arachidier et le Sénégal oriental» et sur les programmes de formation existants. Les programmes révisés ont été finalisés en 2017. Les nouveaux programmes spécifiques aux CEP et aux CEAP ont été conçus et adaptés au niveau de chaque site par les facilitateurs des CEP et CEAP. Dans l'ensemble, les centres d'intérêts du projet ont été pris en compte: ACC, résilience des écosystèmes (agrosystème et pâturages), nutrition, etc. Ces programmes de formation sont destinés aux maîtres formateurs chargés d'assurer la formation des facilitateurs des CEP et des CEAP. Sur la base des nouveaux programmes, des fiches techniques sur l'ACC ont été développées et traduites en trois langues locales (wolof, sérère, pular)

et sont destinées aux facilitateurs chargés d'animer les formations des producteurs et agropasteurs au niveau des CEP et CEAP. Le guide sur la nutrition a été utilisé et des fiches techniques produites sur l'intégration de la nutrition dans les CEP/CEAP.

103. Par ailleurs, le CSE, l'ANACIM et la FAO ont produit conjointement un recueil de 63 bonnes pratiques d'ACC en 2017, destiné à la formation des facilitateurs des CEP et des CEAP. Le recueil est composé de fiches techniques, réparties en trois thématiques: gestion des ressources naturelles et restauration de la biodiversité (12 bonnes pratiques); amélioration des systèmes de productions agricoles (39 bonnes pratiques); amélioration des productions animales (12 bonnes pratiques). Les bonnes pratiques d'amélioration des systèmes de production agricoles sont centrées sur le paillage, le zaï, la jachère améliorée, le compostage, les haies vives, les brise-vent, la protection des cultures avec les produits biologiques, les techniques de greffage des arbres fruitiers, l'association culturale, les techniques de cultures maraîchères, céréalières, fruitières, de légumineuses, le stockage et la conservation des céréales. Les bonnes pratiques d'amélioration des productions animales portent sur l'ensilage, le traitement de la paille à l'urée, les blocs multi-nutritionnels, le niébé fourrager, l'embouche bovine, ovine, l'aviculture rurale, l'apiculture, la transformation, la conservation du lait et des produits laitiers ainsi que l'entretien et la restauration des mares pastorales. Toutefois, ces thématiques sont moins bien adaptées au système de production pastoral dominant dans la zone sylvopastorale du Ferlo. Les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles et de la restauration de la biodiversité sont: les pépinières villageoises, les plantations de production de bois, les bosquets villageois, la régénération naturelle assistée, la mise en défens des aires écologiques dégradées ou menacées de dégradation, la technique d'extinction des feux de brousse, la technique de la saignée, le cordon pierreux, etc. Les fiches techniques ont été traduites en trois langues locales, imprimées et transmises aux facilitateurs des CEP et CEAP, pour leur servir de guide dans l'animation des CEP et CEAP.
104. Toutefois, quelques lacunes ont été notées dans les programmes de formation: i) la question du pastoralisme a été fortement diluée voire absente par rapport aux pratiques d'élevage intensives classiques (embouche, santé animale, amélioration de l'aviculture traditionnelle, cultures fourragères, etc.); ii) les programmes ont été élaborés autour des pratiques (en termes de technologies innovantes) et non autour des acteurs ciblés en termes de priorités; iii) les dimensions transversales telles que le genre, les personnes en situation de handicap et la protection sociale sont faiblement prises en compte dans les programmes revus. Par ailleurs, l'évaluation a noté une diffusion limitée des programmes et du guide sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. Certains acteurs rencontrés sur le terrain ignorent l'existence de ces supports de formation, notamment des partenaires du projet et des services techniques. De plus, même si les programmes sont destinés aux maîtres formateurs des CEP et CEAP, il serait important de les partager avec les facilitateurs, qui, en plus des fiches techniques qu'ils ont reçues, peuvent toujours s'en inspirer pour améliorer leurs connaissances.
105. En conclusion, l'évaluation considère que la réalisation du produit 2.1.1 est modérément satisfaisante.

Produit 2.1.2. Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects relatifs au genre et à la nutrition.

106. Le projet a formé 523 facilitateurs sur une prévision de 500 soit un taux de réalisation de 104 pour cent. Cependant, la cible de 25 pour cent de femmes formées n'est pas atteinte, seuls 14,5 pour cent de femmes ont été formés, ce qui s'explique par le nombre insuffisant de femmes dans les services de conseil agricole et rural. Les facilitateurs des CEP et des CEAP formés sont respectivement au nombre de 367 et 156 auxquels s'ajoutent les producteurs facilitateurs-relais,

au nombre de 132. De même, l'objectif de formation de 90 facilitateurs a été atteint et dépassé avec un taux de 128 pour cent correspondant à 116 facilitateurs formés. La formation de 10 nouveaux maîtres formateurs n'a pas été réalisée.

107. Les facilitateurs formés sont des techniciens/conseillers agricoles des services d'encadrement de l'État (agriculture, élevage, eaux et forêt), les agents des projets de développement et des organisations non gouvernementales partenaires du projet et les animateurs membres des organisations paysannes. Grâce à ces formations de facilitateurs et facilitateurs-relais, le projet a contribué à l'augmentation des effectifs et de l'expertise des agents de vulgarisation et de conseil agricole au service des agriculteurs et des agropasteurs. Au cours des entretiens de terrain, les facilitateurs et facilitateurs-relais ont à l'unanimité confirmé avoir acquis et amélioré leurs connaissances sur les bonnes pratiques agricoles et agropastorales et sur l'ACC. Ils affirment avoir ensuite retransmis avec succès les nouvelles connaissances et se sentent aujourd'hui mieux formés et valorisés dans leur métier de conseiller.
108. Cependant, l'affectation de certains facilitateurs en dehors de la zone d'intervention du projet et le recrutement de certains d'entre eux par d'autres structures a entraîné un déficit de facilitateurs pour la mise en place et l'animation des CEP et CEAP dans plusieurs sites sur la période 2017-2019. Pour combler ce déficit, le projet a opté pour la formation comme facilitateurs-relais de producteurs et agropasteurs membres des organisations paysannes couvrant les zones où les CEP et CEAP sont installés. Cette option, bien qu'elle ait été prise tardivement (janvier 2020), s'est avérée pertinente et utile. En effet, sur le terrain, les facilitateurs locaux se sont montrés beaucoup plus concernés et disponibles que les agents de l'administration pour assurer la vulgarisation et l'animation des CEP et CEAP. Ils ont démontré de bonnes capacités d'apprentissage et d'animation des CEP et CEAP. Leur proximité géographique et sociologique avec les bénéficiaires, leur engagement ainsi que la perception hautement valorisante qu'ils ont de leur nouvelle fonction de conseiller sont à compter au nombre des facteurs d'efficacité positifs. En outre, la prise en charge de ces facilitateurs locaux est moins coûteuse que celle des techniciens facilitateurs de l'État ou des techniciens des projets et organisations non gouvernementales. De plus, la quasi-totalité des facilitateurs locaux rencontrés sur le terrain se sont engagés à poursuivre la formation et l'animation des CEP et CEAP après la fin du projet, car ils considèrent ces services de conseil comme faisant partie de leur mission au profit des producteurs et agropasteurs membres de leurs organisations paysannes. Cette approche de formation des producteurs facilitateurs-relais démontre la pertinence de la décentralisation du conseil agricole ainsi que la responsabilisation des producteurs, agropasteurs et de leurs organisations dans la prise en charge des préoccupations de leurs membres. En revanche, les problèmes rencontrés sur certains aspects de l'approche comme l'étude de base, l'analyse de l'agro-écosystème ou de l'analyse de l'écosystème pastoral, la conception du dispositif expérimental et le rapportage comptent parmi les points faibles, qui doivent être améliorés à travers un accompagnement des facilitateurs, la poursuite du renforcement de leur capacité et un suivi rapproché. Pour y remédier, le projet a appuyé des techniciens facilitateurs (agents techniques de l'État) pour les accompagner sur leurs points faibles afin de renforcer de manière continue et concrète leurs capacités.
109. En outre, l'évaluation a noté un décalage entre la finalisation des programmes de formation révisés et des fiches techniques avec le démarrage des premiers cycles de formation des facilitateurs des CEP et CEAP. Le projet a corrigé cette lacune à travers l'organisation de plusieurs sessions de formation des anciens facilitateurs et des nouveaux facilitateurs ainsi que des facilitateurs-relais. Il y a donc un non-respect et un manque de cohérence au regard de la logique d'intervention définie dans le Document de projet. Ce dernier indiquait clairement que la formation des facilitateurs utiliserait les programmes de formation élaborés et basés sur l'ACC, qui découleraient eux-mêmes des études diagnostiques et d'identification des bonnes pratiques

d'ACC. Cette lacune est liée aux lenteurs administratives dans la signature des protocoles et dans la validation et la publication des programmes. Par ailleurs, la formation des facilitateurs est nécessaire mais pas suffisante pour garantir une bonne maîtrise et intégration de l'ACC. Il convient de poursuivre et de renforcer la formation des facilitateurs et facilitateurs-relais sur l'ACC. En effet, les échanges sur le terrain ont révélé que certains facilitateurs n'ont pas encore bien assimilé la problématique de l'ACC et mettent davantage l'accent sur les thématiques liées aux itinéraires techniques de production et à la gestion intégrée des déprédateurs. Ainsi, le projet s'est vu contraint de recourir à d'autres spécialistes pour aborder certains thèmes spéciaux sur l'ACC.

110. Enfin, l'évaluation a également noté que les directeurs des services techniques (agriculture, élevage, eaux et forêts), les directeurs ou experts des organisations non gouvernementales et des projets n'ont pas été sensibilisés ou formés sur l'approche champ-école, alors qu'ils sont sensés assurer la supervision des techniciens formés après la fin du projet. L'évaluation estime que ceci est un manque à gagner pour le projet dans la perspective de la pérennisation des acquis des CEP et CEAP ainsi que leur institutionnalisation. Dans la perspective du projet d'institutionnaliser les CEP et CEAP, il est nécessaire de sensibiliser ou d'assurer la mise à niveau des représentants des services techniques régionaux et nationaux de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement sur l'approche CEP et CEAP.
111. Au regard de tous ces aspects, l'évaluation juge la réalisation du produit 2.1.2 satisfaisante.

Produit 2.1.3. Les champs-écoles sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés.

112. Au total 560 champs-écoles (dont 410 CEP et 150 CEAP) ont été mis en place, sur une prévision initiale de 1 250, soit un taux de réalisation de 45 pour cent. La revue à mi-parcours avait recommandé de revoir à la baisse cet objectif initial, à hauteur de 25 pour cent, soit un objectif réévalué à 937. Par rapport à l'objectif réévalué, le taux de réalisation se situe ainsi à 60 pour cent. Un effectif total de 12 576 agriculteurs et agropasteurs (dont 8 376 au niveau des CEP et 4 200 au niveau des CEAP) a été formé sur un objectif initial de 25 000 agriculteurs et agropasteurs, soit un taux de réalisation de 50 pour cent. Le nombre de femmes formées représente 7 335, soit 58 pour cent. Les données sont tirées des rapports des partenaires et du rapport sur l'exécution du projet 2020. Toutefois, le projet ne dispose pas de bases de données sur les réalisations.
113. Les CEP et CEAP mis en place par le projet ont permis de fournir un dispositif local d'appui au conseil agricole de proximité dans les villages bénéficiaires et basé sur des facilitateurs ruraux et facilitateurs-relais locaux. Les diverses pratiques comparatives, les expérimentations et les bonnes pratiques diffusées ont permis aux agriculteurs et éleveurs d'améliorer, de consolider et de diversifier leurs connaissances, de démontrer l'importance des bonnes pratiques et technologies agro-sylvo-pastorales et leur impact et efficacité sur l'amélioration de la productivité agricole et animale. Les producteurs et agropasteurs interrogés ont apprécié les nouvelles connaissances et technologies apprises, les approches méthodologiques utilisées dans l'apprentissage, les échanges et discussions au niveau des CEP et CEAP ainsi que la cohésion sociale que ceux-ci ont suscitée, même s'ils n'appliquent pas toujours les techniques apprises, comme expliqué précédemment.
114. À titre exemple dans le village de Mbayène dans la commune de Djilor, les expérimentations menées par les femmes leur ont permis de conclure que la meilleure méthode de fertilisation du maïs demeure la fumure organique et le compost que l'on peut trouver sur place ou fabriquer localement sans gros investissement par rapport à l'engrais chimique qui est très cher et très souvent indisponible localement. Elles ont également conclu que le traitement à base de feuilles de neem est la meilleure méthode de traitement phytosanitaire pour les cultures maraîchères. Ce

même constat est valable à Kouthia Farindella peulh, où les producteurs de coton biologique ont compris que l'utilisation de la fumure organique et le traitement préventif contre les ravageurs du coton contribuent significativement à l'amélioration des rendements du coton. Dans la zone de Kayemore, les producteurs ont intégré les nouvelles variétés du mil (souna 3 à cycle court) et les techniques culturales (densité de semis, démariage, utilisation de la fumure organique). Dans la zone sylvopastorale, les agropasteurs ont constaté une nette différence avec les nouvelles pratiques d'embouche bovine et ovine et d'aviculture villageoise améliorée et ont apprécié les connaissances acquises ainsi que l'importance du traitement de la paille à l'urée pour la croissance des ovins, de la culture fourragère avec le neema, du paillage sur le rendement du chou, des blocs nutritionnels pour l'aliment bétail, des techniques traditionnelles de transformation du fromage et de conservation, des bonnes pratiques de production de gombo, tomate, aubergine et piment.

115. En revanche, diverses contraintes et difficultés ont entravé la mise en place et l'animation des CEP et CEAP et réduit la qualité des apprentissages et des avantages qui en découlent. La plupart des CEP/CEAP ont été installés tardivement et certains n'ont fonctionné qu'une seule année avec beaucoup de difficultés, du fait des lenteurs sur les procédures d'acquisition d'intrants/équipements de la FAO, de la divagation des animaux, de la déperdition des facilitateurs, etc. Au niveau des champs-écoles de première génération, la lourdeur des procédures au niveau de la FAO n'a pas facilité l'acquisition des intrants et équipements didactiques dans les conditions de flexibilité que requiert un apprentissage en champ-école; en conséquence, le test des innovations et bonnes pratiques n'a souvent pas pu être conduit dans des conditions optimales. L'absence de clôtures des CEP/CEAP a causé la destruction des cultures surtout en saison sèche, entraînant l'arrêt précoce des apprentissages au niveau des CEP et CEAP. La disponibilité du matériel pédagogique lors de la réalisation des activités a quelquefois posé problème, notamment par rapport aux CEAP associés, en raison de la lenteur des procédures de la FAO. Les conflits de calendrier ont été notés pour certains experts impliqués dans l'animation de sessions, conduisant à des reprogrammations de modules sur d'autres sessions. L'instabilité du dispositif de facilitation constitué de techniciens pour la première phase a posé problème. En effet, certaines structures techniques partenaires ont dû affecter des techniciens facilitateurs en activité hors de la zone du projet et d'autres techniciens ont trouvé des postes plus rémunérateurs ailleurs, dans le cadre d'autres projets. S'ajoute à ces éléments la mise en place tardive d'infrastructures et d'équipements d'accompagnement (réseau d'irrigation, points d'eau). Une irrégularité et insuffisance de suivi et de supervision est également observée dans la mise en place de l'animation des CEP et des CEAP par la FAO et le Réseau national des facilitateurs du Sénégal (RNFS)/gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD). Initialement, des missions conjointes ont été organisées au cours des deux premières années, mais elles ne sont pas poursuivies à partir de la troisième année. Le retard de paiements des indemnités des facilitateurs par la FAO a entraîné la démotivation de certains facilitateurs. Le protocole RNFS/GIPD s'est achevé, sans être renouvelé, alors que la plupart des CEP et CEAP n'étaient pas encore installés. L'application des acquis des CEP et CEAP au niveau de la communauté reste encore limitée et non quantifiable du fait de l'absence d'outils de suivi-évaluation, de données géoréférencées et de base de données. Dans leur application, les CEAP mettent faiblement en évidence la dimension du pastoralisme, au profit de thèmes d'amélioration de l'élevage sédentaire. L'étude diagnostique de base n'analyse pas la question du pastoralisme et les programmes de formation des CEAP sont centrés sur des technologies plutôt que sur le système pastoral. D'autres partenaires tels que le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), le PRAPS et le P2RS ont mis en place des CEP sans concertation et coordination, suivi et harmonisation.
116. En conclusion, d'évaluation juge la réalisation du produit 2.1.3 modérément satisfaisante.

Produit 2.1.4. Les clubs d'écoute Dimitra sont installés et rendus autonomes pour permettre la mise en réseau des champs-écoles.

117. Le projet a mis en place 503 clubs Dimitra⁴ sur les 400 prévus, soit un taux de réalisation de 125 pour cent. Les clubs Dimitra regroupent 15 000 membres, à majorité de femmes et de jeunes, et sont installés dans 142 villages au niveau de 11 communes. Le projet a renforcé des capacités des parties prenantes par la tenue d'ateliers de lancement participatif et inclusif, la sensibilisation, la formation, le coaching au bénéfice de l'UCP, des partenaires de mise en œuvre, des autorités administratives et des collectivités locales. Le projet a également formé des animateurs (28, dont 50 pour cent de femmes) des clubs Dimitra et de radios sur la dynamique de groupe, la création, le suivi et l'accompagnement des clubs Dimitra ainsi que les outils de suivi-évaluation. Des formations pratiques ont été également réalisées aux profits des leaders de clubs Dimitra sur la gestion de groupe, la communication participative et le genre. Des équipements tels que des radios solaires et des smartphones ont été mis à leur disposition. Un appui à l'élaboration et à l'utilisation d'outils de gestion (fiches d'adhésion, de cotisation, règlements intérieurs) a également été fourni.
118. Dans l'ensemble, les clubs fonctionnent correctement avec l'accompagnement d'un animateur et une bonne appropriation par les bénéficiaires est observée. Ces clubs Dimitra permettent aux populations des villages d'implantation de s'organiser et d'essayer de trouver des solutions collectives aux problématiques qui les concernent. Ils ont contribué principalement à la cohésion sociale au niveau du village, en créant, renforçant et réhabilitant les espaces sociaux de concertation et en mobilisant les acteurs autour des problématiques de développement villageois (salubrité du village, infrastructures socio-économiques, crédit solidaire, alphabétisation, maraîchages, accès aux semences et autres intrants agricoles, lutte contre la coupe abusive des arbres, chômage des jeunes, etc.). Afin de prendre en charge ces préoccupations, des caisses communautaires permettant de mobiliser des ressources financières au niveau local sont également mises en place. Outre la résolution des problèmes communautaires identifiés, ces caisses permettent aussi d'avoir au niveau des villages une ligne de crédit plus accessible avec des conditions plus avantageuses pour les populations que les systèmes de financement classiques (banques et systèmes financiers décentralisés) ou le recours aux usuriers surtout présents dans la zone centrale (bassin arachidier).
119. Dans certaines localités, l'alliance stratégique entre les clubs Dimitra et les CEP/CEAP s'est faite de manière volontaire de la part des acteurs. À titre illustratif, les clubs Dimitra ont: i) aidé à la sensibilisation et à la sélection des membres pendant la phase préparatoire des CEP/CEAP; ii) soutenu la sensibilisation et la mobilisation des membres des CEP/CEAP pendant la mise en œuvre; iii) servi de plates-formes de partage, d'informations et de diffusion des processus et des résultats des CEP/CEAP; iv) animé des thématiques au niveau de leurs radios communautaires partenaires. Plusieurs témoignages des communautés illustrent l'importance des clubs Dimitra ([encadré 1](#)).

⁴ Les clubs Dimitra (clubs d'écoute Dimitra) de la FAO sont des groupes de femmes, d'hommes ou de jeunes – mixtes ou non – qui décident de s'auto-organiser pour agir ensemble sur leur propre environnement. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne, pour prendre des décisions et passer à l'action afin de les résoudre.

Encadré 1. Témoignage des bénéficiaires des clubs Dimitra

Un notable du village de Thièl souligne que «le plus grand avantage apporté par les clubs Dimitra est l'échange et la concertation intra et inter-générationnels sur les problèmes internes du village et la mise en œuvre de solutions endogènes, alors que dans le passé récent, certaines personnes ou familles ne se parlaient pas et/ou ne fréquentaient pas les mêmes espaces d'échanges». Un jeune du même village indique: «La nuit, à la belle étoile, on passait du temps à se quereller et à se disputer sur des futilités, mais avec notre club Dimitra de jeunes et grâce aux formations et sensibilisation dont nous avons bénéficié, désormais, nous discutons des problématiques socio-économiques et culturelles qui nous concernent, participons aux échanges dans le village et mobilisons notre force travail pour les travaux communautaires du village. Les conflits ont diminué et se règlent à l'amiable entre nous sans l'intervention des adultes et personnes âgées». Une femme du même village note: «Dans la culture alpulaar traditionnelle, les femmes ne s'asseyaient pas avec les hommes pour dialoguer ensemble. Grâce aux clubs Dimitra, même les questions les plus sensibles (mariage précoce, excision) sont débattues par les hommes et les femmes dans les mêmes espaces». Au village de Kouthia Farindella peulh, une femme nous confie ceci: «Même si le projet s'achève, nous restons et continuerons avec nos clubs Dimitra et caisses AVEC pour régler nos problèmes quotidiens sans demander l'aide de personnes externes». Lors de l'apparition de la covid-19, les clubs Dimitra ont été utilisés pour sensibiliser les membres et les villageois sur les mesures barrières recommandées.

Source: Équipe de l'évaluation.

120. Toutefois, même si les clubs Dimitra apparaissent comme de bons outils de développement endogènes participatifs, des points d'amélioration subsistent. En effet, le but premier des clubs Dimitra au sein du projet était de soutenir le développement des CEP/CEAP, mais ceci n'a été le cas que là où les clubs cohabitaient avec les CEP/CEAP et donc pas pour tous les CEP/CEAP installés. Si beaucoup de clubs servent de cadres de partage et de discussion des apprentissages acquis au niveau de champs-écoles ou encore des résultats des différentes études réalisées durant la mise en œuvre du projet, le fait que leur fonctionnement soit autonome et que leurs membres identifient et discutent librement des sujets qui les préoccupent et auxquels ils veulent trouver des solutions les dissocie complètement des champs-écoles dans certains villages. Le projet a manqué de plans d'action spécifiques pour faciliter l'intégration des clubs Dimitra dans les CEP et CEAP.
121. Comme mentionné précédemment, l'évaluation a noté que les clubs Dimitra n'ont pas été systématiquement installés dans tous les villages où les CEP et CEAP sont mis en place. En effet, dans la zone sylvo-pastorale, les clubs Dimitra ont été exclusivement installés dans le département de Linguère, au détriment du département de Ranérou, malgré la forte demande exprimée par les populations de cette zone. Le projet a suivi le choix du partenaire de mise en œuvre qui a identifié et orienté la mise en place des clubs Dimitra dans le département de Linguère. Il en ressort un manque d'orientation de la part de l'UCP pour guider le choix du partenaire et l'amener à prendre en compte les besoins des populations et la nécessité de promouvoir l'alliance stratégique qui justifierait l'installation des clubs Dimitra dans le département de Ranérou à côté des CEAP qui y sont mis en place.
122. L'inclusion des personnes en situation de handicap dans les clubs Dimitra est un manquement majeur du projet. Il n'existe pas de formation et de contenu pour la prise en compte des personnes en situation de handicap. L'évaluation a aussi constaté l'absence d'indicateurs, d'outils d'auto-évaluation, d'auto-capitalisation des résultats des clubs Dimitra. Les seules actions réalisées sont les forums villageois. Par ailleurs, une forte déperdition d'informations est observée, car les rapports des partenaires ne fournissent pas suffisamment de données sur les résultats, contraintes et défis des clubs. De plus, les clubs Dimitra n'ont pas fonctionné dans certaines communes de la région de Tambacounda et par conséquent ont été supprimés (20 clubs) par la Fédération nationale des producteurs de coton. L'inactivité de ces clubs Dimitra découle, selon la Fédération nationale des producteurs de coton, de l'absence de formation des leaders des clubs. L'évaluation a également noté que les clubs Dimitra tenus par des hommes sont plus instables que ceux tenus

par des femmes, du fait de leur occupation par les travaux champêtres pendant l'hivernage, de l'exode rural des jeunes hommes dès la fin de l'hivernage et d'un manque d'intérêt dans certains cas. Les réseaux des clubs Dimitra composés des leaders villageois ont été tardivement mis en place. Les réseaux ne sont pas encore fonctionnels et ne disposent pas de plan d'action pour la recherche de ressources financières pour leur fonctionnement.

123. Par ailleurs, dans la zone de Nioro, l'absence d'intégration des clubs Dimitra dans les instruments locaux de concertation qui existaient auparavant (comme les *Keppars* et *Pencs*) a été observée. Un *Keppar* signifie ombrage de la case où la population du village se retrouve pour discuter. Le *Keppar* regroupe toutes les catégories d'acteurs du village qui discutent sur un problème spécifique en vue de trouver des solutions. Au-dessus du *Keppar* se situe le *Penc* qui signifie arbre à palabres. Ainsi, le *Keppar* constitue une assemblée au niveau du village, alors que le *Penc* est une assemblée au niveau de la commune dans le cadre de la mise en place de l'acte 3 de la décentralisation. La troisième notion est «l'interpenc» au niveau supérieur. L'organisation non gouvernementale Symbiose a installé 247 *keppars* dans 15 communes et 2 communes de Fatick. Au départ (2004), l'animation des *Pencs* a beaucoup aidé les populations à valoriser leur temps, à discuter des problèmes et à rechercher des solutions. La coexistence entre les clubs Dimitra, les *Pencs* et *Keppars* a entraîné l'étouffement des clubs Dimitra par les *Pencs* et *Keppars* et vice versa dans certains villages. Même si les clubs Dimitra se révèlent complémentaires des *Pencs* et *Keppars* car composés de groupes homogènes, des réflexions stratégiques devront être menées par les parties prenantes (FAO, organisation non gouvernementale Symbiose, membres des clubs Dimitra, CEP) pour développer des synergies et renforcer la complémentarité entre ces deux plates-formes afin d'enrichir les échanges et discussions communautaires et trouver des solutions aux problématiques de développement au niveau village.
124. La réalisation de ce produit est jugée modérément satisfaisante.

3.2.1.1 Caisses de résilience: associations villageoises d'épargne et de crédit

125. Le projet a introduit tardivement mais avec succès les caisses AVEC comme pilier financier pour renforcer et consolider le pilier technique (CEP/CEAP), le pilier social (club Dimitra) et le pilier économique (fonds de résilience climatique). Ces trois piliers se soutiennent mutuellement. Le projet a renforcé les capacités des facilitateurs sur la méthodologie de mise en place et d'animation des AVEC et soutenu en matériels les membres en équipements et outils de gestion (caisses, stylos, calculatrices, fiches d'adhésion, fiches de cotisation, règlements intérieurs). Plusieurs caisses AVEC ont été créées et sont composées en majorité de femmes. À la différence des tontines traditionnelles, les AVEC fonctionnent sur des bases transparentes et bénéficient des conseils des facilitateurs. Un des facteurs de transparence est matérialisé par le fait que «la caisse est toujours ouverte en présence de tous et que chaque membre dispose d'un carnet d'adhésion et de cotisation». Les caisses AVEC ont facilité ou renforcé l'accès au crédit pour tous au niveau du village pour la satisfaction de leurs besoins socio-économiques et contribué à la solidarité entre les membres à travers les rencontres et discussions. Dans la zone de Koussanar, les femmes bénéficiaires soulignent que «les caisses AVEC nous permettent après partage de l'argent d'investir dans les activités génératrices de revenus (embouche ovine, petits commerces, etc.), d'acheter des intrants agricoles, d'acquérir des matelas, habits, d'avoir accès aux médicaments et soins de santé, de prendre en charge la scolarité de nos enfants ainsi que l'achat des denrées alimentaires, etc.».
126. Les caisses AVEC ont été associées aux clubs Dimitra et les facilitateurs des clubs Dimitra ont assuré l'animation des caisses AVEC. Cette association entre caisses AVEC et clubs Dimitra a d'une certaine manière eu des influences négatives sur l'esprit et le fonctionnement des clubs. Les membres ont accordé plus de temps aux cotisations et à la gestion financière au détriment des

échanges portant sur les problèmes de développement. Il convient aussi de noter l'absence d'harmonisation et de synergies des caisses AVEC mises en place par plusieurs partenaires (FAO, Vision mondiale, Tostan, HEIFER, etc.). Ceci a favorisé une prolifération des caisses AVEC au détriment des effets leviers pour un plus grand impact sur les bénéficiaires. Dans certains villages, il existe jusqu'à sept caisses AVEC par le biais de cinq partenaires différents.

Produit 2.1.5. Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local.

127. Dans le cadre d'un partenariat avec la FAO, l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) est chargée d'appuyer les organisations paysannes au niveau de chaque zone agroécologique pour sélectionner 25 bonnes pratiques d'ACC (cinq par zone). Après sélection, les bonnes pratiques devaient être intégrées dans les programmes de formation des CEP et CEAP alors que l'ANCAR devait soutenir leur diffusion au niveau local à travers l'information et la sensibilisation, élaborer des fiches de conseils sur ces bonnes pratiques et assurer l'appui au conseil. Le rapport d'activité de l'ANCAR de 2019 indique que 25 bonnes pratiques d'ACC ont été sélectionnées auprès de 48 organisations paysannes réparties dans cinq zones agroécologiques sans indiquer la liste des bonnes pratiques concernées. Toutefois, l'évaluation juge qu'il n'est pas pertinent de procéder de nouveau à une analyse et sélection des bonnes pratiques d'ACC par l'ANCAR, dans la mesure où un travail similaire a été déjà fait par le CSE, l'ANACIM et la FAO, qui ont produit conjointement un recueil des bonnes pratiques en 2017. Les activités de l'ANCAR devraient être orientées sur la diffusion et la formation des conseillers agricoles et des producteurs sur les bonnes pratiques d'ACC, plutôt que de mobiliser des ressources pour réaliser le même travail. Le même rapport souligne que les bonnes pratiques d'ACC ont été diffusées à travers six émissions radios et des fiches de conseils. Toutefois, il convient de noter que le nombre d'émissions radios réalisées n'est pas suffisant (six sur 20 produits) et que la confection de fiches de suivi n'est pas suivie d'activités de formation des producteurs sur les bonnes pratiques d'ACC. Le protocole s'est achevé avant que ces activités essentielles ne soient réalisées, alors que la proposition d'avenant sur le protocole n'a pas été approuvée. Par conséquent, l'évaluation conclut que la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques d'ACC a été un échec. Ce résultat est donc jugé modérément satisfaisant.

Effet 2.2. Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.

128. Sous l'effet 2.2, le projet visait à augmenter les revenus des ménages et la productivité des participants aux CEP et aux CEAP. Le projet a choisi d'utiliser comme indicateur de performance, l'augmentation des revenus des ménages (avec une cible de 20 pour cent par rapport à la valeur de base moyenne des revenus et de 30 pour cent des projets agro-sylvo-pastoraux développés ayant intégré des composantes d'adaptation aux changements climatiques dans leur budget).
129. Les observations sur le terrain de même que les entretiens qui ont été menés avec les différents bénéficiaires ont montré que le projet a mis en place des CEP et des CEAP, qui ont dans leur majorité inclus les producteurs membres des groupements bénéficiaires, chaque groupement regroupant 30 à 50 adhérents. Dans ces CEP et CEAP, le projet a entrepris de vulgariser les techniques de production améliorées en fournissant aux groupements les intrants pour une à deux campagnes de production (selon les zones), du petit matériel de production et un appui technique à travers des animateurs. Le projet n'a pas réalisé de suivi systématique des données de production des CEP et des CEAP et n'a pas entrepris le suivi des parcelles des producteurs une fois leur contact avec le CEP ou le CEAP terminé. Il est dès lors difficile de connaître exactement les résultats au niveau de ces parcelles, en dehors des CEP et CEAP.

130. Sur le terrain, les participants aux CEP et aux CEAP ont affirmé, dans leur majorité, être convaincus de l'utilité des technologies promues. Les CEP et CEAP viennent juste d'être clôturés ou sont toujours en activité au moment du passage des évaluateurs, c'est pourquoi il est possible de conclure avec certitude que les actions du projet ne peuvent pas directement expliquer une augmentation de productivité ou de revenus au niveau des parcelles individuelles des producteurs.
131. En conclusion, l'évaluation considère modérément insatisfaisante la réalisation de l'effet 2.2.

Produit 2.2.1. Les organisations d'agro-sylvo-pasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes de valeur.

132. Sous le produit 2.2.1, le projet visait le renforcement des organisations d'agro-sylvo-pasteurs à travers l'adoption de nouvelles technologies et innovations et l'appui des organisations paysannes dans l'élaboration de plans de développement incluant les priorités en matière d'ACC et l'accès aux financements locaux et au *warrantage* comme pratique permettant l'accès aux financements.
133. Dans le cadre du protocole avec l'ANCAR, 60 organisations paysannes ont été appuyées dans l'élaboration de plans d'action intégrant l'ACC et 210 producteurs membres des organisations paysannes ont été formés sur les bonnes pratiques d'ACC (techniques de maraîchage, embouche bovine), la dynamique organisationnelle et la gestion financière. Dans le volet relatif à l'accès au financement et produits financiers, les organisations paysannes ont été sensibilisées sur les offres et procédures de services financiers et ont participé à des rencontres de mise en relation avec des instituts de financement tels que la banque agricole, le crédit mutuel du Sénégal et d'autres institutions de microfinance. En revanche, l'évaluation n'a pas trouvé de preuves concrètes concernant la pratique du *warrantage* par au moins une organisation paysanne comme instrument d'accès au financement, tel que prévu par le Document de projet. Dans le volet communication, six émissions radios sur les 60 prévues ont été réalisées avec les radios nationales et communautaires. Malgré ces appuis de capacité, la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des plans d'action élaborés demeure la contrainte majeure des organisations paysannes, pour laquelle le projet n'a pas apporté de solutions. La mise en relation des organisations paysannes avec les institutions de financement ainsi que la formation en éducation financière n'est pas suffisante pour garantir la mobilisation de ressources. Cependant, le projet a financé des sous-projets portés par des organisations paysannes sélectionnées dans le cadre du fonds de résilience climatique. Or, une déconnexion et un décalage sont observés entre les sous-projets et les plans d'action des organisations paysannes. En effet, l'ANCAR et le Fonds de développement agro-sylvo-pastoral, chargés respectivement de l'élaboration des plans d'action et de la mise en œuvre du fond de résilience climatique, n'ont pas travaillé en synergie pour harmoniser leurs interventions. Les sous-projets ont été sélectionnés avant l'élaboration des plans d'action des organisations paysannes.
134. Le projet a soutenu le développement d'une multitude d'AGR, notamment la production de blocs multi-nutritionnels, le maraîchage, l'aviculture, l'embouche bovine et ovine, la commercialisation d'aliments bétail, etc. Cependant, quelques contraintes limitent la réussite des AGR: accès aux intrants et équipements, sécurisation des parcelles maraîchères, maîtrise de l'eau, accès à l'aliment bétail, accès aux semences, etc. Du fait de l'absence de base de données, il n'est pas possible de vérifier l'indicateur relatif à 50 ménages vulnérables sur le développement d'AGR. Concernant la cible «50 pour cent des agriculteurs et éleveurs adoptent au moins une option d'ACC conseillées dans les champs-écoles», les constats soulignés au niveau de l'effet 2.1 restent valables.

135. Au regard de ces aspects, l'évaluation considère que le niveau d'atteinte de ce produit est modérément satisfaisant.

Produit 2.2.2. Au moins un producteur par champ-école multiplie et commercialise des semences adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle.

136. La multiplication ou production de semences de pré-base et base adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle ont été mises en œuvre dans le cadre du protocole avec l'ANCAR. Dans ce cadre, le projet visait: i) la production de semences de pré-base sur des superficies de mil (3 ha), sorgho (2 ha), niébé (3 ha), arachide (5 ha), maïs (4 ha), sésame (3 ha), ii) la production de semences de base et certifiées sans indiquer les quantités à produire; iii) la construction ou réhabilitation de deux magasins de stockage de semences. Pour atteindre ces résultats, le projet a signé un protocole avec l'ANCAR, qui devait: accompagner les organisations paysannes à commander les semences, sensibiliser les organisations paysannes sur la législation semencière, appuyer et renforcer le suivi et le contrôle au champ; produire des supports documentaires à partir des catalogues des semences, des guides et fiches techniques traduits en langues locales et mis à la disposition des organisations paysannes pour une maîtrise du processus de production et de certification des semences; renforcer les capacités des producteurs de semences sur la planification de la production et la commercialisation. En termes de réalisation, l'ANCAR a sélectionné 18 organisations paysannes dans la zone du bassin arachidier et la zone du Sénégal oriental et de la Haute Casamance pour conduire le programme de production de semences de base et certifiées. Les membres des organisations paysannes ont été formés sur la législation semencière, la planification et les techniques de production et de commercialisation de semences.
137. Le programme de production de semences a connu des difficultés et n'a pas atteint les résultats escomptés. Dans la commune de Kaymor, la production de semences concerne uniquement l'organisation paysanne Jappo, pour une réalisation de 2,03 ha de mil, les semences d'arachide n'ont pas été mises en place et le maïs n'a pas germé. Par conséquent, le maïs a été remplacé par du mil bio fertile, qui n'est malheureusement pas encore homologué au Sénégal. Dans la commune de Ida Mouride et Kahi, les organisations paysannes sélectionnées et formées n'ont pas reçu d'agrément pour la production de semences. Dans la commune de Djilor les organisations paysannes sélectionnées n'ont pas reçu de semences. Ainsi, dans la zone du bassin arachidier, seules quatre organisations paysannes sur les neuf sélectionnées ont pu collecter et conditionner leurs semences. La quantité globale de semences certifiées collectées s'élève à 9,24 tonnes, celle homologuée à 8,24 tonnes et celle conditionnée à 3 tonnes. Dans la zone du Sénégal oriental, 1,5 tonne de variétés de riz Nerica 4 et 1,5 tonne de maïs précoce thaï ont été produites mais n'ont pas encore été certifiées au moment de l'évaluation. Au cours des discussions, les organisations paysannes n'avaient pas encore pris de décision sur l'utilisation des semences (commercialisation ou distribution). En outre, la formation sur la commercialisation des semences n'a pas eu lieu et, de même, la construction ou réhabilitation de deux magasins de stockage de semences n'a pas été réalisée. Cette contre-performance dans la production de semences s'explique selon l'ANCAR par le virement tardif des fonds par la FAO, le retard dans la livraison des semences et intrants et l'absence d'homologation de certaines organisations paysannes. Pour pallier ces manquements, un avenant sur le protocole a été proposé et soumis au Siège pour approbation mais cet avenant n'a pas été signé et l'ANCAR est toujours en attente de la réponse officielle de la FAO.
138. En conclusion, l'évaluation considère la réalisation du produit 2.2.2 modérément insatisfaisante.

Produit 2.2.3. De nouvelles variétés adaptées de céréales, de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

139. Sous le produit 2.2.3, le projet a visé à introduire de nouvelles variétés adaptées de céréales et de fruits et légumes dans les zones d'intervention afin d'améliorer le statut nutritionnel des populations. À la suite des visites de terrain et des entretiens tenus avec les acteurs, il est ressorti que des intrants ont été distribués aux producteurs travaillant dans les CEP et les CEAP à des fins de démonstration. Les bénéficiaires rencontrés ont confirmé l'importance de ces intrants agricoles tels que les semences car pour certaines variétés reçues, le différentiel de rendement s'est révélé significatif lorsque le mode de production a adopté les pratiques recommandées. Le niébé fourrager a ainsi été introduit dans certaines zones tout comme des variétés de sorgho hâtives. La vulgarisation de la production fourragère est aussi en cours à travers les CEAP et les fermes intégrées sont financées par le fonds de résilience climatique. Il n'y a pas de système de multiplication et d'approvisionnement de ces variétés au niveau local pour assurer leur disponibilité.
140. La réalisation de ce produit est jugée modérément satisfaisante.

Produit 2.2.4. Les plans d'occupation et d'affectation des sols et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs et d'éleveurs et les autorités locales.

141. Le projet a également appuyé la réalisation d'une étude de caractérisation de treize unités pastorales dans la zone sylvo-pastorale du Ferlo (réalisée par le Centre de suivi écologique, en 2017). L'étude sur la caractérisation des unités pastorales a permis aux acteurs (agropasteurs, structures d'encadrement) de disposer d'informations et de connaissances pertinentes et actualisées sur l'état des ressources et de l'espace pastoral. L'étude a également fait ressortir les besoins en formation et information des agropasteurs, parmi lesquels l'accès à l'information agro-climatique, l'alphabétisation, les techniques de production et de transformation laitière, la gestion de la santé animale, la technique d'embouche ainsi que la gestion des ressources naturelles et des infrastructures pastorales. Le projet avait initialement prévu de financer la mise en place des plans de gestion et des plans d'occupation et d'affectation des sols, mais le financement de cette activité n'a pas eu lieu et a été réorienté car cette activité a été réalisée par d'autres projets et partenaires (PASA LouMaKaf, PRAPS, AVSF), qui ont élaboré et appuyé la mise en place des plans de gestion et des plans d'occupation et d'affectation des sols au niveau des unités pastorales.
142. Ainsi, la collaboration entre le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et AVSF encouragée par la FAO a permis une mutualisation des ressources pour renforcer l'appui aux unités pastorales. En effet, AVSF a mis à la disposition du Projet d'appui à la sécurité alimentaire des techniciens et animateurs pour couvrir les zones qui n'en disposaient pas alors que le Projet d'appui à la sécurité alimentaire a mis à disposition des moyens de déplacement (moto). Le Projet d'appui à la sécurité alimentaire/LouMaKaf a également équipé en matériel le système pastoral d'alerte et d'information du Ferlo, mis en place par AVSF, lui permettant d'étendre sa couverture sur 30 unités pastorales dont huit communes couvertes par le projet. Ceci a permis aux agropasteurs, services techniques et autorités locales d'accéder à diverses informations sur la pluviométrie, les feux de brousse, les pâturages, les points d'eau et forages, la santé animale et les prix sur le marché du bétail précoce pour améliorer leur fonctionnement. Toutefois, suite à la fin du protocole, le fonctionnement du système pastoral d'alerte et d'information du Ferlo s'est arrêté et les agropasteurs ne reçoivent plus les informations comme ils le faisaient dans le cadre du projet évalué.
143. En conclusion, l'évaluation juge l'atteinte de ce produit satisfaisante.

Effet 3.1. La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive.

144. L'atteinte de ce résultat est mesurée par les deux indicateurs suivants: i) Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30 pour cent des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux; ii) Au moins 30 pour cent des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent dans leur budget les questions d'ACC (LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.2).
145. Le projet a informé, sensibilisé et formé les acteurs institutionnels et sectoriels des directions nationales sur l'intégration de l'ACC dans les politiques et programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux. Malgré ces efforts, le projet n'a pas réussi à intégrer l'ACC dans le Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui était en cours de formulation. L'évaluation n'a pas non plus de preuves de l'intégration de l'ACC dans au moins 30 pour cent des budgets des projets agro-sylvo-pastoraux. En revanche, au niveau local, le projet a significativement contribué à l'élaboration du guide de planification et de budgétisation locale, qui intègre quatre dimensions: changement climatique, migration, genre et nutrition (voir produit 3.1.1). Le guide a été testé dans trois communes, capitalisé et diffusé à l'échelle nationale et est approuvé par les ministères compétents. Ce résultat est important dans la mesure où ce guide est adopté par le ministère en charge des collectivités territoriales et sert d'instrument de planification pour les collectivités territoriales dans le cadre de l'élaboration de leurs plans d'investissement communaux. Le processus a été jalonné de succès avec la participation de l'ensemble des parties prenantes et facilitera les activités du Comité national sur les changements climatiques en termes de coordination intersectorielle, de planification, d'orientation, de suivi des engagements de l'Accord de Paris sur le climat. Le projet a également appuyé les comités régionaux sur les changements climatiques de Matam et de Louga à élaborer des plans d'action sur l'ACC. Le projet a également soutenu la réforme du Comité national sur les changements climatiques dont le décret est en cours de validation.
146. En conclusion, l'évaluation juge modérément satisfaisante la réalisation de l'effet 3.1.

Produit 3.1.1. Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche des champs-écoles dans les politiques, programmes et projets.

147. Divers appuis en capacités, mécanismes, plates-formes ont été mis en œuvre à différents niveaux pour garantir l'intégration de l'ACC dans les politiques de développement sectorielles et municipales, mais les résultats restent mitigés. Pour la réalisation de ce produit, le projet a signé un protocole avec la Direction de l'environnement et des établissements classés (DECC) du Ministère en charge de l'environnement et du développement durable. Le projet, réalisé en collaboration avec le projet d'appui scientifique aux processus nationaux de planification de la GIZ (Coopération allemande) et le projet de décentralisation du financement du changement climatique de l'organisation non gouvernementale IED Afrique, a cofinancé des sessions de formation sur l'intégration de l'ACC dans les politiques publiques nationales et locales, au bénéfice des acteurs de la commission Développement et aménagement du territoire de l'Assemblée nationale et du Haut Conseil des collectivités territoriales, des membres du Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal et des membres du Conseil économique et social environnemental. La formation a suscité un grand engouement au niveau des élus nationaux et locaux qui se sont engagés à assurer le plaidoyer et le lobbying pour une meilleure prise en compte du financement des changements climatiques dans les budgets nationaux et locaux, tout en demandant à bénéficier d'autres séances de renforcement des capacités. De plus, IED Afrique a organisé, en collaboration avec la FAO et d'autres acteurs, une conférence régionale sur le thème «Changement climatique et résilience des territoires: quelles réponses en Afrique de l'ouest?» et le premier forum régional sur la résilience climatique dans la région de Kaffrine.

148. Au niveau des régions de Matam, Louga et Kaffrine, le projet a cofinancé le renforcement des capacités des représentants de l'administration territoriale et locale (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, élus locaux) et des services techniques (directeurs des agences de développement régional, responsables de la division régionale de l'environnement, des directions régionales de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc.) et des représentants des organisations non gouvernementales, projets et programmes, sur l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation du développement local. Le projet a également produit et diffusé deux documents d'orientation, des films vidéo sur l'ACC et animé le site web du Comité national sur les changements climatiques et les réseaux sociaux, pour renforcer la sensibilisation des acteurs nationaux sur l'intégration de l'ACC dans les politiques publiques.
149. Le projet a également contribué au renforcement des capacités des experts sénégalais membres du groupe des négociateurs africains sur le changement climatique, à travers l'appui financier à l'organisation de: i) deux ateliers de formation sur le genre et le changement climatique et sur les implications de l'action commune de Koronivia pour l'agriculture; ii) plusieurs réunions du groupe francophone d'Afrique; iii) diverses réunions de pré-sessions et d'inter-sessions de préparation des positions de l'Afrique aux Conférences des parties et aux organes subsidiaires.
150. Le projet a élaboré une première version de plate-forme de consultation multi-acteurs sur la résilience climatique, mais celle-ci n'est pas encore finalisée et diffusée auprès de l'ensemble des parties prenantes, de même que l'animation de la plate-forme qui n'a pas commencé. Par conséquent, les ateliers participatifs avec les décideurs, les parties prenantes institutionnelles et les représentants des organisations paysannes pour partager les besoins communautaires et identifier les mesures d'ACC à inclure dans les politiques, programmes et projets ne sont pas encore réalisés. Dans le protocole avec le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), un plan d'action annuel sur quatre années a été élaboré pour le fonctionnement et la gestion de la plate-forme. Dans la foulée, le projet a posé, en partenariat avec le FNDASP, les jalons pour l'institutionnalisation des CEP/CEAP dans le continuum recherche-formation-conseil agricole. Récemment, un atelier réunissant les universités, instituts de recherches, centres et bureaux de formation agricole et rural a été tenu dans ce sens. Le FNDASP dispose des prérequis pour assurer la continuité et la pérennisation du processus dans la mesure où le MAER lui a confié le programme de financement de la recherche, développement et diffusion de technologies dans le cadre du programme P4R de la Banque mondiale.
151. Le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural a officiellement confié à l'ANCAR la prérogative de faire des champs-écoles des producteurs un levier de base des méthodes de vulgarisation/conseil. Un dispositif de programme de coopération technique a été mis en œuvre pour réaliser une étude diagnostique du conseil agricole et voir les possibilités d'internalisation du CEP/CEAP dans le dispositif de conseil agricole et rural. Cependant, l'internalisation de l'approche CEP/CEAP dans le conseil agricole et rural est nécessaire mais pas suffisante pour garantir sa mise en œuvre, surtout en l'absence d'un programme d'appui, au regard des contraintes budgétaires de l'ANCAR. D'où la nécessité pour l'ANCAR de travailler à la mobilisation de ressources pour le financement d'un programme d'accompagnement de ce processus.
152. En collaboration avec le Programme national du développement local, l'Organisation internationale pour les migrations, la cellule de lutte contre la malnutrition, la Direction du genre, l'organisation non gouvernementale IED Afrique, la Direction de l'environnement et des établissements classés, les acteurs régionaux et les collectivités territoriales, le projet a appuyé le processus d'élaboration du guide de planification et de budgétisation du développement local intégrant quatre dimensions: le changement climatique, le genre, la nutrition et la migration. Dans ce cadre, un comité technique multi-acteurs a été mis en place et composé des représentants de

l'administration territoriale et locale (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, élus locaux) et des services techniques (directeurs des agences de développement régional, responsables de la division régionale de l'environnement, des directions régionales de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc.). Ce guide a été testé dans le processus d'élaboration des plans de développement de trois communes dans la région de Kaffrine. Les résultats obtenus évalués, capitalisés et diffusés à l'échelle locale et nationale. Le guide a été validé au niveau national et approuvé par le Ministère en charge des collectivités territoriales et de l'aménagement du territorial comme instrument de référence pour l'élaboration des plans locaux de développement. Actuellement, le guide est utilisé par plusieurs collectivités territoriales dans l'actualisation ou l'élaboration de leurs plans de développement communaux. Selon l'équipe du projet, l'Organisation internationale pour les migrations et la cellule de lutte contre la malnutrition utilisent le guide de planification du développement local pour accompagner leurs collectivités territoriales partenaires à élaborer leurs plans de développement communaux.

153. Le niveau de réalisation du produit 3.1.1 est jugé satisfaisant.

Produit 3.1.2. Mise en place d'un groupe intersectoriel de haut niveau pour définir et faire adopter le programme d'actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets.

154. Pour redynamiser et relancer le dialogue politique sur le changement climatique au niveau national et régional, le projet a appuyé le renforcement du Comité national sur les changements climatiques (COMNACC)⁵ et des comités régionaux sur les changements climatiques (COMRECC)⁶. Le projet a soutenu la dynamisation du COMNACC, à travers une démarche participative et inclusive piloté par le secrétaire général du Ministère en charge de l'environnement et le développement durable avec l'appui d'un comité technique multi-acteurs. Dans ce cadre, le projet a appuyé: i) la réalisation et la validation d'une étude diagnostique d'identification des forces, faiblesses, obstacles et opportunités du COMNACC chargé du dialogue politique et de la coordination intersectorielle dans la gouvernance institutionnelle du changement climatique; ii) l'appui au processus de réforme du COMNACC par l'élaboration, la modification et la validation du projet de décret de réforme, des statuts et du manuel des procédures du COMNACC. Malgré, les efforts fournis, le projet de décret de réforme du COMNACC n'est toujours pas signé par le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable, du fait de lourdeurs et lenteurs administratives.

155. Au niveau régional, le projet a relancé les COMRECC qui étaient restées inactifs depuis leur création, à travers le renforcement des capacités, la révision et la signature des arrêtés de création des COMRECC par les gouverneurs ainsi que l'élaboration de leurs plans d'action. En revanche, ces appuis n'ont bénéficié qu'aux COMRECC des régions de Matam et de Louga, contrairement à ceux des régions de Fatick et Tambacounda, en raison des contraintes de planification liées à la covid-19. Les COMRECC des régions de Matam et de Louga bénéficiaires des appuis du projet sont fonctionnels et tiennent régulièrement des rencontres. Cependant, ils éprouvent des difficultés dans la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de leurs plans d'action. Pour pallier cette lacune, le projet a cofinancé, en collaboration avec le projet GCP/GLO/921/GQC «Renforcement des capacités de planification de l'adaptation pour la sécurité

⁵ Le COMNACC a été créé par le décret n° 2011-1689 du 3 octobre 2011 pour assurer une fonction de coordination, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre pour faire face au dérèglement climatique et endiguer les problèmes qui en résultent au regard de l'ampleur des changements climatiques et de leurs impacts sur l'économie mondiale et nationale.

⁶ Les COMRECC sont les antennes du COMNACC au niveau des 14 régions du pays. La mise en place des COMRECC participe de la volonté d'étendre le dialogue politique sur les changements climatiques au niveau décentralisé.

alimentaire et la nutrition», une session de formation sur le montage de projet pour l'accès aux fonds verts destinées aux membres des COMRECC.

156. En plus de ces appuis capacitaires, la FAO a financé la participation de deux experts membres des COMRECC de Louga et Matam aux Conférences des parties 23 et 24. Ces appuis de la FAO semblent être appréciés des membres des COMRECC interrogés et ont produit des résultats transformateurs, matérialisés par la dynamisation des COMRECC qui étaient en léthargie ([encadré 2](#)). Il s'agit de l'adoption par les gouverneurs de régions de nouveaux décrets d'installation des COMRECC, de l'élaboration et la validation de plans d'action annuels et de la mise en œuvre d'initiatives endogènes. Le cas du COMRECC de Louga, décrit dans l'[encadré 2](#), en offre une parfaite illustration. Au niveau national, le COMNACC a été renforcé à travers son cadre juridique qui a été révisé. Le projet de décret (pas encore signé comme déjà mentionné) et les textes qui lui sont liés ont été conçus à travers une démarche inclusive et sont en cours de validation auprès du Ministre de l'environnement et du développement durable. En outre, les parties prenantes ont été renforcées sur le plan de la maîtrise des enjeux.
157. Le niveau de réalisation du produit 3.1.2 est jugé satisfaisant (comme illustré dans l'[encadré 2](#)).

Encadré 2. Redynamisation du Comité régional sur les changements climatiques de Louga

Le COMRECC de Louga se redynamise et développe des initiatives endogènes, suite à l'appui de la FAO

Le COMRECC de la région de Louga a été créé en 2012 par arrêté n° 1 du 5 janvier 2012. Cependant, depuis sa création, le COMRECC de Louga a connu des difficultés de fonctionnement à l'image de ceux des autres régions: rareté des réunions et absence d'initiatives endogènes. Pour relancer le dialogue politique sur le changement climatique au niveau local, à travers le COMRECC, la FAO a organisé un atelier de renforcement des capacités des membres du COMRECC de Louga, sur la période du 10 au 14 juillet 2018. Avant la fin de l'atelier, le gouverneur de région a signé, séance tenante, l'arrêté n° 29 du 19 juillet 2018, modifiant celui du 5 janvier 2012 portant création du COMRECC de Louga. Un plan d'action annuel a été également élaboré et approuvé par les membres du COMRECC. Ces derniers se réunissent régulièrement et développent des initiatives endogènes. Par exemple, le comité restreint a organisé un atelier au niveau régional et au niveau des trois départements de la région pour informer et sensibiliser les populations, les collectivités territoriales et les organisations paysannes sur le thème «Changement climatique et développement durable: les approches intégrées et le développement de l'agriculture paysanne résiliente. En outre, ce comité a organisé plusieurs réunions de préparation et formulation de deux projets soumis à l'autorité nationale désignée pour avis avant transmission au Fonds vert pour le climat. Un des projets a été présélectionné pour être soumis au Fonds vert pour le climat «Projet de ferme agricole communautaire intégrée: adaptation et résilience des populations de Louga pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition».

Source: Équipe de l'évaluation.

Effet 3.2. Un fonds national de résilience aux changements climatiques est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local.

158. Sous l'effet 3.2, l'objectif du projet était d'octroyer des financements à partir du fonds de résilience climatique et de doubler l'apport du FEM dès la troisième année de mise en œuvre du projet. Le projet a effectivement mis en place le fonds de résilience climatique. Cependant, le doublement de la contribution initiale du FEM (doublement du fonds) n'est pas encore effectif.
159. En conséquence, l'évaluation juge modérément satisfaisante la réalisation de l'effet 3.2.

Produit 3.2.1. Un fonds national de résilience est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des fonds existants.

160. La réalisation du produit 3.2.1 est modérément satisfaisante. Le fonds de résilience climatique est mis en place mais avec du retard et le doublement du fonds n'est pas encore effectif. Un fonds a

été effectivement mis en place dans un guichet géré par le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral dans le cadre du protocole d'accord signé avec le FAO, le 5 mars 2019. Le fonds a été abondé d'un montant de 403 594 100 francs CFA en deux tranches, respectivement le 5 juillet 2019 et le 25 août 2020. Le fonds a permis de financer 10 sous-projets d'investissements agro-sylvo-pastoraux pour un montant total de 367 589 225 francs CFA au profit de 10 organisations paysannes rurales, réparties dans les sept régions d'intervention du projet (voir tableau 6). Dix conventions de financement définissant les modalités de gestion, de décaissement et d'utilisation et de justification des fonds ont été signées entre le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral et chaque organisation paysanne bénéficiaire, en présence des autorités administratives et territoriales. À ce jour, les montants décaissés par le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral dans les comptes bancaires ouverts par les organisations paysannes s'élèvent à 344 115 050 francs CFA, soit un taux de décaissement de 93 pour cent.

Tableau 6. Détail des financements du fonds géré par le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral au profit de 10 organisations paysannes rurales

	Organisations de producteurs bénéficiaires	Montants (XOF)	Commune	Région
1	Groupement d'intérêt économique Beledé	38 500 000	Oudalaye	Matam
2	Groupement d'intérêt économique Les Amazones	34 590 500	Barkedji	Louga
3	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtare Djoloff	37 623 775	Thiel	Louga
4	Association Diambar de Gueye Gueye	37 051 250	Ngohe	Diourbel
5	Réseau des groupements de conservation <i>Farming</i>	40 000 000	Djilor	Fatick
6	Groupement d'intérêt économique Soukhali Mbaymi	40 000 000	Kaymor	Kaolack
7	Groupement d'intérêt économique Ndoucoumane	39 823 700	Kathiote	Kaffrine
8	Groupement d'intérêt économique Jeuf Diarougnou	20 000 000	Sagna	
9	Union secteurs et groupements de production de coton	40 000 000		Tamba
10	Groupement d'intérêt économique Djant Bi	40 000 000	Koulor	Tamba
	Total	367 589 225		

Source: FAO, Unité de coordination du projet.

161. L'opérationnalisation du fonds a été conduite par le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral de manière participative et inclusive, ce qui est apprécié par l'ensemble des partenaires rencontrés sur le terrain et a permis d'aboutir à une architecture originale fondée sur un bon ancrage institutionnel d'appui, de coordination et de suivi sur le terrain. Les sous-projets ont été sélectionnés sur la base d'un appel à proposition de projets et suite à des missions d'information et de sensibilisation des organisations paysannes potentiellement bénéficiaires, des services techniques régionaux et départementaux ainsi que des autorités administratives et territoriales, sur les critères d'éligibilité et de sélection, le montant plafond et les modalités de gestion. Des cadres d'appui, d'évaluation et de supervision impliquant l'ensemble des parties prenantes ont été mis en place et ont activement accompagné le processus d'opérationnalisation du fonds. Ces cadres fonctionnent correctement et apportent une assistance technique aux organisations paysannes, assurent le suivi et la supervision de l'exécution des projets sur le terrain. Au niveau départemental, des comités d'appui locaux, composés des services des représentants des services techniques, ont été mis en place et ont été informés et sensibilisés sur le fonds de résilience climatique, les critères de sélection et d'éligibilité. Les comités d'appui locaux ont appuyé les organisations paysannes dans l'identification et la formulation des sous-projets, apportent une assistance technique dans l'élaboration des dossiers d'appels d'offres, la sélection des entreprises et des fournisseurs pour la réalisation des infrastructures (mini-forages, châteaux

d'eau, magasins de stockage, étables, etc.) et l'acquisition des équipements/intrants (goutte à goutte, aspersion, batteuses, tracteurs, semences, engrais, aliments bétail, etc.), le suivi des travaux, la réception des équipements et fournitures, l'encadrement technique dans la production et l'exploitation et le rapportage. Au niveau régional, les comités d'évaluation régionaux, composés des représentants des services régionaux de développement, ont réalisé la présélection des sous-projets sur la base des critères de sélection préétablis. Ils organisent périodiquement des missions de suivi et de supervision des activités des comités d'appui local et de l'exécution des sous-projets sur le terrain, fournissent des recommandations et suggestions et appuient le rapportage et le contrôle qualité sur la gestion des fonds. Au niveau national, le Comité d'approbation national a réalisé la sélection finale des sous-projets, approuve les modalités de gestion des fonds, assure le suivi et la supervision sur le terrain et formule des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre. En plus de ces cadres d'appui et de coordination, le projet a mis en place un ensemble d'outils d'ingénierie financière et renforcé les capacités des organisations paysannes. Il a appuyé la mise en place de commissions des marchés et de réception dont les membres sont composés des représentants des organisations paysannes et a renforcé des organisations paysannes et des membres des commissions des marchés sur les procédures de gestion financière et comptable du fonds de résilience climatique. Cet accompagnement par les comités d'appui locaux, comités d'évaluation régionaux et le Comité d'approbation national a permis aux organisations paysannes bénéficiaires de conduire les procédures de passation des marchés, de suivre la réalisation des travaux et la fourniture des équipements et intrants, de mobiliser les ressources, de payer les prestations, de réaliser et de justifier les dépenses effectuées sans contraintes majeures. À titre d'exemple, malgré le contexte de la covid-19, la délégation des procédures de passation des marchés et la responsabilisation des organisations paysannes ont permis la sélection de fournisseurs et d'entrepreneurs locaux suivant les procédures de passation des marchés en vigueur et de réaliser les travaux et prestations dans les délais requis pour la plupart des marchés exécutés, au moment où les déplacements entre les régions étaient interdits.

162. Divers sous-projets financés sont en cours d'exécution sur le terrain. Dans la commune de Djilor, le fonds a permis à l'organisation paysanne porteuse de financer à crédit un montant de 12 millions de francs CFA à un taux d'intérêt de 3 pour cent pour la réalisation d'AGR au profit de 13 groupements et l'accès aux intrants agricoles (semences de riz à cycle court et semences maraîchères, engrais, produits phytosanitaires) à crédit mais à moindre coût. Dans la commune de Kayemore, le fonds a permis au groupement porteur d'acquérir une batteuse multifonctionnelle, un tracteur et de réaliser des prestations de service de travail du sol et de battage de céréales à l'intérieur et à l'extérieur de la zone. Les recettes tirées de la première année d'opération ont permis d'acheter une voiture de type break, qui offre divers services de transports dans la commune. Le groupement a également acquis et vendu à crédit des semences de mil souna 3 et d'urée pour l'amélioration de la productivité de mil. Dans les communes de Kathiote et de Sagna, le fonds de résilience climatique a permis à quatre groupements d'aménager et d'exploiter trois périmètres maraîchers équipés de mini-forages, de pompes solaires, de systèmes d'irrigation goutte à goutte et par aspersion et de démarrer une activité de production maraîchère. Dans la zone sylvo-pastorale et une partie de la zone du Sénégal oriental, le fonds a permis aux organisations paysannes bénéficiaires de financer des activités d'embouche bovine et ovine, d'aviculture, d'achats et de vente d'aliments de bétail, de transformation de produits forestiers non ligneux, etc.
163. Les visites de terrain ont révélé quelques contraintes dans les investissements réalisés, notamment la faiblesse des débits des mini-forages des périmètres maraîchers dans la commune de Kathiote, qui ne permettent pas d'exploiter toutes les superficies des parcelles; le faible niveau d'encadrement et de suivi des producteurs, l'enherbement des cultures maraîchères et l'absence

de stratégies de commercialisation des produits agricoles; à Kayemore, l'échec de l'opération d'aviculture améliorée en raison de la forte mortalité des animaux, due à la forte chaleur et à l'habitat inadapté; l'opération d'embouche ovine n'a pas donné les résultats escomptés à cause de la vente à des prix bas pendant la fête de Tabaski; le retard dans la finalisation des travaux d'aménagement de la bergerie, dans la mise en place des ovins et des intrants pour l'exploitation du périmètre maraîcher de Oudalaye. À Djilor, les lenteurs dans la livraison du magasin de stockage de céréales locales à cause des faibles performances de l'entreprise ont retardé le déroulement de l'opération de stockage des céréales.

164. Du fait des lenteurs dans le processus de mise en place du fonds, la quasi-totalité de ces sous-projets vient de boucler un premier cycle de production/exploitation, ce qui ne permet pas d'apprécier objectivement la rentabilité des opérations. L'évaluation a noté un fort retard dans la mise en place du fonds de résilience climatique. Selon le Document de projet, le fonds devait être mis en place dès la deuxième année du projet, alors que dans les faits, le fonds a été mis en place deux années après (2019). Cela est lié au retard de la signature du protocole avec le FNDASP (prévue en 2016, réalisée en 2019), à la mise à disposition tardive des fonds aux bénéficiaires, au processus assez long entre le lancement de l'appel à proposition, l'information et la sensibilisation des acteurs, la mise en place des comités d'appuis et d'évaluation, la formation, le montage des projets, l'évaluation, la sélection, la notification et la signature des conventions de financement. Ceci a entraîné la réalisation tardive des infrastructures et équipements pour certains micro-projets. La réalisation de certaines infrastructures et équipements n'est toujours pas finalisée (cas de la bergerie de Oudallaye, de magasins de stockage de Djilor) alors que d'autres AGR sont seulement à leur première phase de mise en œuvre et/ou à la fin de leur premier cycle d'opération. La quasi-totalité des CEP installés dans les fermes des sous-projets financés ont des difficultés de fonctionnement du fait de la présence irrégulière du technicien et du déficit de suivi.
165. Le doublement du fonds n'est pas encore effectif, alors qu'il devrait l'être à la troisième année du projet. Cependant, au niveau de chaque sous-projet financé, le FNDASP a mis en place une stratégie interne pour le doublement (par exemple, dons pour le cheptel, financement par d'autres membres de l'organisation paysanne après le remboursement, etc.).
166. L'évaluation juge la réalisation de ce produit modérément satisfaisante.

Effet 4. La mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et l'application des leçons apprises du projet dans les actions futures.

167. Le cadre logique du Document de projet ne dispose pas d'indicateurs pour mesurer ce résultat. Sur la base du niveau de réalisation des produits présentés ci-dessous, l'évaluation juge l'effet 4 modérément satisfait.

Produit 4.1. Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendu opérationnel.

168. Le projet ne dispose pas de système de collecte de données pour surveiller les indicateurs d'effets. L'évaluation note une absence totale d'enquêtes, de bases de données sur les bénéficiaires touchés, les pratiques d'ACC, les technologies diffusées au niveau des CEP et CEAP et les effets et impacts des clubs Dimitra, du fonds de résilience climatique, des caisses AVEC et des AGR. Comme souligné précédemment, le projet ne dispose pas d'un expert en suivi-évaluation. Le projet a orienté le suivi-évaluation sur la redevabilité et le rapportage des partenaires d'exécution, pour faciliter l'élaboration des rapports contractuels avec le FEM (rapport sur l'exécution du projet). Des ressources financières n'ont pas non plus été prévues pour mener des enquêtes annuelles ou ponctuelles de suivi des indicateurs des effets du projet. Les rapports contractuels réalisés par les

partenaires sont davantage axés sur les activités que sur les produits et encore moins sur les effets. L'outil de suivi des indicateurs d'effets du FEM qui doit être renseigné à la mi-parcours et en fin du projet n'a été renseigné qu'à la mi-parcours.

169. En conclusion, l'évaluation juge la réalisation de ce produit modérément insatisfaisante.

Produit 4.2. Évaluation à mi-parcours et évaluation finale menées.

170. Une évaluation à mi-parcours a été menée en 2019 par des consultants externes. Cette évaluation a formulé des recommandations que le projet a mises en œuvre pour la majorité. Le tableau 7 rappelle les conclusions et recommandations émises ainsi que le niveau de réalisation.

Tableau 7. Conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours et niveau de réalisation

Conclusions	Recommandations	Niveau de réalisation
La pertinence stratégique du projet est satisfaisante. Le projet est bien aligné sur les priorités de développement durable et d'adaptation au changement climatique du Sénégal. Il est en général cohérent avec les cadres stratégiques du FEM et de la FAO en matière de développement agricole durable et de sauvegarde environnementale et sociale.	La FAO à travers l'Unité de coordination du projet doit poursuivre le dialogue politique avec le gouvernement pour l'encourager à financer la conception, le développement et la diffusion des stratégies d'ACC au Sénégal.	En cours (la FAO a contribué à l'élaboration du guide de planification du développement local qui intègre, quatre dimensions: changement climatique, genre, nutrition et migration).
La mise en œuvre du projet progresse de manière modérément satisfaisante vers la réalisation des résultats du projet.	-	-
La mise en œuvre du projet est en général satisfaisante, bien que la réactivité de l'UCP et les mécanismes de suivi-évaluation et de planification utilisés méritent encore d'être renforcés pour répondre aux diverses contraintes internes et externes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet.	La FAO doit améliorer sa stratégie de mise en œuvre en renforçant son système de suivi-évaluation du projet et en améliorant ses capacités d'anticipation et de réaction.	Non réalisé.
Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et aux garanties environnementales ont été prises en compte de manière très satisfaisante.	La FAO et particulièrement la division technique en collaboration avec la Représentation de la FAO dans le pays, doivent assister le gouvernement pour institutionnaliser l'approche des champs-écoles et susciter la diffusion des technologies d'adaptation qui s'avèrent déjà intéressantes.	En cours (la FAO accompagne l'Agence nationale de conseil agricole et rural dans le cadre d'un programme de coopération technique pour internaliser l'approche champs-écoles des producteurs dans le conseil agricole et rural). Un document d'institutionnalisation est en cours d'élaboration. De plus, la FAO appuie le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral pour intégrer l'approche champs-écoles des producteurs dans le continuum recherche, formation et vulgarisation en collaboration avec l'Institut sénégalais de recherche agricole et les universités et centres de formation. Un atelier d'orientation a déjà été organisé.

Conclusions	Recommandations	Niveau de réalisation
Les facteurs de durabilité ont été identifiés et pris en compte de manière satisfaisante.	La FAO à travers l'Unité de coordination du projet et les partenaires de mise en œuvre doit redimensionner le cadre de résultats du projet et les moyens d'accompagnement de manière à mettre en place un maximum de conditions pouvant faciliter l'adoption durable des technologies et stratégies proposées.	En cours (la cible du nombre de champs-écoles à mettre en place a été réduite). Des infrastructures et équipements d'accompagnement sont en cours de mise en œuvre (réseau d'irrigation goutte à goutte, poulaillers modernes, équipements de pompage).

Source: FAO. 2019b. *Revue à mi-parcours du projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans (GCP/SEN/065/LDF, GEF ID: 5503)»*. https://publicpartnershipdata.azureedge.net/gef/GEFDocuments/ada8c925-df7c-e811-8124-3863bb2e1360/MTR/MidtermReviewMTR_GEFID5503_MTR_FAO_Senegal_French.pdf (site web consulté le 23 mars 2022)

Produit 4.3. Stratégie de communication développée.

171. Initialement, le projet prévoyait de se donner une visibilité élevée et d'assurer une communication efficace à travers plusieurs activités intégrées dans la conception du projet, qui comprennent: i) le recrutement d'un expert en communication et en gestion des connaissances faisant partie de l'UCP; ii) la préparation des documents et des outils de communication qui rendent compte des avantages économiques, écologiques et sociaux du projet; iii) plusieurs ateliers régionaux et nationaux nécessaires pour la sensibilisation et le plaidoyer; iv) plusieurs activités de sensibilisation. Dans la mise œuvre, l'expert en suivi-évaluation n'a pas été recruté et le projet a eu recours à l'expert en suivi-évaluation de la Représentation de la FAO pour assurer le suivi du projet. Cependant, cette configuration n'a pas permis d'assurer pleinement cette fonction et a limité la capacité du projet à tirer des leçons apprises de ses expériences; les outils de communication ont été élaborés mais leur validation et diffusion ont connu beaucoup de retard. C'est le cas du recueil des pratiques d'ACC réalisé par l'ANACIM et le CSE. La tenue des ateliers de validation des COMRECC a également connu beaucoup de retard du fait surtout de la pandémie de covid-19. Pour ce qui est de la communication de masse, le projet a eu recours aux radios communautaires et à l'envoi de SMS ou de messages vocaux pour la diffusion des informations climatiques. Deux vidéos sur les clubs Dimitra et les pratiques d'ACC ont été publiées par la FAO et la Deutsche Welle (télévision allemande) et des journées portes ouvertes marquant la fin de la formation des facilitateurs en champs-écoles agropastoraux ont également été organisées.
172. La réalisation de ce produit est considérée comme satisfaisante.

3.3 Efficience

Question d'évaluation 9. Dans quelle mesure la FAO a-t-elle assuré l'identification des projets, la préparation du concept, l'évaluation, la préparation, l'approbation et le démarrage ainsi que la supervision? Dans quelle mesure les risques ont-ils été identifiés et gérés?

Question d'évaluation 10. Dans quelle mesure l'agence responsable de la mise en œuvre s'est-elle acquittée efficacement de son rôle et de ses responsabilités liées à la gestion et à l'administration du projet? (Distinguer le rôle de la FAO en tant qu'agence du FEM responsable de la mise en œuvre des activités du projet et en tant qu'entité d'exécution)

Question d'évaluation 11. Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente par rapport à la mobilisation et l'utilisation des ressources?

Question d'évaluation 12. Dans quelle mesure le projet a-t-il cherché à innover en proposant des approches nouvelles facilitant sa mise en œuvre?

Question d'évaluation 13. Quel est le degré de communication entre les parties prenantes du projet au niveau des acteurs institutionnels et au niveau des acteurs de mise en œuvre?

Question d'évaluation 14. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet au regard des relations acteurs institutionnels/acteurs de mise en œuvre?

Question d'évaluation 15. Quel est le degré d'efficacité de la FAO dans l'exécution des procédures du projet?

173. Le projet a été préparé par la FAO avec la participation de la majeure partie des institutions qui ont pris part à la mise en œuvre. La collaboration avec les institutions et organisations a permis la signature de conventions de partenariat avec chacune d'elles. Ces partenariats décrivaient de manière sommaire les buts recherchés, les activités à mener et le budget alloué à chacun. L'équipe d'évaluation note que les partenariats négociés ont été par endroit vagues quant à la qualité des produits souhaités. Par exemple, avec le réseau des facilitateurs, le partenariat note que 600 CEP/CEAP devaient être mis en place et fonctionnels. Les standards à utiliser dans ces CEP et CEAP n'étaient pas clairement définis. Le partenariat allouait une somme de 80 000 francs CFA par CEP/CEAP installé ce qui laissait présager que le travail serait fait de manière sommaire étant donné que la mise en place et l'animation d'un CEP/CEAP pourraient aisément coûter dix fois plus sur un cycle de production. Ce partenariat a fini par être abandonné après plusieurs mois de sous-performance.
174. La FAO a travaillé dans un environnement difficile. Par exemple, la dispersion des zones d'intervention associée au grand nombre de partenariats et le personnel limité a entravé la mise en œuvre de certaines activités. La charge de travail n'a pas permis à l'équipe de projet de suivre de façon continue la bonne exécution des partenariats. Les rapports de performance qui étaient soumis ont servi bien souvent à déclencher les paiements plutôt qu'à générer des connaissances utilisées pour la suite des activités. Les rapports n'ont pas été systématisés et uniformisés chez l'ensemble des partenaires. Au terme du protocole avec la FAO, le RNFS n'a pas renouvelé sa collaboration avec la FAO. Le redémarrage tardif de la collaboration entre la FAO et l'ANCAR a eu pour conséquence que plusieurs activités en cours ne sont pas achevées alors que d'autres n'ont pas encore démarré.
175. Dans la gestion administrative, les lenteurs dans les procédures administratives, financières et de passation des marchés de la FAO ont retardé la mise en place des CEP/CEAP ainsi que le paiement des indemnités des animateurs. Certains CEP/CEAP n'ont pu fonctionner que pour un cycle de production.
176. Dans le cadre de la gestion des fonds de résilience climatique, la délégation aux organisations paysannes des procédures de passation des marchés, l'assistance technique de l'Agence régionale de développement et la sélection de prestataires locaux ont permis de mettre en place dans la transparence et dans des délais raisonnables les procédures de passation des marchés, l'exécution des marchés et le suivi, malgré la covid-19. En ce qui concerne le montage institutionnel, il est apparu que la qualité du montage institutionnel du fonds de résilience climatique est une réussite malgré un manque de stratégie claire de pérennisation des ressources financières dédiées.
177. La supervision de la FAO jugée satisfaisante lors de la revue à mi-parcours est maintenue. L'agent technique principal, le responsable du budget et les agents de l'unité de coordination du FEM ont pleinement appuyé le projet durant sa mise en œuvre; les composantes champs-écoles et clubs Dimitra ont bénéficié d'un appui dispensé par le Siège de la FAO en termes de renforcement de

capacités de prestataires. Des missions de suivi ont été réalisées durant la mise en œuvre du projet. L'équipe d'évaluation a rencontré l'équipe de la FAO en charge du projet durant la préparation et la conduite de l'évaluation.

178. Globalement, l'efficacité est jugée modérément satisfaisante.

3.4 Durabilité

Question d'évaluation 16. Les résultats du projet sont-ils durables, quelle est la probabilité que ces derniers perdurent au-delà de la clôture du projet?

Question d'évaluation 17. Quels sont les principaux risques et éléments susceptibles d'affecter la durabilité des bénéfices tirés par le projet?

Question d'évaluation 18. Dans quel mesure les bénéfices tirés par le projet ont-ils été élargis à plus grande échelle au niveau institutionnel?

Question d'évaluation 19. Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre de la covid-19 pour limiter les effets de la pandémie sur les activités du projet?

Question d'évaluation 20. Quels sont les mécanismes potentiels de réplication au niveau des pays de la sous-région (du fait du mandat de résilience du bureau régional)?

179. Le projet a mis en place un ensemble de mécanismes pour garantir la pérennisation des résultats. Il n'y a à ce jour aucun plan pour pérenniser le travail des facilitateurs dans les CEP. De même, l'investissement consenti pour mettre en place et animer des CEP et CEAP n'a pas été suivi d'une stratégie de multiplication et d'élargissement à plus grande échelle (de l'apprentissage à la diffusion) et aucun budget n'a été dégagé à cet effet. Lors de la mission, seule une partie infime des CEP/CEAP pouvait prétendre continuer les activités pour la saison en cours.

180. En théorie, le renforcement des capacités (information, formation, sensibilisation) de toutes les parties prenantes à tous les niveaux (autorités administratives, locaux et nationaux, services techniques, organisations non gouvernementales, organisations paysannes, producteurs, agropasteurs, facilitateurs, facilitateurs-relais) sur les principaux instruments diffusés par le projet (CEP, CEAP, clubs Dimitra, AVEC, fonds de résilience climatique) sont des facteurs susceptibles de renforcement, de consolidation et d'extension de ces instruments.

181. La participation et la responsabilisation des organisations paysannes dans la mise en place et l'animation des CEP et des CEAP, ainsi que la formation de plusieurs facilitateurs et facilitateurs-relais est un levier important pour la poursuite des services d'appui pour et par les organisations paysannes et leurs membres dans le futur. La sensibilisation de divers acteurs (gouvernement, autorités administratives et territoriales, élus) sur les avantages des CEP et CEAP et les stratégies d'ACC sont des facteurs favorables au plaidoyer pour leur intégration dans les politiques publiques nationales et locales. Le processus d'institutionnalisation des CEP et CEAP engagé dans le continuum recherche-vulgarisation et conseil à travers le FNDASP et l'internalisation des CEP et CEAP dans le cadre de la vulgarisation agricole, via l'ANCAR, sont des signaux favorables à la pérennisation des CEP et CEAP.

182. L'implication et la responsabilisation des organisations non gouvernementales locales (AVSF, Symbiose, Fédération nationale des producteurs de coton) dans la mise en place des clubs Dimitra et caisses AVEC ainsi que la formation de leurs dispositifs d'animateurs constituent un puissant levier pour la fourniture continue de service de proximité aux populations. Ces acteurs ont d'ailleurs tous confirmé leur engagement à poursuivre l'appui de leurs organisations paysannes partenaires et d'étendre les clubs Dimitra et caisses AVEC dans d'autres zones. L'organisation des

populations autour des clubs Dimitra et le renforcement de leurs capacités sont des preuves palpables de la pérennisation des clubs Dimitra qui leur ont permis de prendre en charge les problématiques de développement socio-économiques de leurs localités, de trouver des solutions endogènes à leurs problèmes et de réaliser des actions dans ce sens. De même, l'organisation des populations autour des caisses AVEC sont des moyens de décentralisation de l'épargne et de facilitation de l'accès au crédit au niveau du village, avec ou sans le projet.

183. La durabilité, jugée globalement modérément probable, est appréciée sur la base des risques financiers, socio-politiques, institutionnels et de gouvernance et environnementaux.

3.4.1 Risques financiers

184. L'animation des CEP et des CEAP dans la zone d'intervention du projet s'est arrêtée avec la fin du projet. La majeure partie des organisations bénéficiaires n'a pas les moyens de continuer à payer les animateurs et le programme n'a pas mis en place un plan de sortie négocié et accepté par les institutions pour la poursuite de ce travail. L'investissement qui a été fait dans le cadre des AGR continuera à bénéficier aux bénéficiaires directs. Les schémas de multiplication des bénéficiaires proposés par les producteurs qui se basent sur un abandon volontaire des bénéficiaires au profit d'autres membres des groupements ne semblent pas être durables, en l'absence de l'encadrement nécessaire. L'arrêt du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires en raison d'un manque de financement est un risque majeur de rupture de la diffusion des informations climatiques. Si des mécanismes de mobilisation et de pérennisation des ressources de fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires ne sont pas mis en place, les agriculteurs et agropasteurs ne recevront plus les informations agro-climatiques. L'absence de mécanisme de doublement du fonds de résilience climatique est un risque majeur pour le financement des sous-projets des organisations paysannes.

185. Sur cette base, des risques financiers élevés pouvant entraver la pérennisation des résultats existent.

3.4.2 Risques socio-politiques

186. Les mesures d'atténuation des risques sociaux ont été appliquées: inclusion, dialogue, centrage sur les besoins des communautés, etc. Toutefois, certains risques sociaux subsistent, liés aux conflits potentiels qui peuvent survenir en lien avec l'accès des producteurs aux bénéfices générés par les activités du projet. La décohésion sociale due au fait de dérives ou de détournements d'objectifs des clubs Dimitra constitue un risque du fait de leur cohabitation avec les caisses AVEC. De plus, les clubs Dimitra sont des dynamiques communautaires et leur transformation en «organisations» formelles peut entraîner des tensions sociales au sein des communautés. Certains clubs Dimitra sont en voie de formalisation afin de pouvoir accéder à des crédits au niveau des institutions financières ou de se rendre plus crédibles au niveau d'autres partenaires potentiels. La multiplicité des AVEC au sein d'un village peut favoriser le surendettement des femmes et des conflits sociaux néfastes à la cohésion de la communauté. Ceci constitue un risque significatif car les caisses AVEC promues par le programme sont mises en place sans se soucier de l'intégration des producteurs dans les caisses similaires déjà existantes.

187. La probabilité que les risques socio-politiques entravent la pérennisation des résultats est faible.

3.4.3 Risques institutionnels et de gouvernance

188. Le choix du projet de ne pas signer de protocoles avec les directions régionales de l'agriculture, de l'élevage ou des eaux et forêts et l'ANCAR pour la supervision et le suivi des CEAP et CEP a considérablement réduit l'implication des directions techniques régionales à une seule personne:

le facilitateur (technicien) qui risque d'être affecté dans une autre zone et pour lequel l'activité relative à l'animation peut être reléguée au second plan. En effet le projet avait signé un protocole avec le Réseau national des facilitateurs et des maîtres formateurs du Sénégal pour assurer cette mission. Certains responsables des directions régionales et des services publics de conseil agricole ne se sont pas sentis impliqués dans le suivi et la supervision de la mise en place et de l'animation des CEP et CEAP, bien que cela relève de leur mission régaliennne.

189. L'accentuation des conflits de pouvoir entre institutions et au sein d'une même institution est un risque. En effet, il y a eu des malentendus entre l'ANCAR et le FNDASP du fait de leurs prérogatives respectives, en lien avec l'institutionnalisation et/ou l'internalisation des CEP et CEAP. Ce risque est significatif et mérite d'être atténué; la FAO pourrait servir de plate-forme d'échanges et de discussions sous le pilotage du MAER. La diversité des acteurs qui s'activent dans la promotion des champs-écoles sans concertation et coordination soulève le risque d'un émiettement de la gouvernance du conseil agricole et rural à travers les CEP et CEAP. Les lenteurs dans la signature de l'arrêté sur la réforme du COMNACC, malgré les innombrables efforts soutenus par le projet, reposent la question de la gouvernance du changement climatique. Par ailleurs, les difficultés rencontrées par le projet pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et programmes sectoriels constituent des manquements institutionnels à combler.
190. Les organisations non gouvernementales et projets partenaires du projet se sont engagés à répliquer les CEP, CEAP, clubs Dimitra introduits par le projet. Des projets internes à la Représentation de la FAO au Sénégal répliquent les CEP, CEAP et clubs Dimitra alors que d'autres projets prévoient d'élargir à plus grande échelle le fonds de résilience climatique. Le gouvernement institutionnalise actuellement à travers le FNDASP l'approche CEP et CEAP dans le continuum recherche-formation-conseil. L'ANCAR intègre également actuellement l'approche CEP et CEAP dans la stratégie de vulgarisation et de conseil agricole et rurale.
191. Sur cette base, les risques institutionnels et de gouvernance pouvant entraver la durabilité des résultats sont jugés modérés.

3.4.4 Risques environnementaux

192. Parmi les risques environnementaux potentiels recensés dans le Document du projet et susceptibles de menacer la durabilité des acquis du projet figurait le risque suivant: «les réseaux de partage de connaissances ne sont pas pérennisés à la fin du projet». Les mesures d'atténuation prévues étaient formulées ainsi: «Les réseaux de partage de connaissance seront mués en groupes de travail pluridisciplinaires locaux et placés sous la responsabilité d'ANACIM avec pour objectif de disséminer cet exemple». Il est apparu sur le terrain que l'ANACIM a effectivement mis en place et animé des groupes de travail pluridisciplinaires régionaux. Toutefois, ces groupes de travail pluridisciplinaires, à l'image de celui de Tambacounda, ont fonctionné lorsque l'ANACIM disposait des financements du projet. Or, suite à l'arrêt de ce financement, ce groupe de travail pluridisciplinaire n'est presque plus actif passant de plus de 15 participants à deux ou trois pour les dernières sessions tenues avant le passage de l'équipe d'évaluation. Il faut rappeler qu'en dehors des groupes de travail pluridisciplinaires, sur le plan environnemental, le projet a proposé divers approches et outils ainsi que la promotion des bonnes pratiques agricoles, qui ont permis de renforcer la résilience des bénéficiaires au changement climatique à travers, entre autres, la diffusion des informations climatiques. L'équipe d'évaluation a eu accès à la classification initiale et à celle de la revue à mi-parcours, jugée modérément probable: celle-ci est maintenue. Aucune action accentuant le risque environnemental n'a été constatée. Au contraire, les réalisations effectuées ont porté sur la durabilité environnementale (gestion durable des terres, reboisement, utilisation de produits biologiques).

193. Par conséquent l'évaluation note qu'il n'y a pas de risques environnementaux pour la durabilité.

3.5 Facteurs affectant la performance

Question d'évaluation 21. Suivi-évaluation: le plan de suivi-évaluation adopte-il une approche pratique et suffisante dans sa mise en œuvre? Le système de suivi-évaluation a-t-il opéré dans le cadre du plan de suivi-évaluation? Les informations ont-elles été collectées de manière systématique en utilisant les méthodes appropriées? Les informations tirées du suivi-évaluation ont-elles été utilisées de manière appropriée dans les processus de prise de décisions?

Question d'évaluation 22. Engagement des parties prenantes: d'autres acteurs tels que la société civile, la population autochtone ou le secteur privé, ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet et quel en a été l'effet sur les résultats du projet?

Question d'évaluation 23. La conception du projet a-t-elle été appropriée pour produire les résultats escomptés?

194. La pandémie de covid-19 en 2020 et les mesures restrictives qui ont été adoptées quant aux déplacements entre régions a freiné la programmation et ralenti le rythme de mise en œuvre du projet. Les partenaires interrogés ont confirmé que la covid-19 a eu un impact négatif significatif sur leurs plans de travail et leurs capacités de mise en œuvre de leurs conventions avec le programme.

3.5.1 Qualité globale du suivi-évaluation

3.5.1.1 Conception du dispositif de suivi-évaluation

195. Dans le Document de projet, les tâches et responsabilités de suivi-évaluation sont clairement définies dans le plan de suivi détaillé et doivent être réalisées à travers: i) des missions quotidiennes de suivi et de supervision de l'état d'avancement du projet (UCP); ii) le suivi technique des indicateurs (UCP); iii) des activités de suivi au niveau de la sécurité alimentaire; iv) les évaluations à mi-parcours et finale (consultants indépendants et Bureau d'évaluation de la FAO); v) des missions continues de surveillance, de suivi et de supervision (FAO).

196. Le dispositif de suivi et évaluation se situe à deux niveaux et implique plusieurs intervenants. Le coordonnateur national du projet est redevable de la qualité du suivi et évaluation du projet. Il prépare avec l'équipe de projet les rapports sur l'exécution du projet (PIR, tous les six mois). La revue à mi-parcours a été dirigée par l'Unité de coordination FAO-FEM au Siège à Rome et la responsable de suivi du projet était basée au sein de l'Unité de coordination. L'évaluation finale a été gérée par le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED).

197. La chaîne des résultats du projet montre une bonne cohérence entre les activités envisagées et les différents niveaux de résultats escomptés. Les effets sont regroupés au sein de trois composantes qui apparaissent complémentaires et pertinentes pour l'atteinte du changement final visé qui est, comme déjà précisé, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques. En effet, les trois composantes traduisent les trois niveaux d'intervention du projet à savoir: i) la production de connaissances, y compris les connaissances endogènes et les nouvelles technologies d'ACC développées par les partenaires du projet de manière participative; ii) l'utilisation de ces connaissances et technologies par les bénéficiaires à travers leur diffusion et un renforcement de capacités des cibles; iii) la prise en compte de la dimension institutionnelle avec l'intégration de ces connaissances et technologies dans les politiques, stratégies et programmes nationaux ainsi que la capitalisation des gages de durabilité.

198. Sur le plan financier, des ressources sont prévues pour la majeure partie des éléments clés du suivi-évaluation à savoir: l'établissement de la situation de référence, l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale et une étude d'impact. L'atelier de lancement, la diffusion des connaissances ainsi que le suivi sur le terrain étaient également prévus dans la conception du projet. Toutefois, le résumé des coûts liés au suivi-évaluation ne fait pas ressortir la coordination entre les acteurs de mise en œuvre. Le projet a eu recours à l'expert en suivi-évaluation de la Représentation de la FAO au Sénégal pour assurer le suivi du projet. Toutefois, cette configuration n'a pas permis d'assurer pleinement cette fonction et a limité la capacité du projet à tirer des leçons apprises de ses expériences. Ces rencontres, en plus de permettre d'affiner la stratégie d'intervention, sont aussi des occasions d'apprentissage, de partage et d'échanges entre les différentes parties pour tirer les leçons de l'intervention et trouver des solutions idoines rapidement.
199. L'analyse de la matrice des résultats du projet montre un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et les indicateurs qualitatifs. Cependant, certains indicateurs apparaissent trop ambitieux, notamment les indicateurs du produit 2.1.3 (Au moins 1 250 champs-écoles sont mis en place ou renforcés dont 750 CEP de production végétale et 500 CEAP), de l'effet 2.2 (Les revenus des ménages appuyés par le projet ont augmenté d'au moins 20 pour cent, LDCF AMAT Indicateur 1.3.2), de l'effet 3.1 (Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30 pour cent des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux, LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.1)
200. Pour ces indicateurs, beaucoup de facteurs ne sont pas maîtrisés par le projet comme par exemple: la volonté des cibles de participer au champ-école, la commercialisation des produits agricoles, la maîtrise des risques sur le marché ou la volonté politique. Par ailleurs, la matrice montre également des incohérences au niveau des objectifs à mi-parcours et finaux pour certains indicateurs. En effet, au lieu de suivre le niveau d'atteinte de l'indicateur entre ces deux étapes, de nouveaux indicateurs sont définis: par exemple pour l'indicateur de l'effet 2.1 «Au moins 25 pour cent des organisations paysannes participant aux champs-écoles utilisent les informations climatique et les pratiques ou technologies diffusées d'adaptation et de résilience au changement climatiques (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1)», on note «10 pour cent des organisations paysannes qui suivent les CEP utilisent les informations climatiques» à mi-parcours et «25 pour cent des agriculteurs ou éleveurs formés ont adopté des pratiques d'ACC» en fin de projet. Concernant l'indicateur sur les champs-écoles, la valeur de base est de 1 366 champs-écoles existants (déjà supérieure aux 1 250 visés). Il aurait dû y avoir au moins un objectif de consolidation des champs-écoles existant dans la zone d'intervention parmi les 1 250 prévus.
201. Sur cette base, la conception du système de suivi-évaluation est jugée modérément satisfaisante.

3.5.1.2 Mise en œuvre du suivi-évaluation

202. Dans la mise en œuvre, le projet n'a pas eu de chargé de suivi-évaluation, chargé du suivi, de la collecte des données et du renseignement des indicateurs. Le projet a eu recours à l'expert en suivi-évaluation de la Représentation de la FAO au Sénégal pour assurer le suivi du projet. Cette configuration n'a pas permis d'assurer cette fonction et a limité la capacité du projet à tirer des leçons apprises de ses expériences. Le travail de suivi et d'évaluation a dû être assuré en partie par des experts techniques déjà surchargés. Ainsi la performance des acteurs dans la mise en œuvre des conventions de même que la planification de leurs activités ne recevaient qu'une évaluation sommaire minimale qui ne garantissait pas la qualité des produits. Cette approche ne permet pas d'assurer l'indépendance et la redevabilité des partenaires. De même, l'absence d'un système de suivi-évaluation a significativement réduit la capacité du programme à apprendre de ses expériences, affiner ses planifications, évaluer les performances et rebondir par la suite. L'UCP effectue des missions de suivi sur le terrain. Parallèlement aux rapports des partenaires, la collecte

de données se fait également par l'exploitation des rapports (*Country Annual Report*) des facilitateurs et points focaux transmis directement à l'UCP.

203. Sur le terrain, une partie du suivi-évaluation est prise en charge par les partenaires d'exécution à travers des conventions contractuelles qui décrivent la qualité des processus, les résultats et le format de rapportage attendus. Les informations collectées manuellement sur l'état de mise en œuvre du projet dans les trois zones sont remontées depuis les sites de production (animateurs/facilitateurs) jusqu'à l'UCP en passant respectivement par les points focaux et les superviseurs qui capitalisent les données au niveau des communes (points focaux) et départements (superviseurs du projet). Toutes ces informations sont consignées dans des rapports d'activités élaborés par les partenaires d'exécution et transmis à la FAO. Ces données sont utilisées pour l'élaboration des rapports sur l'exécution du projet
204. L'évaluation a constaté une absence de stratégie intégrant les aspects liés à l'apprentissage et au suivi des effets. Par exemple, certains indicateurs d'effet n'ont pas été suivis ni mesurés convenablement, notamment les indicateurs de: i) l'effet 2.1: «Au moins 25 pour cent des organisations paysannes participant aux champs-écoles utilisent les informations climatiques et les pratiques ou technologies diffusées d'adaptation et de résilience au changement climatique (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1) et «Vingt-cinq mille personnes (dont 40 pour cent de femmes et de jeunes) sont directement touchées par le projet»; ii) l'effet 3.2: «Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30 pour cent des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux (LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.1) et «Au moins 30 pour cent des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent dans leur budget les questions d'ACC (LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.2)»; iii) du Produit 2.2.3: «50 pour cent des bénéficiaires ont adopté les nouvelles variétés» et «70 pour cent des bénéficiaires diversifient leur alimentation et comblent leurs besoins nutritionnels». Pour l'indicateur sur le doublement du fonds de résilience climatique, aucune information n'a été obtenue par l'équipe de l'évaluation sur les engagements des parties ciblées ou sur son état d'avancement.
205. Le projet a réalisé deux études de base pour obtenir la situation de référence des différentes zones d'intervention en 2017 et 2018 soit plus de deux ans après le démarrage. Une revue à mi-parcours a été réalisée en fin 2018-début 2019 pour déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus. L'évaluation a noté l'absence de bases de données sur les réalisations et les résultats, l'outil de suivi n'étant pas renseigné à la fin du projet. Dans le volet «*reporting*» du projet, l'équipe d'évaluation a eu quelques difficultés à accéder aux rapports semestriels, rapports sur les cofinancements à jour, comptes rendus, plans de travail annuels, procès-verbaux des réunions du comité de pilotage, rapports sur les cofinancements, etc. Les rapports de performance qui étaient soumis servaient bien souvent à déclencher les paiements plutôt qu'à générer des connaissances en vue d'améliorer la poursuite des activités. Ce décalage a également eu un impact négatif sur le suivi et l'exécution des partenaires. Les rapports n'étaient pas systématisés et uniformisés chez l'ensemble des partenaires, ce qui a rendu difficile tout travail de consolidation et de partage.
206. La mise en œuvre du système de suivi-évaluation est jugée modérément insatisfaisante.

3.5.1.3 Qualité de la conception du projet

207. Théoriquement, la conception du projet est appropriée mais dans la mise en œuvre, elle a montré des failles qui ont limité l'atteinte des résultats. L'étendue de la zone d'intervention (sept régions, 17 communes, trois zones agroécologiques) et la taille très réduite de l'UCP (quatre personnes: coordonnateur, expert agriculture, expert élevage, expert politique et institution) a causé des difficultés dans le suivi et la supervision des interventions sur le terrain. Comme déjà mentionné,

le projet n'a pas recruté d'expert en suivi-évaluation exclusivement dédié aux activités du projet. Le chargé du suivi-évaluation recruté dans le cadre du projet «Un million de citernes» devait aussi s'occuper du suivi-évaluation du projet de résilience climatique, mais n'a pas été réellement impliqué que dans le cadre du présent projet. Ceci a entraîné des faiblesses dans le suivi-évaluation (absence d'enquête de suivi des indicateurs d'effets et de quelques produits pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats, absence de collecte de données sur les réalisations des partenaires de cofinancement, absence de mécanismes de capitalisation des réalisations des partenaires de mise en œuvre). Le projet ne dispose pas non plus d'un expert en genre. Cette fonction est censée être assurée par le point focal genre de la Représentation de la FAO au Sénégal, également expert en protection sociale et qui s'occupe du volet genre de tous les projets en cours. Compte tenu de la surcharge de travail de cet expert, la dimension genre n'a été que faiblement prise en charge dans ce projet (absence d'outils, de mécanisme, de suivi, d'alerte et de veille ainsi que de rapportage).

208. La pluralité des partenaires de mise en œuvre (40) et le déficit de coordination de leurs interventions au niveau local ont entraîné une absence de synergie et d'harmonisation de leurs interventions sur le terrain. Par ailleurs, la stratégie de centralisation des achats des intrants et équipements, matériels nécessaires à la mise en place et à l'animation des CEP et CEAP a retardé leur mise en place et altéré leur fonctionnement. En outre, le choix de payer directement les indemnités de tous les facilitateurs a généré des retards et démotivé certains d'entre eux. L'absence de mécanisme clair de mobilisation des ressources des partenaires de cofinancement, a également mis en difficulté l'UCP pour maintenir un dialogue constant avec les partenaires de financement. Par conséquent, la concertation et la coordination entre les partenaires de financement et l'UCP s'est vite effritée au début du projet; le suivi des ressources mobilisées, des réalisations et résultats obtenus n'a pas été systématiquement réalisé par l'UCP.
209. En conséquence, la qualité de la conception du projet est jugée modérément satisfaisante.

3.5.2 Qualité de la mise en œuvre

3.5.2.1 Coordination par l'Unité de coordination du projet

210. Le projet a été directement exécuté par la FAO, suivant la modalité d'exécution directe. L'UCP recrutée pour assurer la mise en œuvre du projet, travaille sous la supervision de la division AGPMC (Division de la production végétale et de la protection des plantes, pesticides), basée à Rome, qui assure la fonction de fonctionnaire technique principal, et de l'Unité de coordination du FEM au sein de la FAO. Au niveau de la Représentation de la FAO, le représentant de la FAO au Sénégal est responsable du budget. L'UCP a bénéficié de l'assistance technique et financière du fonctionnaire technique principal, de l'unité de coordination du FEM et de la Représentation de la FAO au Sénégal.
211. Malgré les contraintes administratives, l'UCP a fait preuve d'engagement et de volontarisme, ce qui a permis la mise en œuvre du projet de manière participative et inclusive et de mobiliser autant que possible les moyens nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du projet. Le maintien des experts de l'UCP pendant toute la durée du projet, à l'exception du coordonnateur national, qui a été promu responsable des programmes auprès de la Représentation de la FAO, a été un élément favorable au maintien de la dynamique d'ensemble dans la mise en œuvre du projet. Cependant, l'UCP a travaillé dans des conditions quelquefois difficiles. Par exemple la dispersion des zones d'intervention, associée au grand nombre de partenariats et à l'effectif limité du personnel a freiné la mise en œuvre du projet. L'absence d'un expert en suivi-évaluation exclusivement dédié au projet a créé un vide dans le suivi, la collecte, l'analyse et l'orientation du projet, ainsi que la capitalisation.

3.5.2.2 Assistance technique de la FAO (Siège et Représentation de la FAO)

212. Le fonctionnaire technique principal a appuyé la mise en œuvre du projet à travers les missions qui lui sont assignées: approbation et suivi des plans de travail et budget annuel; soutien technique et missions de suivi; mise à disposition et gestion convenable des ressources du projet; gestion, surveillance opérationnelle des activités et proposition de mesures correctives; suivi des recommandations de la revue à mi-parcours; etc. Il a également assuré l'orientation technique nécessaire au projet et a été proactif dans l'appui du projet pour lever les contraintes menaçant la livraison de produits de qualité. Avant la covid-19, des missions d'assistance technique ponctuelles à l'UCP ont été réalisées. L'unité de coordination du FEM a appuyé la formulation du projet. Elle a régulièrement examiné et approuvé les rapports sur l'exécution du projet et les rapports financiers. Elle a également participé à la supervision du projet sur le terrain et appuyé la revue à mi-parcours du projet. L'UCP a bénéficié de l'assistance technique des experts de la FAO dans la mise en œuvre de l'approche CEP, CEAP et clubs Dimitra.
213. La Représentation de la FAO au Sénégal a travaillé en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et l'équipe du Siège pour la formulation du projet et sa promotion par le Gouvernement du Sénégal. Elle a piloté le recrutement de l'UCP et le lancement du projet. Elle a régulièrement approuvé les budgets, les protocoles avec les partenaires, les missions de terrain, l'orientation dans la mise en œuvre, le paiement des facilitateurs et des partenaires de mise en œuvre.
214. En revanche, des lourdeurs administratives ont contribué au ralentissement de la mise en œuvre des activités du projet, notamment les retards dans les processus de signature des protocoles avec les partenaires de mise en œuvre, les lenteurs dans les procédures de passation des marchés pour l'acquisition des intrants (engrais, semences, équipements, réseau d'irrigation, etc.) nécessaires à la mise en place des CEP et des CEAP; les retards sur le paiement des indemnités des facilitateurs, des décaissements pour le paiement des prestataires, etc.
215. L'évaluation juge modérément satisfaisante la qualité de la mise en œuvre.

3.5.2.3 Pilotage et supervision du projet

216. Le MAER a signé un arrêté portant création du comité technique de pilotage du projet en juillet 2016. Le comité technique de pilotage est présidé par le MAER ou son représentant et le secrétariat est assuré par l'UCP. Le comité comprend plusieurs membres dont les ministères compétents, les représentants des élus, les autorités administratives et territoriales, les services techniques, directions et agences du secteur agro-sylvo-pastoral et travaillant sur les questions de changement climatique, etc. Le comité technique de pilotage a cessé de fonctionner pendant les dernières années du projet. Or, il permettait aux membres d'examiner les rapports d'activités, d'approuver les plans de travail et de budget annuels et de formuler des recommandations pour améliorer l'exécution du projet. Cependant, les rencontres du comité de pilotage n'étaient pas suivies de visites de terrain afin de constater de visu les réalisations et de s'entretenir avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre. La covid-19 a été citée parmi les facteurs expliquant l'arrêt des travaux du comité mais ne peut pas justifier l'absence de fonctionnement du comité technique avec des possibilités de rencontres virtuelles. Ceci constitue un manque criant au regard du rôle important que le comité technique de pilotage devrait jouer pendant la phase de maturation et d'achèvement du projet. Ainsi, compte tenu de son fonctionnement irrégulier, le comité technique de pilotage n'a pas été en mesure de: i) jouer pleinement son rôle d'orientation du projet suite à un suivi périodique de l'état des objectifs du projet et de l'atteinte des résultats; ii) faciliter la mobilisation des cofinancements des projets et programmes et la collaboration intersectorielle et interministérielle; iii) faciliter la coordination efficace entre les partenaires de mise en œuvre; iv) piloter l'intégration de la dimension changement climatique

dans les politiques et programmes sectoriels, promouvoir l'institutionnalisation des CEP/CEAP et plaider pour le doublement du fonds de résilience climatique.

217. L'évaluation juge la supervision du projet modérément satisfaisante.

3.5.3 Gestion financière et cofinancement

Question d'évaluation 24. Dans quelle mesure le cofinancement attendu s'est-il matérialisé et cela a-t-il affecté les résultats du projet?

218. Le niveau d'exécution du cofinancement au 31 juin 2021 est de 113 pour cent soit 27,8 millions de dollars contre 24,6 millions de dollars initialement prévus lors de la planification du projet, soit une augmentation de 13 pour cent. L'intégralité des contributions financières des partenaires au travers des projets PASA LouMaKaf, Agence nationale de la grande muraille verte, PAFA-E, P2RS, PADAER est exécutée à hauteur de 100 pour cent.

219. Des cofinancements additionnels de l'AVSF et du Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel durant la mise en œuvre du projet pour des montants respectifs de 2 261 330 dollars et 960 900 dollars couvrant les activités de suivi, de mise en œuvre et de supervision des clubs Dimitra et des CEAP ont aussi contribué à cette performance.

220. Le tableau 8 présente la situation des cofinancements en juin 2021.

Tableau 8. Situation des cofinancements (USD)

Cofinancement	Montant à la planification	Montant total indiqué dans le rapport sur l'exécution du projet 2020	Montant réel concrétisé au 30 juin 2021 (Rapport sur l'exécution du projet 2021)	Taux d'exécution (%)
Projet d'appui à la sécurité alimentaire LouMaKaf	9 769 939	5 126 450	9 769 939	100 %
Agence nationale de la grande muraille verte	3 068 656	1 250 340	3 068 656	100 %
Projet d'appui aux filières agricoles-E	3 321 254	66 425	3 321 254	100 %
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel	4 225 390	2 330 370	4 225 390	100 %
Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural	4 022 146	201 107	4 022 146	100 %
Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	200 000	180 000	180 000	90 %
Agronomes et vétérinaires sans frontières	-	2 261 330	2 261 330	100 %
Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel	-	960 900	960 900	100 %
TOTAL	24 607 385	12 376 922	27 809 615	113 %

Sources: FAO, Unité de coordination du projet. *Rapport sur l'exécution du projet. (juin 2020) et rapport sur l'exécution du projet. (juin 2021).*

221. Le coût total du projet est de 34 038 610 dollars comprenant 6 228 995 dollars financés par le FEM et 27 809 615 dollars sous forme de cofinancements⁷. Le taux d'exécution financière est de

⁷ La FAO, en tant qu'agence du FEM, est responsable de l'exécution des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur un compte bancaire de l'Organisation.

98,2 pour cent au 28 février 2022 correspondant à 6 116 876 dollars, le taux d'exécution budgétaire étant de 98,2 pour cent sur la même période.

3.5.4 Partenariats du projet et engagement des parties prenantes

222. Le projet a été élaboré et mis en œuvre à travers une démarche de partenariat qui a mobilisé au moins 16 partenaires de mise en œuvre dont huit organisations faïtières (Fédération nationale des producteurs de coton, Entente des groupements associés pour le développement à la base Kawral Younouféré, Gallé Aynabé Barkedji, Pinal Bamtaare Thiel, groupement d'intérêt économique Lewna Kathiote, groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella, groupement d'intérêt économique Kambeng Koussar), Les différents partenaires se sont investis dans le partenariat et ont globalement respecté leurs engagements au regard du projet. Le Réseau des facilitateurs qui a mis un terme à son partenariat l'a fait dans la transparence et le respect des conditions du partenariat (information de l'UCP et reversement du reliquat des ressources mises à disposition par la FAO).
223. Les partenariats avec le projet sont diversifiés et bien ciblés: organisations paysannes faïtières bien ancrées dans leurs territoires, organisation non gouvernementale spécialisée en pastoralisme et maîtrisant la zone sylvopastorale (AVSF), organisation non gouvernementale spécialisée en dynamique d'autopromotion (SYMBIOSE), institutions expertes en informations climatiques, environnement, changement climatique et développement durable (ANACIM, CSE), association professionnelle spécialisée en champs-écoles (Réseau national des facilitateurs et des maîtres formateurs du Sénégal), institution d'appui conseil (ANCAR), institutions spécialisées en planification locale (Agence régionale de développement).
224. Le ciblage des partenaires institutionnels est pertinent. L'ANCAR, le FNDASP, la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), l'ANACIM, le CSE sont des institutions pérennes et l'objet de leur partenariat est en lien avec leurs missions respectives, ce qui est un facteur de pérennisation de l'action. Pour accélérer la mise en œuvre des activités génératrices de revenus et des micro-projets qui font la promotion de pratiques de résilience, le projet s'est lié avec le FNDASP, dont la mission et les activités sont en ligne directe avec ces groupes d'activités du projet. Cette stratégie s'est aussi révélée appropriée vu le niveau élevé d'exécution de ces sous-projets et les bons résultats obtenus au sein des zones d'intervention. En outre, dans le cadre de la convention avec l'ANCAR, le programme a tardé à finaliser la signature de l'avenant, avec pour conséquence que plusieurs activités en cours ne sont pas achevées et que d'autres n'ont pas démarré au moment de l'évaluation finale.
225. L'ANCAR, l'ANACIM, le CSE et le FNDASP sont des organisations autonomes d'utilité publique mises en place pour répondre à des préoccupations spécifiques de l'État et des autres acteurs du développement. La Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC) est un organe du Ministère de l'environnement et du développement durable. Leurs missions de services publics sont respectivement centrées sur le conseil agricole et rural (ANCAR), les activités aéronautiques et météorologiques du Sénégal (ANACIM), la production de connaissances et de services sur la gestion durable des ressources naturelles, le financement agricole en particulier des services de Conseil agricole et rural (FNDASP), la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances (DEEC). Ces institutions sont des partenaires techniques et stratégiques en matière de développement agricole et rural au Sénégal.
226. En faisant appel au RNFS pour la mise en place et l'animation des CEP et CEAP, le projet a voulu faire bénéficier aux organisations bénéficiaires de l'expérience du réseau. Cette convention n'a pas porté ses fruits du fait du manque de coordination des activités sur le terrain et d'un budget

insuffisant pour effectuer le travail requis, ce qui a entraîné une sous-performance et finalement conduit à une rupture de la convention. En 2020, le projet dans sa stratégie d'intervention, a choisi de contractualiser directement les organisations paysannes, en recrutant des facilitateurs-relais locaux pour les CEP. Le ciblage des organisations paysannes et de leurs animateurs s'est avéré pertinent. Ces dernières sont ancrées dans les territoires, elles travaillent avec les communautés ciblées par le projet, elles disposent de ressources humaines engagées dans le développement à la base et donc d'un contact naturel avec leurs membres et d'une bonne image auprès des acteurs locaux: elles offrent ainsi de bonnes possibilités de continuer l'action au-delà du projet. Cette stratégie a été la bonne.

227. Le projet n'a pas suffisamment valorisé les résultats des études de vulnérabilité aux changements climatiques et de recueil des bonnes pratiques d'adaptation de chaque zone agroécologique. En effet, les zones d'intervention ont eu des paquets d'activités relativement similaires, alors qu'elles présentent des spécificités comme indiqué dans les études. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a noté l'insuffisance de suivi et de partage systématique des connaissances générées entre les acteurs des différentes zones. Ceci constitue des opportunités perdues pour certaines zones et acteurs qui auraient pu améliorer leurs stratégies en se basant sur les succès et échecs des autres zones ou acteurs disposant d'une expérience antérieure. Les faiblesses suivantes ont été notées:
- i. La dynamique multi-acteurs n'a pas bien fonctionné. En effet, les complémentarités et synergies entre partenaires de mise en œuvre ont été insuffisantes même si une bonne volonté des acteurs est observée. Plusieurs facteurs l'expliquent: i) le déficit d'appropriation par les partenaires des enjeux du projet incluant le travail en réseau; ii) l'absence ou l'insuffisance d'instruments de communication, de suivi et d'évaluation participatif; iii) le déficit de soutien institutionnel de l'action au niveau décentralisé (régional par exemple).
 - ii. En dépit des rencontres menées au niveau régional par le projet, les directions régionales de développement rural (DRDR) ont plus été des exécutants de tâches ponctuelles que des «pilotes» d'une dynamique de grande portée stratégique pour le développement agricole et rural régional. Ce pilotage est cependant le cœur de leur mission. En effet, les DRDR ont pour mission de suivre et coordonner les actions des projets/programmes au sein de leur région.
 - iii. Le projet a mobilisé individuellement des points focaux et des facilitateurs agents d'institutions publiques sans s'appuyer sur leurs institutions de rattachement. Le travail a été conduit au détriment de la cohérence institutionnelle que défend en théorie la FAO et que revendiquent les institutions concernées (ANCAR, DRDR, Services régionaux de l'élevage).

3.5.4.1 Degré de cohérence des synergies entre acteurs

228. Le projet s'inscrit dans une démarche pluri-acteurs et multisectorielle. Les parties prenantes ont participé au lancement du projet. La réalisation de l'étude diagnostique de départ par le CSE et l'ANACIM a, d'une part, facilité le rapprochement entre ces deux institutions et, d'autre part, permis la participation des parties prenantes sur le terrain (collectivités territoriales, autorités administratives, partenaires de mise en œuvre, communautés, services déconcentrés, etc.). L'élaboration des programmes de formation en particulier celui des CEAP a été inclusive et a permis une collaboration entre les parties prenantes. Le mécanisme du fonds de résilience climatique a permis une bonne dynamique au niveau régional à travers les comités d'évaluation régionaux et au niveau départemental à travers les comités d'appui locaux. Les groupes de travail pluridisciplinaires ont été actifs dans certaines régions et ont permis le travail en réseau des institutions parties prenantes.

229. Quatre succès notables sont à noter en matière de synergies d'acteurs: i) la revitalisation du Comité national sur le changement climatique (COMNACC) et des comités régionaux sur le changement climatique (COMRECC) en tant qu'instruments politiques et opérationnels; ii) la mise en place du fonds de résilience climatique à travers un benchmarking et une architecture originale; en outre la plate-forme des savoirs appuyé par le Fonds international pour le développement agricole a été valorisée pour intégrer la dimension relative à l'adaptation au changement climatique; iii) l'élaboration d'un guide national de planification locale qui intègre quatre dimensions transversales stratégiques que sont l'adaptation au changement climatique, la nutrition, les migrations et le genre); iv) le processus d'institutionnalisation des champs-écoles est en cours: l'ANCAR a été responsabilisée par le MAER et un processus multi-acteurs est engagé par la FAO pour faire des champs-écoles un centre d'intérêt pour la recherche, la formation et le développement.
230. En revanche, la grande quantité de partenariats a pris le dessus sur la qualité de l'approche, avec une quasi absence de coordination entre les partenaires sur le terrain et l'absence de synergie et d'harmonisation des interventions entre les partenaires. Ceci découle en grande partie de l'absence de cadres de coordination sur le terrain soutenus ou créés par le projet.
231. En conclusion, l'évaluation juge modérément satisfaisant le degré de cohérence du projet, notamment la synergie entre les acteurs.

3.5.5 Communication, gestion des connaissances et des produits de connaissance

232. Une stratégie de communication a été prévue lors de l'élaboration du projet pour promouvoir sa visibilité, le partage des connaissances et la «communication pour le développement». Durant la mise en œuvre, le projet a produit des bulletins trimestriels pour communiquer sur les activités menées et les résultats atteints. Selon l'équipe du projet, l'UCP a tenu deux réunions du comité technique de pilotage et une réunion des partenaires de cofinancement au cours desquelles des informations sur l'état de mise en œuvre du projet ont été présentées et discutées. Cependant, l'équipe d'évaluation ne dispose pas des procès-verbaux de ces rencontres pour certifier leur effectivité malgré les requêtes formulées. Deux vidéos sur les clubs Dimitra et les pratiques d'ACC ont été publiées par la FAO et la Deutsche Welle (télévision allemande). Un document de capitalisation sur les CEAP a été réalisé par AVSF, un recueil des bonnes pratiques d'ACC a été élaboré et traduit en langues locales. Des visites de capitalisation des expériences des clubs Dimitra ont été effectuées au Sénégal et au Niger dans le cadre de la coopération Sud-Sud de la FAO. Le projet utilise également les radios communautaires pour diffuser les informations climatiques et les informations sur l'adaptation au changement climatique, les CEP, CEAP et les clubs Dimitra. Le FNDASP mène actuellement une étude de capitalisation des sous-projets du fonds de résilience climatique. Comme déjà noté, il y a eu une faible gestion des savoirs au niveau des acteurs institutionnels mais surtout au niveau des CEP/CEAP en lien avec les communautés.

3.6 Préoccupations transversales

3.6.1 Genre

Question d'évaluation 25. Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet? Le projet a-t-il été mis en œuvre en garantissant une participation et des bénéfices équitables entre les sexes?

Garanties environnementales et sociales

Question d'évaluation 26. Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet?

Question d'évaluation 27. La classification initiale des risques relatifs aux garanties environnementales et sociales du projet est-elle encore pertinente?

Question d'évaluation 28. Le projet a-t-il aidé les bénéficiaires à s'adapter au changement climatique?

3.6.2 Genre et inclusion sociale

233. Les principaux concepts démontrant qu'un projet est sensible aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes sont l'inclusion, la participation, la non-discrimination et des relations de pouvoir équitables. Ces dimensions ont été prises en compte depuis la formulation jusqu'à l'évaluation du projet. Dans la mise en œuvre, le projet a veillé à leur intégration.

234. La prise en compte du genre est effective dans la majeure partie des activités du projet. En effet, dès la phase d'élaboration, le projet avait prévu l'intégration du genre dans la formulation des indicateurs en prévoyant d'atteindre un certain pourcentage de femmes parmi les cibles de certaines activités, par exemple: i) 15 000 agriculteurs et 10 000 agropasteurs formés dont au moins 30 pour cent de femmes et de jeunes; ii) deux visites d'échanges organisées entre champs-écoles par an (intra et inter-zones agroécologiques) avec au moins 25 pour cent de participation des femmes et des jeunes. (LDCF AMAT Indicateur 3.2.1.1). Le genre est également pris en compte dans les champs-écoles en identifiant les actions spécifiques pouvant augmenter leur participation, telles que: la démonstration de la charge de travail de la femme sous forme de jeu de rôle, l'implication des femmes dans les instances de gouvernance des organisations paysannes, les sessions de renforcement de capacités, etc. Le constat fait sur le terrain est celui d'une forte présence des femmes au niveau des CEP, CEAP, clubs Dimitra et micro-projets. Les données tirées du rapport sur l'exécution du projet 2020 et les rapports des partenaires montrent que sur les 4 200 agropasteurs formés dans les CEAP, les femmes sont majoritaires, représentant 2 310, soit 55 pour cent des membres. Au niveau des CEP, on dénombre 5 025 femmes sur les 8 376 membres formés sur les pratiques d'ACC, soit 60 pour cent. Au niveau des organisations paysannes bénéficiaires, on note 39 pour cent de femmes (1 280) contre 61 pour cent d'hommes (2 030). Par ailleurs, les clubs Dimitra jouent un rôle important dans le renforcement des capacités et le leadership des femmes et des jeunes. Les femmes y sont les plus représentées avec 51 pour cent des clubs composés entièrement de femmes contre 42 pour cent pour les hommes. Le reste des clubs, 7 pour cent, sont composites (jeunes ou personnes âgées avec hommes et femmes confondus). Les caisses de résilience participent au renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes en permettant leur accès aux financements pour mener des AGR. Enfin, les femmes font partie des principaux bénéficiaires des sous-projets financés par le fonds de résilience climatique.

235. L'évaluation juge l'aspect genre et inclusion satisfaisant.

3.6.3 Garanties environnementales et sociales

236. Le projet a contribué à la sauvegarde environnementale et sociale en ciblant les populations vulnérables des différentes zones agroécologiques du pays. Ces zones ont la particularité de présenter des niveaux relativement élevés de dégradation des sols. Toutes les actions proposées par le projet, allant de l'approche CEP et CEAP adoptée avec les producteurs, les clubs Dimitra et AVEC, la mise en place et l'animation des groupes de travail pluridisciplinaires qui permettent la diffusion des informations climatiques et la promotion des pratiques d'ACC concourent à accroître la résilience de l'écosystème et des communautés locales face aux changements climatiques et au renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés. Sur le terrain, les projets ont mené plusieurs activités qui contribuent à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Le reboisement (brise-vent, haie vive) a été réalisé au niveau des CEP et des CEAP ainsi que des périmètres maraîchers. La pratique de l'agroforesterie est aussi effective au niveau des

CEP et des périmètres maraîchers. Au niveau des CEAP, des sessions d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse et la mise en défens des pâturages dégradés ont été réalisées. Dans la zone du bassin arachidier et du Sénégal oriental, les agriculteurs ont été informés et sensibilisés sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres, de restauration des terres dégradées et de conservation de l'eau. Également, au niveau des CEP, CEAP et des périmètres maraîchers, le projet a diffusé des pratiques d'agroécologie (utilisation de fumure organique, utilisation de produits biologiques pour la lutte préventive contre les ravageurs et les maladies des cultures, promotion de la culture de coton biologique).

237. Les documents d'orientation, l'intégration des pratiques ACC par d'autres projets, la redynamisation du COMNACC et des COMRECC ainsi que tout le travail réalisé pour la prise en compte de l'ACC dans les politiques nationales peuvent avoir des effets positifs sur la dissémination et à terme l'institutionnalisation de l'approche, avec des conséquences positives sur le plan social et environnemental. Sur ce plan, l'implication des services étatiques comme le CSE et l'ANACIM et de certains ministères tels que celui de l'environnement et du développement durable comme partenaires stratégiques constitue un bon facteur de durabilité.
238. En conclusion, l'évaluation juge les garanties environnementales et sociales très satisfaisantes.

4. Conclusions et recommandations

4.1 Conclusions

Conclusion 1. Le projet est pertinent par rapport aux priorités stratégiques nationales, de la FAO, du FEM et répond aux besoins des bénéficiaires. La mobilisation et l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre du projet traduit leur intérêt partagé pour les questions d'adaptation au changement climatique, d'équité entre les sexes et de résilience des écosystèmes.

239. Les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'action sociale ont été actifs dans la mise en œuvre du projet. Leurs appréciations positives sur le projet montrent que ce dernier est en phase avec les politiques et stratégies nationales. Il n'y a pas eu de changements dans la problématique de départ qui a été confirmée par les études diagnostiques ainsi que les concertations multi-acteurs réalisées au démarrage du projet.
240. Le projet est également pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires. Ces derniers ont renforcé leurs connaissances et savoir-faire pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production et développer des dynamiques communautaires d'autopromotion contribuant à la prise en charge des besoins de la communauté au travers des clubs Dimitra. En outre, les bénéficiaires femmes et jeunes grâce à la discrimination positive dans le ciblage, les appuis des AGR et les clubs Dimitra ont pu renforcer leur pouvoir de décision et leur pouvoir économique.

Conclusion 2. Le projet a effectivement renforcé les capacités des acteurs institutionnels et des organisations paysannes en matière d'adaptation au changement climatique, de résilience et d'équité entre les sexes.

241. Le projet a effectivement contribué à l'intégration de l'ACC dans les politiques, projets et programmes. Grâce au projet, le cadre juridique du COMNACC a été révisé et les COMRECC de Matam et Louga ont également été revitalisés; les COMRECC de Kaolack, Tambacounda, Fatick e, Kaffrine et Diourbel sont en suspens. Les parlementaires et élus locaux ont été informés, sensibilisés et formés sur les questions d'adaptation au changement climatique. L'institutionnalisation des champs-écoles des producteurs est en bonne voie alors que celle du fonds de résilience climatique est effective. L'institutionnalisation de l'intégration de l'ACC dans les instruments de planification locale est également en bonne voie avec la validation en cours du guide de planification locale intégrant les quatre dimensions transversales que sont l'ACC, la migration, la nutrition et le genre.
242. Plusieurs institutions clés ont été renforcées: la DEEC, l'ANACIM, le CSE, l'ANCAR. Le capital humain des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, eaux et forêts) a été formé dans le domaine de champs-écoles des producteurs et de l'intégration des dimensions relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'équité de genre. Le réseau des facilitateurs GIPD a actualisé sa démarche CEP avec l'intégration de l'ACC et des CEAP. L'expertise nationale en matière de club Dimitra a été renforcée à travers des partenaires de mise en œuvre formés dans ce domaine. Le projet a facilité l'amorce de dynamiques institutionnelles à travers la revitalisation des COMRECC, de certains groupes de travail pluridisciplinaires, la mise en place de réseau de diffusion de l'information climatique auprès des producteurs et des communautés mais également à travers le dispositif du fonds de résilience climatique (comité d'évaluation régional au niveau régional et comités d'appui locaux au niveau local). L'intégration des organisations paysannes faitières en qualité de partenaires d'exécution a permis de renforcer leurs capacités dans les domaines suivants: animation de CEP, de CEAP et de clubs Dimitra, fourniture de services de conseil à leurs membres, de prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de l'équité entre les sexes, travail en réseau, etc.

Conclusion 3. Le projet a pris en compte les questions d'équité entre les sexes et d'environnement dans sa conception et touche une majorité de femmes dans les faits. La dimension environnementale a également été au cœur du projet.

243. L'analyse contextuelle a bien fait ressortir la dimension environnementale et la situation de vulnérabilité des femmes et des jeunes. Le genre est pris en compte dès l'élaboration du projet avec la formulation d'un indicateur sexo-spécifique (40 pour cent de femmes et de jeunes sont directement touchés par le projet). La prise en compte du genre est également effective dans la majeure partie des activités du projet durant la mise en œuvre. Au sein des champs-écoles, des actions spécifiques ont été identifiées pour augmenter la participation des femmes telles que le paillage des cultures maraîchères. Les femmes sont majoritaires dans la plupart des CEAP, CEP, clubs Dimitra et micro-projets. Cinquante et un pour cent des clubs Dimitra sont exclusivement composés de femmes. Elles représentent entre 55 et 60 pour cent des bénéficiaires formés.
244. La dimension environnementale a été au cœur du projet. La vulnérabilité environnementale a été un critère important dans le ciblage des zones d'intervention du projet. Toutes les actions promues par le projet concourent à accroître la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques (pratiques d'ACC via les CEP et CEAP, clubs Dimitra, groupes de travail pluridisciplinaires). Sur le plan politique et institutionnel, les documents d'orientation, la redynamisation du COMNACC et des COMRECC et l'élaboration d'un guide de planification locale intégrant l'adaptation au changement climatique contribuent à une meilleure prise en compte de l'ACC au sein des politiques nationales.

Conclusion 4. La mise en œuvre du projet a été défailante sur plusieurs points qui ont affecté son efficacité.

245. Plusieurs facteurs ont affecté négativement la mise en œuvre du projet. La lenteur des processus administratifs de la FAO a eu pour conséquence que la plupart des CEP et CEAP ont été installés tardivement et sur une vaste zone d'intervention. L'accent a été mis sur la quantité de CEAP à mettre en place au détriment de la qualité de la pédagogie et de la pertinence des thèmes abordés, souvent peu innovants et parfois mal adaptés aux systèmes de production des bénéficiaires (peu d'activités sur l'arachide dans le bassin arachidier; peu d'activités sur le pastoralisme dans le Ferlo, etc.). En l'absence d'un système de suivi-évaluation et compte tenu de la forte déperdition des facilitateurs, le projet n'a eu ni le temps ni les moyens de corriger systématiquement ces faiblesses. Enfin, le contexte de lutte contre la pandémie de covid-19 dès le début de l'année 2020 a également réduit sa marge de manœuvre et limité ses capacités d'action sur le terrain.

4.2 Recommandations

246. Sur la base des constatations et conclusions, les recommandations suivantes sont formulées.

Recommandation 1. (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Procéder à une clôture officielle des activités en informant tous les partenaires de manière officielle et en leur demandant de faire de même avec les acteurs sur le terrain, en particulier les bénéficiaires.

Recommandation 2. (à la FAO, importance moyenne, priorité moyenne). Lors de futurs projets, responsabiliser les organisations paysannes de base dès le début sur la formation au niveau des CEP et CEAP, la mise en place, l'animation, le suivi et la capitalisation, afin d'éviter les risques de déperdition et de surcharge de travail pour les agents techniques d'agriculture et d'élevage.

Recommandation 3. (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Lors d'interventions futures, promouvoir une meilleure coordination des partenariats et harmonisation des approches CEP-clubs Dimitra-AVEC-fonds de résilience climatique ainsi qu'une refonte des guides afférents.

Recommandation 4. (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Déléguer les procédures de passation de marchés auprès des partenaires de mise en œuvre afin de faciliter l'acquisition des intrants, matériels ou équipements nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des CEP/CEAP.

Recommandation 5. (à la FAO et au FEM, importance moyenne, priorité moyenne). Renforcer la coordination, les synergies d'action et l'harmonisation des interventions entre les partenaires de mise en œuvre en mettant en place un mécanisme de coordination et de suivi des réalisations physiques et financières des partenaires de financement ainsi que de rapportage pour la capitalisation des acquis.

Recommandation 6. (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Pour les projets futurs, s'assurer de mettre en place dans les six mois précédant la fin du projet un plan de sortie négocié avec tous les acteurs. Pour le présent projet, négocier un plan indicatif de sortie avec les parties prenantes d'ici fin 2021.

Recommandation 7. (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Pour les projets futurs, renforcer la capitalisation et le partage des savoirs générés au cours de la mise en œuvre.

Recommandation 8. (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Lors de prochaines interventions, recruter une personne dédiée au suivi-évaluation et mettre en place un système de suivi-évaluation fonctionnel.

Recommandation 9. (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Lors de la conception des projets futurs, s'assurer de la disponibilité de moyens humains et financiers afin de garantir l'exécution du projet en fonction de la couverture géographique.

Recommandation 10. (à la FAO, importance élevée, priorité moyenne). Renforcer le partage et la communication des produits de connaissance avec l'ensemble des parties prenantes.

Recommandation 11. (à la FAO et à l'ANACIM, importance élevée, priorité élevée). Travailler en collaboration avec l'ANACIM et les autres partenaires du développement sur un mécanisme de pérennisation du financement et du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires.

Recommandation 12. (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Procéder à l'intégration effective du pastoralisme dans les CEAP et mettre l'accent sur les méthodes d'animation en plaçant les agropasteurs au centre de l'apprentissage.

Recommandation 13. (à la FAO, importance élevée, priorité élevée). Prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans l'approche CEAP, CEP, clubs Dimitra et Caisse AVEC.

Recommandation 14. (à la FAO, l'ANCAR, au FNDASP et la DECC, importance élevée, priorité élevée). Assurer le suivi pour la finalisation de la signature du décret de réforme du COMNACC et l'accélération du processus d'institutionnalisation et d'internalisation des CEP et CEAP.

Recommandation 15. (à la FAO et au FNDASP, importance élevée, priorité élevée). Mettre en place rapidement un mécanisme de doublement du fonds de résilience climatique.

5. Enseignements tirés

247. La dimension inclusive du projet compte tenu de la pluralité des partenariats est un aspect important dans la mise en œuvre. Elle permet de mobiliser des ressources par le système de cofinancement mais aussi de mieux atteindre les résultats visés par le projet. Elle permet aussi de promouvoir une approche intersectorielle par la collaboration entre les différents services techniques de l'État et les autres secteurs d'activités. Toutefois, elle requiert coordination et communication pour assurer le suivi des engagements et peut-être aussi une certaine retenue par rapport au nombre de partenariats poursuivis. Au vu des lenteurs procédurales de la FAO dans ce domaine, il n'est pas prudent de multiplier les partenariats au-delà du strict nécessaire.
248. La responsabilisation des organisations paysannes dans la mise en place et l'animation des CEP et CEAP et la formation des facilitateurs-relais a montré son efficacité et s'inscrit dans une bonne perspective d'appropriation et de pérennisation des acquis.
249. La mise en place d'un fonds de résilience climatique, qui finance des sous-projets gérés directement par les organisations paysannes avec l'assistance et la supervision des services techniques, contribue à l'autonomisation des organisations paysannes, à l'auto-apprentissage sur la gestion de projet et au renforcement de la bonne gouvernance.
250. Le dialogue et la concertation instaurés entre le CSE et l'ANACIM a permis de réunir deux grandes institutions, de mutualiser leurs ressources (humaines et financières) et de produire conjointement des documents scientifiques.
251. La dimension participative et inclusive du projet à travers la pluralité des partenariats est nécessaire, mais son efficacité n'est garantie qu'avec une bonne coordination des partenariats, la planification conjointe, la synergie et l'harmonisation des interventions sur le terrain.
252. Il est nécessaire de déléguer aux organisations paysannes et autres partenaires de mise en œuvre les procédures de passation des marchés en les responsabilisant afin de contourner les lourdeurs administratives de la FAO et de faciliter la mise à disposition des infrastructures, équipements et intrants dans les délais requis.
253. La coalition multi-acteurs et intersectorielle autour de l'intégration du changement climatique, du genre, de la migration et de la nutrition dans le guide de planification et de budgétisation du développement local est une approche à la fois pertinente, efficace, efficiente et durable.
254. L'échange et la concertation entre les agents et techniciens de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, des conseillers agricoles dans la même zone éco-géographique autour des questions d'ACC ont permis la construction conjointe de savoir-faire, l'assouplissement des relations de travail et la promotion d'un esprit collectif.

Bibliographie

- Agence nationale de la statistique et de la démographie.** 2015. *Projections démographiques 2020*.
- Agence nationale de la statistique et de la démographie.** 2019. *Enquête démographique et de santé continue (EDS-Continue). Rapport sur les indicateurs clés*. Dakar. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR368/FR368.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022).
- Agence nationale de la statistique et de la démographie.** 2021a. *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages. (EHCVM). Rapport final*. <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-final-EHCVM-11092021%20vf-Senegal%20004.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)
- Agence nationale de la statistique et de la démographie.** 2021b. *Rapport des enquêtes de suivi de la pauvreté*.
- Agence nationale de la statistique et de la démographie.** 2022. *Situation économique et sociale du Sénégal 2019. Agriculture*. https://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/8-SES-2019_Agriculture.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Banque mondiale.** 2019. *Country Overview, Senegal Context*. <https://www.worldbank.org/en/country/senegal/overview#3> (site web consulté le 20 mars 2022)
- Centre de suivi écologique.** 2015. *Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal*. Dakar. <https://www.cse.sn/index.php/publications/suivi-de-l-etat-de-l-environnement/rapports-sur-l-etat-de-l-environnement/send/13-rapports-sur-l-etat-de-l-environnement/39-rapport-sur-l-etat-de-l-environnement-edition-2015> (site web consulté le 22 mars 2022)
- Diop.** 2014. *Impact du changement climatique sur les rendements du mil*.
- Global environment facility.** 2007a. *Operational guidelines for the application of the incremental cost principle*. https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/c.31.12_operational_guidelines_for_incremental_costs.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2017b. *Guidelines on gender equality*. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/gender_equality_guidelines.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2017c. *Policy on gender equality*. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/gender_equality_policy.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2018a. *Guidelines on co-financing*. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/gef_fi_gn_01_cofinancing_guidelines_2018.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2018b. *Policy on co-financing*. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/gef_fi_pl_01_cofinancing_policy_2018.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2018c. *Guidelines on the implementation of the policy on stakeholder engagement*. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/stakeholder_engagement_guidelines.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2018d. *Policy on stakeholder engagement*. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/stakeholder_engagement_policy_0.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)

- Global environment facility.** 2019a. *Guidelines on GEF's policy on environmental and social safeguards.* https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/guidelines_gef_policy_environmental_social_safeguards.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2019b. *Policy on environmental and social safeguards.* https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/gef_environmental_social_safeguards_policy.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Global environment facility.** 2019c. *Policy on monitoring.* https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/gef_monitoring_policy_2019.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.** 2016. *Normes et règles d'évaluation.* New York (États-Unis d'Amérique). <http://www.unevaluation.org/2016-Norms-and-Standards> (site web consulté le 20 mars 2022) (site web consulté le 22 mars 2022)
- Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural.** 2018. *Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIASAN 2018-2022).* <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen188348.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)
- Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, Direction de la prévision et des études.** 2019. *Situation économique et financière 2019 et perspectives 2020.* <https://www.economie.gouv.sn/fr/dossiers-publications/publications/situation-economique-et-financiere-en-2019-et-perspectives-en> (site web consulté le 22 mars 2022)
- Ministère de l'économie et des finances.** 2014. *Plan d'actions prioritaires (2014-2018).* <https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent%20Plan%20d%27Actions%20Prioritaires%202014-2018.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)
- Ministère de l'environnement et du développement rural.** 2006. *Programme d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA 2006).*
- Ministère de l'environnement et du développement durable.** 2015. *Contribution prévue déterminée au niveau national.* <https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published%20Documents/Senegal/1/CPDN%20-%20Sénégal.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)
- Ministère de l'environnement et du développement durable.** 2016. *Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD) 2016-2020.* <https://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documenttheque/LPSEDD.pdf> (site web consulté le 23 mars 2022)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Représentation de la FAO au Sénégal.** 2013. *Cadre de programmation par pays pour le Sénégal 2013-2017.*
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.** 2017. *Stratégie de la FAO relative au changement climatique.* <http://www.fao.org/3/a-i7175f.pdf> (site web consulté le 23 mars 2022)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Représentation de la FAO au Sénégal.** 2019a. *Cadre de programmation par pays pour le Sénégal 2019-2023.* <https://www.fao.org/3/ca6421fr/ca6421fr.pdf> (site web consulté le 23 mars 2022)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.** 2019b. *Revue à mi-parcours du Projet «Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-écoles paysans (GCP/SEN/065/LDF, GEF ID: 5503)».* https://publicpartnershipdata.azureedge.net/gef/GEFDocuments/ada8c925-df7c-e811-8124-3863bb2e1360/MTR/MidtermReviewMTR_GEFID5503_MTR_FAO_Senegal_French.pdf (site web consulté le 23 mars 2022)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2021a. *Politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020-2030*. Rome. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CB1583FR> (site web consulté le 20 mars 2022)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2021b. *Cadre stratégique 2022-2031*. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf> (site web consulté le 23 mars 2022)

Programme des Nations Unies pour le développement. 2019. *Rapport sur le développement humain*. New York (États-Unis d'Amérique). https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_overview_-_french.pdf (site web consultée le 30 mars 2022)

République du Sénégal. 2004. *Loi n° 2004-16 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale*. <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/sen44795.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)

République du Sénégal. 2011. *Programme national d'investissement agricole (PNIA) - Plan d'investissement 2011-2015*. <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/sen144911.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)

République du Sénégal. 2014a. *Plan Sénégal émergent 2014-2018*. https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent_0.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)

République du Sénégal. 2014b. *Plan Sénégal émergent - Plan d'actions prioritaires 2019-2023*. <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen188171.pdf> (site web consulté le 22 mars 2022)

République du Sénégal. 2019. *Plan Sénégal émergent. Plan d'action prioritaire 2 accéléré et ajusté (PAP2A) pour la relance de l'économie, 2019-2023*. http://www.finances.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/04/PAP2A_FINAL_VFINALE_14_12_WEB.pdf (site web consulté le 22 mars 2022)

UNCA. (2000). *Impact du changement climatique sur les ressources en eau*.

Appendice 1. Liste des personnes rencontrées

Nom	Prénom	Structures	Localités
Aly	Abdoulaye	FAO	Rome
Ancey	Véronique	FAO	Rome
Ba	Issa	Association Kawral	Younouféré
Ba	Daouda	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Kalidou	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Amadou	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Amado	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Abdoulaye	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Mamadou	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Amadou	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Daouda	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Amadou	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ba	Cheikhna	Fédération nationale des producteurs de coton	Ida Mouride
Ba	Aminata	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Ba	Dieynaba	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Ba	Diary	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Ba	Dieynaba	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Ba	Idy	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Ba	Mama	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Ba	Abou	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Ba	Maty	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Ba	Khady	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Ba	Abdoulaye	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Koumoukh
Ba	Abou	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Dioulby
Ba	Cheikhou	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Mariama	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Aïssata	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Daouda	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Adama	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Daly	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Abdoulaye	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Noury	Groupement d'intérêt économique Pinal Bamtaare	Thiel
Ba	Youssoupha	Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)	Dakar
Ba	Malick	Symbiose	Kaolack
Ba	Malick	Symbiose	Nioro
Ba Sow	Souara	Groupement d'intérêt économique Dandiamé	Barkédji
Babou	Raata	Association Kawral	Younouféré
Babou	Kadi	Association Kawral	Younouféré

Nom	Prénom	Structures	Localités
Bachirou Mbow	Amadou	Gallé Aynabé	Tambacounda
Badiane	Babacar	Point focal	Nioro
Bouna Ndiaye	Alassane	FAO	Dakar
Braun	Geneviève	FAO	Rome
Ciss	Khady	Groupement d'intérêt économique Lewna	Thiame
Cissé	Babacar	Groupement d'intérêt économique Kambeng	Kayemore
Cissé	Mbaye	Groupement d'intérêt économique Kambeng	Kayemore
Cissé	Birane	Groupement d'intérêt économique Kambeng	Kayemore
Cissé	Bamba	Groupement d'intérêt économique Kambeng	Koussanar
Cissé	Moustapha	IRSV	Louga
Cissé	Moustapha	PASALOUMAKAF	Linguère
Daff	Diegane	Groupement d'intérêt économique Dandiamé	Barkédji
Daff	Adji	Groupement d'intérêt économique Dandiamé	Barkédji
Deh	Oumar	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Deh	Saoudatou	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Demba	Mamadou	IREF	Ourossogui
Deme	Sadio	ANCAR	Barkédji
Deme	Yero	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Dia	Racky	Association Kawral	Younouféré
Dia	Alpha	Association Kawral	Younouféré
Dia	Oumar	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diagne	Abdoulaye	DRDR	Matam
Diagne	Ndeye	Groupement d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Diallo	Aminata	Association Kawral	Younouféré
Diallo	Coumba	Association Kawral	Younouféré
Diallo	Djiby	Association Kawral	Younouféré
Diallo	Harouna	Association Kawral	Younouféré
Diallo	Amdiatou	Fédération nationale des producteurs de coton	Tambacounda
Diallo	Amdiatou	Fédération nationale des producteurs de coton	Ida Mouride
Diallo	Boubou	Gallé Aynabé	Missirah
Diallo	Diary	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diallo	Maly	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diallo	Aissata	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diallo	Allassane	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diallo	Ramata	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diallo	Mamadou Pathé	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diallo	Woury	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Diallo	Amdiatou	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Diane	Satou	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Diao	Tougaye	Gallé Aynabé	Missirah
Diao	Fatimiata	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diao	Alassane	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Diatta	Jean François	FAO	Dakar
Diatta	Clédore	IREF	Louga
Diaw	Penda	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote

Nom	Prénom	Structures	Localités
Diaw	Moustapha	Projet d'appui à la sécurité alimentaire Loumakaf	Dakar
Diene Fall	Mbacké	Association Kawral	Younouféré
Dieng	Seyni	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Dieng	Barka	RNFS/GIPD	Dakar
Diobo Diene	Mame	FAO	Dakar
Diop	Samba	Agence régionale de développement	Kaffrine
Diop	Samba	Agence régionale de développement Kaffrine	Kaffrine
Diop	Mate	Groupe d'intérêt économique Kambeng	Koussanar
Diop	Ndeye	Groupe d'intérêt économique Lewna	Thiame
Diop	Mor	Groupe d'intérêt économique Lewna	Thiame
Diop	Aminata	Groupe d'intérêt économique Lewna	Thiame
Diop	Ibou	Groupe d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Diop	Khoudia	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Diouf	Edouard	ANCAR	Ranérou
Diouf Sarr	Madeleine	DEEC	Dakar
Djiba Dia	Samba	Association Kawral	Younouféré
Doro Diallo	Binta	Groupe d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Doumbia	Arona	PROVAL CV	Dakar
Dramé	Mariama	Fédération nationale des producteurs de coton	Ida Mouride
Dramé	Mamadou	Point Focal	Nioro
Fall	Lissa	FNDASP	Dakar
Fari	Haby	Association Kawral	Younouféré
Faye		Agence régionale de développement	Djidiack
Faye	Malick	FAO	Dakar
Gaye	Babacar	Groupe d'intérêt économique Kambeng	Kayemore
Gueye	Gass	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Oumar	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ka	Bassirou	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ka	Oumar	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ka	Paté	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi
Ka	Cheikhou	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Paté	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Makhfouss	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Awa	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Seynabou	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Biram	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Ka	Birama Ndjimbatte	Groupe d'intérêt économique Pinal Bantaare	Thiel
Kab	Babacar	ANCAR	Thiel
Kab	Babacar	FAO	Barkédji
Kane	Atoumane	AVSF	Matam
Kanouté	Keba	Groupe d'intérêt économique Kambeng	Koussanar
Koly	Saïd	FNDASP	Dakar
Koné	Odiba	Gallé Aynabé	Missirah

Nom	Prénom	Structures	Localités
Konte	Ndeye	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Konté	Oumar	ANACIM	Dakar
Lamine Touré	Mamadou	Groupelement d'intérêt économique Kambeng	Koussanar
Malou	Lycien	SDDR Kaffrine	Kaffrine
Manka	Ousmane	Groupelement d'intérêt économique Kambeng	Koussanar
Mbaye	Moustapha	ANCAR	Dakar
Mbaye	Aly	Groupelement d'intérêt économique Kambeng	Kayemore
Mendy	Cecile	FAO	Dakar
Monsieur	Christiane	FAO	Rome
Moutar	Faty	Association Kawral	Younouféré
Ndao Diop	Modou	DRDR	Matam
Ndao Tall	Samba	DRDR	Kaffrine
Ndene	Simon	FNDASP	Dakar
Ndiaye	Magate	Groupelement d'intérêt économique Lewna	Thiame
Ndiaye	Awa	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Ndiaye	Ndeye	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Ndiaye	Daba	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Ndour	Arfang	FNDASP	Dakar
Niang	Modou	Association Kawral	Younouféré
Niang	Faty Racky	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Niang	Maty	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Ousmane Thiam	Daouda	Groupelement d'intérêt économique Kambeng	Koussanar
Padane	Faty	CADL	Kaffrine
Pene	Sadibou	FAO	Dakar
Poisot	Anne Sophie	FAO	Rome
Sadji	Ameth	ANCAR	Djilor
Salane	Ibrahima	Organisation professionnelle agricole	Kathote
Salif Ba	Soutoura	Association Kawral	Younouféré
Sall	Amadou	CSE	Dakar
Sana Ba	Dembo	Association Kawral	Younouféré
Sarr	Pape	Association Kawral	Younouféré
Sarr	Makhfousse	FAO	Dakar
Sarr	Diarra	Groupelement d'intérêt économique Lewna	Thiame
Seck	Yama	Groupelement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Seck	Fatma	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Seck	Faty	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Segane	Diabou	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Segnane	Awa	Groupelement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Sémou Diouf	Mame	AVSF Linguère	Linguère
Séne	Diomaye	SRADL	Matam
Sonko	Doudou	Gallé Aynabé	Missirah
Sow	Hawa	Association Kawral	Younouféré
Sow	Oumar	Association Kawral	Younouféré
Sow	Ousmane	Association Kawral	Younouféré
Sow	Makka	Entente des groupements associés pour le développement à la base	Dayane Guelodi

Nom	Prénom	Structures	Localités
Sow	Coumba	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Sow	Awa Alassane	Groupement d'intérêt économique Dandiame	Barkédji
Sow	Salata	Groupement d'intérêt économique Dandiame	Barkédji
Sow	Diago	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Sow	Mamadou	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Sow	Bocar	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Sow	Coumba	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Sow	Molly	Groupement d'intérêt économique Kouthiary Fary Ndella	Kouthiary Fary ndella
Sow	Amadou	Groupement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Sow	Djida	GPF Loumbel Mbada 2	Barkédji
Stefano	Mondovi	FAO	Rome
Sy	Lamine	Association Kawral	Younouféré
Sy	Bilo	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Sy	Rouguy	Groupement d'intérêt économique Beledé	Oudalaye
Sy	Sadiel	Groupement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Thial	Moustapha	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Thial	Atta	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Thiamp	Bambi	Groupement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Tidiane Djigo	Cheikh Ahmed	AVSF Linguère	Linguère
Top	Faly	Groupement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Toure	Aïssata	Groupement d'intérêt économique Pinal Bambaare	Thiel
Touré	Abdourahmane	Agence régionale de développement	Matam
Veretpicot	Maude	FAO	Rome
Wilane	Elimane	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Amadou	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Babacar	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Mor	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Ndeye Fatou	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Fatou Alima	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Ndeye Awa	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Wilane	Sala	Groupement d'intérêt économique Pentium Dekray	Katiote
Willane	Ali	Fédération nationale des producteurs de coton	Ida Mouride

Appendice 2. Tableau de notation des critères d'évaluation du FEM

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
A. PERTINENCE STRATÉGIQUE		
A1. Pertinence stratégique globale	S	
A1.1. Alignement sur les priorités du FEM et les priorités stratégiques de la FAO	HS	Le projet est cohérent avec les priorités de la FAO et contribue aux priorités stratégiques du FEM.
A1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales, régionales et mondiales et aux besoins des bénéficiaires	HS	Le projet est en phase avec le Plan Sénégal émergent et les différentes orientations et politiques sectorielles concernées.
A1.3. Pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires	S	Le projet a pris en compte le contexte de la zone d'intervention. Il apporte des connaissances techniques et pratiques d'ACC mais permet aussi aux bénéficiaires femmes et jeunes d'avoir des opportunités de renforcement de leur pouvoir décisionnel et économique. Cependant, certains besoins supplémentaires apparus au cours de la mise en œuvre ont été partiellement ou pas pris en compte.
A1.4. Complémentarité avec les interventions existantes	HS	Un des critères de choix de la zone d'intervention est la présence de projets (avec ou sans cofinancement) permettant des synergies. Des synergies ont été développées avec les projets existants.
A1.5. Conception du projet appropriée pour produire les résultats escomptés	MS	Conception satisfaisante mais: i) étendue très large de la zone d'intervention; ii) taille réduite de l'équipe du projet; iii) l'absence d'expert en suivi-évaluation, le manque d'antennes régionales ou de points focaux locaux ainsi que la pluralité des partenaires ont limité la mise en œuvre et l'atteinte des résultats.
A1.6. Degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels, puis acteurs de mise en œuvre)	MS	De nombreux efforts ont été fournis mais la pluralité des partenariats a pris le dessus sur le partenariat multi-acteurs, occasionnant la quasi absence de coordination entre les partenaires sur le terrain, l'absence de synergies et d'harmonisation des interventions. La coordination des interventions entre le projet et les partenaires de cofinancement initiée lors du démarrage du projet n'a pas été poursuivie (PASA, PAFA, PADAER, P2RS, Agence sénégalaise de la reforestation et de la grande muraille verte, PRAPS).
B. EFFICACITÉ		
B1. Évaluation globale des résultats du projet	MS	
B1.1 Réalisation des produits	MS	
Produit 1.1.1. L'ANACIM et le CSE ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC pour chaque zone spécifique du projet	S	Tous les produits de connaissance ont été élaborés mais leur niveau de diffusion reste limité aux facilitateurs et facilitateurs-relais.
Produit 1.1.2. Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le groupe de travail pluridisciplinaire national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des groupes de travail pluridisciplinaires locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique	MS	Les groupes de travail pluridisciplinaires sont redynamisés et ont fourni des informations climatiques, cependant, suite à la fin de leur financement, la majorité d'entre eux ne sont plus opérationnels.
Produit 2.1.1. Des programmes de formation spécifiques pour les champs-écoles focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvopastoraux et la nutrition sont développés et diffusés	MS	Les programmes de formation ont été révisés pour intégrer l'ACC. Toutefois, le contenu des CEAP ne prend pas assez en compte les problématiques liées au pastoralisme.
Produit 2.1.2. Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects relatifs au genre et à la nutrition	S	Les cibles ont été globalement atteintes. L'action a renforcé le capital humain des institutions et organisations de partenaires.

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
		Cependant la formation de nouveaux maîtres formateurs n'a pas été réalisée.
Produit 2.1.3. Les champs-écoles des producteurs (CEP) sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés	MS	Le nombre de CEP prévu n'est pas atteint. Certains ont fonctionné une seule année, d'autres ont été installés tardivement et ne sont pas sécurisés.
Produit 2.1.4. Les clubs d'écoute Dimitra (clubs Dimitra) sont installés et rendus autonomes pour permettre la mise en réseau des champs-écoles	MS	Taux de réalisation supérieur à l'objectif visé. Les clubs Dimitra jouent un rôle important de consultation et de prise en charge des problèmes socio-économiques des communautés. Ils favorisent la participation des jeunes et des femmes. Cependant, les clubs Dimitra n'ont pas été systématiquement installés dans les zones de CEP/CEAP dans la zone du Ferlo de Matam. Ils n'intègrent pas les personnes en situation de handicap.
Produit 2.1.5. Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local	MS	De bonnes pratiques ont été sélectionnées et capitalisées au travers de l'ANCAR mais leur diffusion est relativement limitée.
Produits 2.2.1. Les organisations d'agro-sylvo-pasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes de valeur	MS	Beaucoup d'organisations paysannes renforcées, des AGR soutenues mais les bénéfices des mesures d'accompagnement pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques sont parfois limités (mise à disposition tardive des équipements, cultures fourragères, boutures, intrants pour la fabrication de blocs multi-nutritionnels, non disponibilité de semences au niveau local, absence d'équipements de maîtrise de l'eau).
Produit 2.2.2. Au moins un producteur par champ-école multiplie et commercialise des semences adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle	MU	Peu de semences certifiées ont été produites et celles-ci ne sont pas commercialisées. La mise en place tardive des semences et intrants et le fait que certaines organisations paysannes ne sont pas agréées pour la multiplication de semences a freiné l'atteinte de ce résultat.
Produit 2.2.3. De nouvelles variétés adaptées de céréales, de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations	MS	Des variétés de céréales, de fruits et légumes et d'espèces fourragères ont été effectivement promues dans la zone. Cependant la disponibilité et l'accès des semences au niveau local reste une contrainte.
Produit 2.2.4. Les plans d'occupation et d'affectation des sols et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs et d'éleveurs et les autorités locales	S	De nombreux efforts ont été faits pour la caractérisation et l'accompagnement des unités pastorales. Les projets et organisations non gouvernementales partenaires ont utilisé les résultats pour élaborer les plans d'occupation et d'affectation des sols et plans d'action. La pérennisation du financement de l'exécution des plans de gestion et des plans d'occupation et d'affectation des sols au niveau des unités pastorales n'est pas garantie.
Produit 3.1.1. Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche champs-écoles dans les politiques, programmes et projets	S	Des efforts significatifs ont été faits (formations, mécanismes, plates-formes) à différents niveaux pour garantir l'intégration de l'ACC dans les politiques de développement sectorielles et municipales.
Produit 3.1.2. Mise en place d'un groupe intersectoriel de haut niveau pour définir et faire adopter le programme d'actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets	S	Le projet a appuyé le processus de réforme du COMNACC de manière inclusive et participative. Les résultats des travaux ont été approuvés autour d'un atelier national de validation et le projet de décret de réforme a été élaboré et soumis au Ministère en charge de l'environnement. Cependant les lourdeurs administratives retardent la signature du décret.
Produit 3.2.1. Un fonds national de résilience climatique est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des fonds existants	MS	Le fonds est officiellement créé, son architecture est mise en place et les ressources financières mobilisées. Une dizaine de projets a été financée. Cependant les lenteurs administratives, allant de la signature du protocole et l'abondement du fonds à la sélection des sous-projets ont retardé le financement des sous-projets et la réalisation des investissements sur le terrain. Par ailleurs, le mécanisme de doublement du fonds n'est pas effectif.

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
Produit 4.1. Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendu opérationnel	MU	Le projet n'a pas mis en place de système de collecte de données sur les indicateurs d'effets.
Produit 4.2. Évaluation à mi-parcours et évaluation finale menées	HS	L'évaluation à mi-parcours est réalisée ainsi que l'évaluation finale.
Produit 4.3. Stratégie de communication développée	S	Plusieurs produits de connaissance ont été élaborés sans référence à une stratégie de communication.
B1.2 Progrès vers les effets et les objectifs du projet	MS	
Effet 1.1 Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être élargies à plus grande échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées	S	Les connaissances et capacités ont été améliorées, renforcées et ont guidé la conception des supports de formation. Cependant leur diffusion au niveau des autres acteurs de développement est limitée.
Effet 2.1. Les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux	MU	Le niveau d'utilisation et d'adoption des pratiques de l'information climatique n'est pas suivi (absence d'enquêtes de suivi des indicateurs d'effet). Les visites de terrain ont confirmé l'utilisation des informations climatiques. Cependant, dans certains cas, les informations climatiques ne sont plus transmises (zone sylvopastorale, Ranérou). L'adoption des innovations et des bonnes pratiques d'ACC se heurte également à certaines contraintes techniques et financières.
Effet 2.2. Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux	MU	Absence d'enquête sur les revenus des ménages. Les conditions susceptibles d'améliorer les revenus des bénéficiaires ne sont pas réunies (l'adoption des bonnes pratiques d'ACC n'est pas effective en raison: i) de la mise en place tardive et du faible niveau de fonctionnement des CEP et CEAP; ii) des contraintes techniques et financières liées à l'utilisation des innovations et technologies diffusées; iii) de l'utilisation des informations agro-climatiques; iv) des micro-projets financés par le fonds de résilience climatique qui ne sont qu'à leur première année d'exploitation; v) du développement des AGR qui se heurte à l'absence et/ou la mise en place tardive de mesures d'accompagnement (équipements, infrastructures, intrants).
Effet 3.1. La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive	MS	Le projet a contribué à l'élaboration du guide de planification et de budgétisation du financement du développement local intégrant la dimension de changement climatique, la migration, le genre et la nutrition. Le guide a été testé dans deux communes, les leçons tirées ont été capitalisées et sont en cours d'élargissement à d'autres communes. Le Ministère en charge du développement local a approuvé et adopté ce guide. Cependant, le projet n'est pas parvenu à intégrer l'ACC dans le programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en cours de formulation. Par ailleurs, l'évaluation n'a pas trouvé d'éléments concrets d'intégration de l'ACC dans les projets de développement.
Effet 3.2. Un fonds national de résilience au changement climatique est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local.	MS	Le fonds est mis en place et le financement de 10 micro-projets d'organisations paysannes est effectué de façon participative. Cependant, il y a eu un retard dans la mise en place du fonds et la réalisation des investissements du fait des lourdeurs administratives. De même, la stratégie de doublement du fonds n'est pas effective.
Effet 4. La mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et l'application des leçons apprises du projet dans les actions futures	MS	Le projet a mis en place un mécanisme de coordination et de suivi de mise en œuvre. Cependant, son efficacité est limitée par l'absence de spécialiste de suivi-évaluation, de système de suivi-évaluation pour la collecte et l'analyse des données devant permettre de tirer les leçons et de guider la prise de décision.
Note globale du progrès vers la réalisation des objectifs/effets	MS	

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
B1.3. Probabilité de l'impact	UA	Aucune donnée d'enquête ou de suivi des effets.
C. EFFICIENCE		
C1. Efficience ¹	MS	L'efficience du projet est limitée par: i) les lenteurs dans les procédures de passation des marchés; ii) la signature des protocoles; iii) l'étendue de la zone d'intervention; iv) le déficit de coordination, de synergie et d'harmonisation des interventions des partenaires.
D. DURABILITÉ DES RÉSULTATS DU PROJET		
D1. Probabilité globale des risques pour la durabilité	ML	Des risques importants pèsent sur la durabilité des résultats du projet. L'arrêt des CEP et des CEAP suite à la fin du projet et l'absence de plans pour accéder aux semences améliorées constituent les risques les plus importants.
D1.1. Risques financiers	MU	Les institutions partenaires sur le terrain disposent d'une partie du budget pour effectuer certaines activités. Cependant la majeure partie du budget n'est pas allouée (ANCAR). On note déjà l'arrêt de certaines activités avec la fin des financements; c'est le cas de quelques groupes de travail pluridisciplinaires et de l'animation de certains CEP et CEAP. L'absence de mécanisme de doublement du fonds de résilience climatique ne garantit pas l'extension du financement aux autres micro-projets présélectionnés. Le démarrage tardif des micro-projets financés et les contraintes dans la mise en œuvre menacent leur rentabilité et la prise en charge autonome de leur fonctionnement.
D1.2. Risques socio-politiques	L	Les mesures prévues pour contenir les risques sociaux ont été appliquées (inclusion, dialogue, centrage sur les besoins des communautés, etc.). Toutefois, la mise en œuvre du projet peut entraîner d'autres risques sociaux, notamment, la coexistence entre les clubs Dimitra et les caisses AVEC dans la gestion financière des cotisations.
D1.3. Risques institutionnels et de gouvernance	ML	Le retard de signature de l'arrêté sur la réforme du COMNACC, la non clarification des rôles et responsabilités de l'ANCAR et du FNDASP dans le processus d'institutionnalisation et/ou d'internalisation des CEP/CEAP; le faible niveau d'appropriation par les DRDR et le RNFS/GIPD dans le suivi des CEP/CEAP sont des risques institutionnels et de gouvernance.
D1.4. Risques environnementaux et sociaux	L	Le projet ne présente pas de risques environnementaux pour le futur.
E. FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE		
E1. Conception et préparation du projet ²	S	La conception et la préparation du projet sont fondées sur une démarche participative et inclusive, fondée sur des preuves et centrée sur des problèmes clairement identifiés. Cependant, l'absence d'expert en suivi-évaluation est une faille dans la conception du projet, de même que l'étendue de la zone d'intervention par rapport à la taille de l'équipe du projet et l'absence de mécanisme décentralisé de coordination des interventions.
E2. Qualité de la mise en œuvre	MS	
E2.1 Qualité de la mise en œuvre par la FAO (Responsable du budget, fonctionnaire technique principal, équipe spéciale de projet, etc.)	MS	L'équipe de la FAO au Siège (fonctionnaire technique principal, unité FAO-FEM) ont apporté un soutien et une assistance technique et financière au projet. Cependant, les lenteurs dans la signature des protocoles et des procédures de passation des marchés, combinées à la situation de covid-19, qui a entraîné la suspension des missions de supervision, ont limité la qualité de la mise en œuvre.
E2.2 Supervision du projet (Comité technique de pilotage, groupe de travail du projet, etc.)	MS	La supervision du projet est limitée par: l'arrêt précoce du fonctionnement du comité de pilotage, qui n'a fonctionné que pendant les premières années; l'absence d'instance de supervision des interventions au niveau régional.
E3. Qualité de l'exécution du projet	MS	

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
E3.1 Modalité de gestion et d'exécution du projet (UCP, gestion financière)	MS	L'UCP a fait preuve de volontarisme et d'engagement dans le développement de partenariat, l'implication et la participation de diverses parties prenantes, la planification et le suivi de la mise en œuvre. Cependant, son effectif limité, l'absence d'expert en suivi-évaluation, l'étendue de la zone d'intervention et la pluralité des partenaires ont atténué son efficacité.
E4. Gestion financière et cofinancement	HS	Le taux d'exécution des cofinancements est de 113 %. Le niveau d'exécution du cofinancement au 31 juin 2021 est de 113 % soit 27,8 millions de dollars (31 juin 2021) contre 24,6 millions de dollars initialement prévus lors de la planification du projet, soit une augmentation de 13 %. L'intégralité des contributions financières des partenaires au travers des projets PASA/LouMaKaf, Agence sénégalaise de la reforestation et de la grande muraille verte, PAFA-E, P2RS, PADAER sont exécutées à hauteur de 100 %.
E5. Partenariats de projet et engagement des parties prenantes	MS	Le ciblage des partenaires est cohérent. L'engagement des partenaires de mise en œuvre est également satisfaisant. Toutefois, le projet n'a pas pu déclencher une véritable dynamique multi-acteurs, fondée sur l'harmonisation, les synergies d'action et la coordination des interventions. Le projet n'a pas développé de partenariats avec les DRDR alors que celles-ci assurent la supervision et la coordination de toutes les interventions de développement rural au niveau régional.
E6. Communication, gestion des connaissances et produits de la connaissance	MS	Beaucoup d'activités ponctuelles de communication ont été réalisées (ateliers, réunions, documents d'orientation, films vidéo et documents, affiches, partage de documents) mais ne sont pas inscrites dans une stratégie claire de communication et de capitalisation.
E7. Qualité globale du suivi-évaluation	MS	Lors de la conception, les aspects liés au suivi-évaluation ont été pris en compte et budgétisés. Cependant, lors de la mise en œuvre, de nombreux manquements sont apparus: absence d'enquêtes de suivi des indicateurs d'effets, absence de bases de données, manque d'harmonisation et déficit de qualité du rapportage des partenaires.
E7.1 Conception du suivi-évaluation	MS	La chaîne des résultats est bien conçue, les rôles et responsabilités sont bien définis, des ressources sont prévues pour les activités phares du suivi-évaluation. Toutefois, il n'a pas été prévu de responsable du suivi-évaluation.
E7.2 Mise en œuvre du plan de suivi-évaluation (y compris les ressources financières et humaines)	MU	Absence de personnel dédié au suivi-évaluation: le suivi des effets tout comme le volet apprentissage a fait défaut durant la mise en œuvre. Au niveau des rapports sur l'exécution du projet, les valeurs des indicateurs d'effets renseignés ne sont pas fondées sur des preuves rigoureuses.
E8. Évaluation globale des facteurs affectant la performance	MS	Les facteurs affectant la performance du projet sont modérément satisfaisants. Plusieurs facteurs ont affecté la performance du projet. La pandémie de covid-19 a fortement freiné la mise en œuvre du projet au cours des deux dernières années. L'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes pendant la préparation et la conception du projet ont favorisé leur engagement et facilité la mise en œuvre du projet. En revanche, la large étendue et la dispersion des zones d'intervention du projet a ralenti sa mise en œuvre et son efficacité
F. PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES		
F1. Genre et autres dimensions de l'équité	S	Prise en compte du genre lors de la conception du projet dans l'énoncé d'indicateurs d'effets. Dans la mise en œuvre, certaines activités telles que les clubs Dimitra ont renforcé la participation et le pouvoir économique des jeunes et des femmes. Cependant, les personnes en situation de handicap ne sont pas visées spécifiquement dans les clubs Dimitra.

Critères /sous-critères du FEM	Note	Commentaires
F2. Garanties environnementales et sociales	HS	L'objectif global du projet répond à cette préoccupation. Il se matérialise à travers le choix de la zone d'intervention et l'ensemble des activités proposés. L'équipe d'évaluation a eu accès à la classification initiale et à celle de la revue à mi-parcours jugées modérément probables. Celle-ci est maintenue. Aucune action accentuant le risque environnemental et social n'a été constatée; au contraire, les réalisations accomplies ont porté sur la durabilité environnementale (gestion durable des terres, reboisement, utilisation de produits biologiques).
NOTE GÉNÉRALE DU PROJET	MS	

Notes: ¹ Comprend le rapport coût-efficacité et la rapidité.

² Les facteurs à prendre en compte ici sont ceux affectant la capacité du projet à commencer comme prévu, comme par exemple une capacité suffisante des partenaires d'exécution lors du lancement du projet.

Sigles utilisés: ACC (adaptation au changement climatique); AGR (activité génératrice de revenus); ANACIM (Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie); AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit); ANCAR (Agence nationale de conseil agricole et rural); CEP (champ-école des producteurs); CEAP (champ-école agropastoral); COMNACC (Comité national sur les changements climatiques); covid-19 (maladie à coronavirus 2019); CSE (Centre de suivi écologique); DRDR (Direction régionale de développement rural); FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture); FEM (Fonds pour l'environnement mondial); FNDASP (Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral); GIPD (Gestion intégrée de la production et des déprédateurs); PAFA (Projet d'appui aux filières agricoles); PASA (Projet d'appui à la sécurité alimentaire); PRAPS (Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel); P2RS (Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel); PADAER (Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural); RNFS (Réseau national des facilitateurs du Sénégal); UCP (Unité de coordination du projet).

Appendice 3. Matrice des résultats

Chaîne des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Objectif à mi-parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation ¹	Justification de la notation	
Objectif/Impact du projet: Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques.									
Composante 1: Développement et affinage des stratégies et outils d'ACC sur la base des connaissances améliorées ou nouvelles dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux									
Effet 1.1: Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC pouvant être élargies à plus grande échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées.	Un système de recueil, d'analyse et d'échange des données agro-climatiques est mis en place et opérationnel au niveau national et local (LDCF AMAT Indicateur 2.1.2.1).	Il n'existe pour le moment que trois GTP locaux couverts par l'ANACIM pour la transmission de l'information climatique et le GTP national ne couvre pas l'ACC.	17 GTP locaux sont mis en place et le GTP national est redynamisé et adapté aux GTP locaux.	Les 17 GTP locaux mènent leurs activités correctement de même que le GTP national.	Huit GTP locaux et les GTP nationaux mènent correctement leurs activités.	11 GTP sur 17 sont mis en place. Huit bonnes pratiques d'ACC sont identifiées. Les informations agro-climatiques sont collectées, analysées et transmises aux bénéficiaires sous forme de messages vocaux, textes, bulletins et radios.	S	Le nombre de GTP visé n'est pas atteint. Suite à la fin du protocole avec l'ANACIM, les GTP ont cessé de fonctionner et les bénéficiaires ne reçoivent plus les informations agro-climatiques.	
	Des informations agro-climatiques sous forme de conseil agricole spécifique aux zones ciblées sont disponibles pour les agro-sylvo-éleveurs au niveau des champs-écoles et des groupes de travail locaux (GTP) (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1.1).	Actuellement il n'existe aucune donnée qui soit accessible à la compréhension des agro-sylvo-pasteurs. L'information est élaborée pour le niveau central.	Les informations agro-climatique et sur l'ACC sont adaptées à la compréhension des agropasteurs.	Des informations agro-climatique et sur l'ACC sont adaptées à la compréhension des agropasteurs et sont disponibles dans les champs-écoles.					
	Au moins quatre pratiques d'ACC sont identifiées par zone spécifique (incluant des plans d'occupation et d'affectation des sols),								

Chaîne des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Objectif à mi-parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation ¹	Justification de la notation
	discutées et validées par les agro-sylvo-pasteurs.							
Composante 2: Renforcement des capacités et diffusion des stratégies, des technologies et des meilleures pratiques d'ACC au niveau des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux à travers un réseau croissant de champs-écoles								
Effet 2.1: Les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux.	Au moins 25 % des organisations paysannes participant aux champs-écoles utilisent les informations climatiques et les pratiques/technologies diffusées d'adaptation et de résilience au changement climatique (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1).	Les informations climatiques et les outils d'ACC sont peu accessibles aux organisations paysannes dans les zones d'intervention du projet.	10 % des organisations paysannes qui suivent les CEP utilisent les informations climatiques.	25 % des agriculteurs éleveurs formés ont adopté des pratiques d'ACC.	18 % des agriculteurs formés par le biais des CEP et CEAP utilisent les informations climatiques.	Le projet n'a pas réalisé d'enquêtes formelles représentatives pour apprécier le niveau de réalisation de ce résultat.	MU	Les entretiens sur le terrain montrent que les technologies et pratiques d'ACC diffusées sont faiblement adoptées du fait des contraintes techniques, financières, de disponibilités locales des intrants/équipements, etc.
	25 000 personnes (dont 40 % de femmes et de jeunes) sont directement touchées par le projet (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1.2).	Les activités sur la résilience climatique initiées par certains projets (InfoClim, CCAFS) ne sont pas élargies à plus grande échelle.		25 000 personnes (dont 40 % de femmes et de jeunes).			Le projet ne dispose pas de bases de données pour vérifier les cibles atteintes.	MU

Chaîne des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Objectif à mi-parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation 1	Justification de la notation
								doublément du fonds de résilience climatique; iv) le non fonctionnement de certains clubs Dimitra et AGR.
	Au moins 10 plans d'action des organisations paysannes intègrent les stratégies d'ACC.			Dix plans d'action des organisations paysannes intègrent les stratégies d'ACC.		Dans le bassin arachidier et au Sénégal oriental, neuf plans d'action concernant 27 organisations paysannes intègrent les stratégies d'ACC. En zone sylvopastorale, huit organisations paysannes ont assuré la mise en place, l'animation et le suivi des CEAP.	MS	Des stratégies d'ACC sont intégrées dans les plans d'action des organisations paysannes, toutefois ces plans ne sont pas mis en œuvre du fait du manque de moyens financiers.
Effet 2.2: Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des	i) Les revenus des ménages appuyés par le projet ont augmenté d'au moins 20 % (LDCF AMAT Indicateur 1.3.2); ii) La productivité agricole et animale a augmenté de 25 % (LDCF AMAT Indicateur 1.2.8).	Les moyens d'existence des populations des zones d'intervention sont limités et les indices de malnutrition sont élevés.	60 % des agriculteurs éleveurs formés dans les champs-écoles ont adopté des outils de prévision météorologique et appliquent les	100 % des agriculteurs éleveurs ciblés formés ont adopté des outils de prévision météorologique et ont augmenté	Enquête initiale réalisée auprès de 650 ménages du bassin arachidier et du Sénégal oriental et de 209 ménages	Absences d'enquêtes formelles sur l'adoption des outils de prévision météorologiques et	MU	Les entretiens montrent que les bénéficiaires ont eu recours aux informations climatiques, cependant celles-ci ne sont plus disponibles suite à

Chaîne des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Objectif à mi-parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation ¹	Justification de la notation
informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.		L'organisation des filières de production initiée par le PAFA n'a pas connu d'extension dans la zone sylvo-pastorale et la région du Sénégal oriental.	bonnes pratiques ACC.	leurs revenus d'au moins 20 %.	de 13 unités pastorales de la zone sylvo-pastorale, 65 organisations paysannes dans 15 communes et besoins en formation identifiés.	l'augmentation des revenus.		la fin du protocole avec l'ANACIM. Aucune enquête n'a été réalisée sur l'évolution des revenus des bénéficiaires en lien avec l'utilisation des informations climatiques.
Composante 3: Intégration des stratégies d'ACC de façon coordonnée dans les politiques, programmes et projets, cadres de développement des secteurs de production agro-sylvo-pastoraux au niveau national et dans les zones vulnérables du projet								
Effet 3.1: La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et programmes passant d'une réponse réactive à une approche proactive.	i) Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30 % des politiques et programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux (LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.1). ii) Au moins 30 % des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent dans leur budget les questions d'ACC (LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.2).	Les stratégies d'ACC se limitent actuellement aux politiques et programmes spécifiques dédiés à l'environnement et au développement durable. Peu d'intégration intersectorielle.	10 % des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent les questions d'ACC dans leur budget.	30 % des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent les questions d'ACC dans leur budget.	La stratégie d'ACC a été intégrée dans le guide national de planification et de budgétisation locales pour une intégration de l'ACC dans le Plan local de développement. Quatre projets nationaux ont intégré l'ACC dans leurs activités (PASA et PRAPS, P2RS; PARFA/PAFA-E (25 %).	Le guide de planification du développement local intègre le changement climatique. Les plans d'action budgétisés des COMRECC ont été élaborés. L'ACC n'est pas intégrée dans les politiques et plans sectoriels de développement agro-sylvo-pastoral. C'est aussi le cas au sein des budgets	MS	Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle n'a pas intégré l'ACC; le guide de planification et de budgétisation du développement local intégrant le changement climatique a été une réussite. Seuls deux COMRECC disposent de plans d'action budgétisés.

Chaîne des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Objectif à mi-parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation ¹	Justification de la notation
						de projets et programmes.		
Effet 3.2: Un fonds national de résilience climatique est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local.	À l'issue de la troisième année du projet, un fonds (ou guichet) mobilisant le double de la contribution initiale du FEM est opérationnel.		Le rapport diagnostique des fonds existants est élaboré, discuté et validé. Un fonds/guichet est ouvert. Un dispositif de plaidoyer est mis en place pour le doublement des ressources du fonds.	Des financements sont octroyés. L'apport initial du FEM est doublé et des partenaires au fonds sont mobilisés.	Étude réalisée pour capitaliser les expériences de financement du développement agro-sylvo-pastoral. Un protocole d'entente avec le FNDASP pour gérer le fonds de résilience climatique est en cours.	Fonds de résilience climatique mis en place. Cependant le mécanisme de doublement du fonds est inexistant.	MS	10 micro-projets sont financés par le fonds de résilience climatique. Cependant, les lenteurs dans la signature des protocoles et la mise en place des fonds ont retardé le démarrage des micro-projets. Le mécanisme de doublement du fonds n'est pas encore mis en place.

Note: ¹ Voir barème en [appendice 4](#).

Liste des sigles utilisés: ACC (adaptation au changement climatique); AMAT (outil de suivi et d'évaluation de l'adaptation); ANACIM (Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie); COMRECC (Comité régional sur les changements climatiques); CCAFS (Research Program on Climate change Agriculture and Food Security); CEP (champ-école des producteurs); CEAP (champ-école agropastoral); FEM (Fonds pour l'environnement mondial); FNDASP (Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral); GTP (groupe de travail pluridisciplinaire); LDCF (Fonds pour les pays les moins avancés); PAFA (Projet d'appui aux filières agricoles); PARFA (Projet d'appui à la résilience des filières agricoles); PASA (Projet d'appui à la sécurité alimentaire); PRAPS (Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel); P2RS (Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel).

Appendice 4. Système de notation

Barème de notation des résultats

Notations	Description
Très satisfaisant (HS)	<i>Le niveau des réalisations obtenues dépasse nettement les attentes et/ou aucune lacune n'a été relevée.</i>
Satisfaisant (S)	<i>Le niveau des réalisations obtenues répond aux attentes et/ou aucune lacune grave n'a été relevée.</i>
Modérément satisfaisant (MS)	<i>Le niveau des réalisations obtenues répond plus ou moins aux attentes et/ou les lacunes relevées sont d'une gravité moyenne.</i>
Modérément insatisfaisant (MU)	<i>Le niveau des réalisations obtenues est légèrement inférieur aux attentes et/ou des lacunes importantes ont été relevées.</i>
Insatisfaisant (U)	<i>Le niveau des réalisations obtenues est nettement inférieur aux attentes et/ou des lacunes majeures ont été relevées.</i>
Très insatisfaisant (HU)	<i>Seul un niveau négligeable de réalisation a été obtenu et/ou des lacunes graves ont été relevées.</i>
Impossible à évaluer (UA)	<i>Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer le niveau des réalisations obtenues.</i>

Barème de notation des facteurs affectant la performance (évaluer chaque élément séparément, le suivi-évaluation est traité différemment, voir barème relatif au suivi-évaluation)

Notations	Description
Très satisfaisant (HS)	<i>Aucune lacune n'a été relevée et la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution a dépassé les attentes.</i>
Satisfaisant (S)	<i>Aucune lacune grave n'a été relevée et la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution a dépassé les attentes.</i>
Modérément satisfaisant (MS)	<i>Certaines lacunes ont été relevées et la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution répond plus ou moins aux attentes.</i>
Modérément insatisfaisant (MU)	<i>Des lacunes importantes ont été relevées et la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution est légèrement inférieure aux attentes.</i>
Insatisfaisant (U)	<i>Des lacunes majeures ont été relevées et la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution est nettement inférieure aux attentes.</i>
Très insatisfaisant (HU)	<i>Des lacunes graves ont été relevées dans la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution.</i>
Impossible à évaluer (UA)	<i>Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la mise en œuvre ou de l'exécution.</i>

Barème de notation de la conception du suivi-évaluation et de sa mise en œuvre (conception globale du suivi-évaluation, la mise en œuvre du suivi-évaluation est évaluée séparément)

Notations	Description
Très satisfaisant (HS)	<i>Aucune lacune n'a été relevée et la qualité de la conception du suivi-évaluation ou de la mise en œuvre du suivi-évaluation a dépassé les attentes.</i>
Satisfaisant (S)	<i>Aucune lacune grave n'a été relevée et la qualité de la conception du suivi-évaluation ou de la mise en œuvre du suivi-évaluation répond aux attentes.</i>
Modérément satisfaisant (MS)	<i>Certaines lacunes ont été relevées et la qualité de la conception et de la mise en œuvre du suivi-évaluation répond plus ou moins aux attentes.</i>
Modérément insatisfaisant (MU)	<i>Des lacunes importantes ont été relevées et la qualité de la conception du suivi-évaluation ou de la mise en œuvre du suivi-évaluation quelque peu inférieure aux attentes.</i>
Insatisfaisant (U)	<i>Des lacunes majeures ont été relevées et la qualité de la conception du suivi-évaluation ou de la mise en œuvre du suivi-évaluation était nettement inférieure aux attentes.</i>
Très insatisfaisant (HU)	<i>Des lacunes graves ont été relevées dans la conception et la mise en œuvre du suivi-évaluation.</i>
Impossible à évaluer (UA)	<i>Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la conception et de la mise en œuvre du suivi-évaluation.</i>

Barème de notation de la durabilité

Notations	Description
Probable (L)	<i>Il y a peu ou pas de risques pour la durabilité.</i>
Modérément probable (ML)	<i>Il y a des risques modérés pour la durabilité.</i>
Modérément improbable (MU)	<i>Il y a des risques élevés pour la durabilité.</i>
Improbable (U)	<i>Il y a des risques graves pour la durabilité.</i>
Impossible à évaluer (UA)	<i>Il n'est pas possible d'évaluer l'incidence et l'ampleur des risques pour la durabilité.</i>

Appendice 5. Tableau du cofinancement du FEM (USD)

Cofinancement	Montant à la planification	Montant total indiqué dans le rapport sur l'exécution du projet 2020	Montant réel concrétisé au 30 juin 2021 (Rapport sur l'exécution du projet 2021)	Taux d'exécution (%)
Projet d'appui à la sécurité alimentaire LouMaKaf	9 769 939	5 126 450	9 769 939	100 %
Agence nationale de la grande muraille verte	3 068 656	1 250 340	3 068 656	100 %
Projet d'appui aux filières agricoles-E	3 321 254	66 425	3 321 254	100 %
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel	4 225 390	2 330 370	4 225 390	100 %
Projet d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural	4 022 146	201 107	4 022 146	100 %
Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	200 000	180 000	180 000	90 %
Agronomes et vétérinaires sans frontières	-	2 261 330	2 261 330	100 %
Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel	-	960 900	960 900	100 %
TOTAL	24 607 385	12 376 922	27 809 615	113 %

Sources: FAO, Unité de coordination du projet. Rapport sur l'exécution du projet. (juin 2020) et rapport sur l'exécution du projet. (juin 2021).

Appendice 6. Matrice d'évaluation du projet

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
1. Pertinence/cohérence			
Les résultats du projet ont-ils été conformes: i) aux domaines spécifiques et stratégies de programme opérationnelles du FEM; ii) aux priorités nationales et au Cadre de programmation par pays de la FAO?	Niveau de conformité entre les résultats du projet avec les stratégies de programme opérationnelles du FEM, les priorités nationales et le Cadre de programmation par pays de la FAO.	Apprécie l'adéquation du projet aux besoins et priorités nationales et à ceux du FEM et de la FAO ainsi que la cohérence entre les actions proposées et l'atteinte des résultats visés. Elles sont évaluées depuis la phase de conception jusqu'à la fin de la mise en œuvre pour voir si le projet s'est adapté aux changements de contexte si nécessaire.	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
La conception du projet a-t-elle été appropriée pour produire les résultats escomptés?	Niveau de la qualité de la conception du projet.		
Quel est le degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels puis acteurs de mise en œuvre)?	Degré de cohérence des synergies entre les acteurs.		
La pertinence du projet a-t-elle changé depuis sa conception du fait de nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux affectant la pertinence des objectifs et des objectifs initiaux du projet?	Niveau de flexibilité/d'adaptabilité du projet par rapport au contexte pendant la mise en œuvre.		
Quel est le degré de cohérence entre le programme et sa théorie du changement, indicateurs, résultats attendus/accomplis?	Alignement/interdépendance entre le projet, la théorie du changement, les indicateurs et les résultats attendus.		
Quelle est la valeur ajoutée tirée de la combinaison de plusieurs interventions au sein d'un seul et même programme? (Par rapport à des investissements de même niveau à travers des alternatives similaires)	Effets positifs tirés de la combinaison de plusieurs interventions.		

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
2. Efficacité			
<p>Dans quelle mesure les interventions de la FAO ont-elles contribué à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en facilitant l'utilisation des informations agro-climatiques et l'adoption de pratiques d'adaptation au changement climatique par les producteurs agro-sylvo-pastoraux; 2. en améliorant la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au changement climatique en intégrant dans les politiques, programmes et projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au changement climatique? <p>Dans quelle mesure le résultat réel du projet correspond-il aux effets escomptés?</p> <p>Quel est le niveau d'atteinte des résultats au niveau de chaque produit?</p> <p>Quelle est la contribution du projet aux avantages mondiaux pour l'environnement à partir des outils de suivi?</p> <p>Effet 1.1: Dans quelle mesure les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Situation de la mise en œuvre des activités 2. Pourcentage de réalisation des produits 3. Pourcentage de réalisation des effets 4. Pourcentage de réalisation des impacts 5. Liste des facteurs ayant favorisé ou défavorisé la mise en œuvre et l'atteinte des résultats 	<p>Évalue et analyse le niveau de réalisation des activités, d'atteinte des résultats et des objectifs du projet.</p> <p>Analyse les facteurs qui ont contribué ou entravé la mise en œuvre et l'atteinte des résultats, effets et impact.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
<p>climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au changement climatique ont-elles été renforcées et systématisées? Dans quelle mesure des innovations/pratiques d'ACC pouvant être élargies à plus grande échelle ont-elles été identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées?</p> <p>Effet 2.1: Dans quelle mesure les informations agro-climatiques, les innovations et les pratiques d'adaptation au changement climatique sont-elles utilisées/adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux?</p> <p>Effet 2.2: Dans quelle mesure les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux champs-écoles ont-ils augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC et des informations agro-météorologiques et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux?</p> <p>Effet 3.1: Dans quelle mesure la dimension d'ACC est-elle intégrée dans les politiques, stratégies et programmes passant d'une réponse réactive à une approche proactive?</p> <p>Effet 3.2: Dans quelle mesure le fonds national de résilience climatique a-t-il été mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local?</p>			

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
3. Efficience			
Dans quelle mesure la FAO a-t-elle assuré l'identification des projets, la préparation du concept, l'évaluation, la préparation, l'approbation et le démarrage, la supervision? Dans quelle mesure les risques ont-ils été identifiés et gérés?	Délai entre l'identification, la préparation de la note conceptuelle, l'évaluation, l'approbation et le démarrage. Degré d'implication et de participation des parties prenantes dans la phase de préparation, d'identification et de supervision.	Effectue l'appréciation globale de la mise en œuvre et de la coordination du projet, des synergies, des partenaires, des cadres de concertation, des outils et procédures de gestion administratives, financières, de passation des marchés, etc. Évalue dans quelle mesure les ressources déployées (temps, ressources humaines, matérielles, financières) justifient les résultats atteints: analyse du rapport coût/efficacité.	Méthodes/techniques: <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations Informateurs: <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
Dans quelle mesure l'agence responsable de la mise en œuvre s'est-elle acquittée efficacement de son rôle et de ses responsabilités liées à la gestion et à l'administration du projet? (Distinguer le rôle de la FAO en tant que responsable de la mise en œuvre des activités du projet et en tant qu'entité d'exécution)	Qualité du mécanisme de coordination, supervision, de mise en œuvre du projet et de suivi. Degré de synergies et de partenariat avec les acteurs et projets existants. Nombre de mission de supervision/suivi. Existence de manuel des procédures, de modèle de rapports. Degré d'assistance technique des partenaires de mise en œuvre.		
Quel est le degré d'efficience de la FAO dans l'exécution des procédures du projet?	Délais des procédures administratives, financières, de passation des marchés et d'exécution des marchés.		
Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente par rapport à la mobilisation et l'utilisation des ressources?	Nombre de cofinancements. Pourcentage de mobilisation des ressources de cofinancement.		
Dans quelle mesure le projet a-t-il cherché à innover en proposant des approches nouvelles facilitant sa mise en œuvre?	Leçons tirées des expériences antérieures. Liste des initiatives innovantes facilitant la mise en œuvre du projet vers l'atteinte des résultats.		
Quel est le degré de communication entre les parties prenantes du projet au niveau des acteurs institutionnels et au niveau des acteurs de mise en œuvre?	Degré de fonctionnement des cadres de concertation mis en place au niveau national, régional et local (Comité de pilotage, comités locaux, comités régionaux, etc.). Niveau d'harmonisation et de synergies entre les acteurs.		
Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet au regard des	Liste des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre en relation avec les		

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
relations acteurs institutionnels/acteurs de mise en œuvre?	partenaires institutionnels et les acteurs de mise en œuvre.		
4. Durabilité			
Les résultats du projet sont-ils durables, quelle est la probabilité que ces derniers perdurent au-delà de la clôture du projet?	Stratégie de sortie du projet? Quelles mesures les bénéficiaires ont-ils pris pour continuer après le projet? Niveau d'adoption des bonnes pratiques ou innovations diffusées par le projet. Niveau d'intégration dans les politiques et programmes des technologies, pratiques et instruments diffusés par le projet.	Évalue le degré d'appropriation et de pérennité du projet par les partenaires et par les groupes cibles. Apprécie dans quelle mesure le projet a créé les conditions qui permettront aux résultats atteints et aux changements induits de perdurer.	Méthodes/techniques: <ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire (Document de projet, Rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) Entretiens individuels Entretien en groupe Visites des réalisations Triangulation des informations
Quels sont les principaux risques et éléments susceptibles d'affecter la durabilité des bénéfices tirés par le projet?	Liste des risques au plan technique, politique, institutionnel, environnemental et social pouvant affecter la durabilité des résultats du projet.	Évalue dans quelle mesure les acteurs locaux sont à même d'assurer la durabilité des réalisations.	Informateurs: <ul style="list-style-type: none"> Différents rapports Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> Équipe du commanditaire (FAO) Personnel de gestion: équipe de gestion du projet Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
Dans quelle mesure les bénéfices tirés par le projet ont-ils été élargis à plus grande échelle au niveau institutionnel?	Nombre de résultats, bonnes pratiques, innovations qu'il est possible d'élargir à plus grande échelle par les bénéficiaires ou par d'autres projets.	Analyse le niveau de mise en place des conditions et facteurs favorables à la durabilité.	
Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre de la covid-19 pour limiter les effets de la pandémie sur les activités du projet?	Liste des mesures mises en place.		
Quels sont les mécanismes potentiels de répliation au niveau des pays de la sous-région (du fait du mandat de résilience du bureau régional)?	Liste des résultats pouvant être élargis à plus grande échelle. Liste des conditions pour l'élargissement à plus grande échelle des résultats.		

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
5. Éléments affectant la performance			
<p>Suivi-évaluation</p> <p>Le plan de suivi-évaluation adopte-t-il une approche pratique et suffisante dans sa mise en œuvre?</p> <p>Le système de suivi-évaluation a-t-il fonctionné conformément au plan de suivi-évaluation? Les informations ont-elles été collectées de manière systématique en utilisant les méthodes appropriées?</p> <p>Les informations tirées du système de suivi-évaluation ont-elles été utilisées de manière appropriée dans les processus de prise de décisions?</p>	<p>Existence d'un système de suivi-évaluation fonctionnel.</p> <p>Ressources humaines et financières allouées au suivi-évaluation.</p> <p>Nombre, fréquence et délais des rapports soumis.</p> <p>Caractère SMART (spécifique, mesurable, accessible, réaliste, limité dans le temps) des indicateurs.</p> <p>Dispositif de collecte des données.</p> <p>Existence d'une base de données sur les bénéficiaires et les cibles atteints.</p>	<p>Analyse la qualité, la pertinence, l'utilisation et l'efficacité du système et des outils de suivi-évaluation.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
<p>Engagement des parties prenantes</p> <p>D'autres acteurs tels que la société civile, la population autochtone ou le secteur privé ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet et quel en a été l'effet sur les résultats du projet?</p>	<p>Niveau d'implication et de participation des acteurs dans toutes les étapes du cycle du projet.</p> <p>Valeur ajoutée tirée de la participation et de l'implication des parties prenantes.</p>	<p>Évalue le niveau d'implication des partenaires dans la mise en œuvre du projet.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
			<ul style="list-style-type: none"> • Visites des réalisations • Triangulation des informations Informateurs: <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet, ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
<p>Garanties environnementales et sociales</p> <p>Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet?</p> <p>La classification initiale des risques liés aux garanties environnementales et sociales du projet est-elle encore pertinente?</p> <p>Le projet a-t-il aidé les bénéficiaires à s'adapter au changement climatique?</p>	<p>Situation de la prise en compte de l'environnement dans le Document de projet.</p> <p>Existence d'indicateur sensible aux aspects environnementaux.</p> <p>Liste des mesures environnementales mises en œuvre.</p> <p>Classification actuelle des risques liés aux garanties environnementales et sociales du projet.</p> <p>Liste des résultats atteints contribuant à la résilience des populations.</p>	<p>Analyse de la prise en compte de la dimension environnementale.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO)

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
<p>Genre et inclusion sociale</p> <p>Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet? Le projet a-t-il été mis en œuvre en garantissant une participation et des bénéfices équitables entre les sexes?</p>	<p>Situation de la prise en compte des femmes, des jeunes, personnes en situation de handicap, etc., dans le Document de projet.</p> <p>Existence de résultats, objectifs et indicateurs sensibles au genre.</p> <p>Niveau d'implication des femmes, des jeunes, personnes en situation de handicap dans les concertations, consultations, formation.</p> <p>Liste des résultats atteints ciblant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Analyse le niveau d'intégration du genre, des populations vulnérables.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
			gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
<p>Cofinancement</p> <p>Dans quelle mesure le cofinancement attendu s'est-il matérialisé et cela a-t-il affecté les résultats?</p>	<p>Liste des cofinancements.</p> <p>Prévision et réalisations des cofinancements par bailleur.</p> <p>Liste des activités réalisés et résultats atteints grâce au cofinancement.</p>	<p>Analyse le montage financier et son incidence sur le déroulement du projet.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
<p>Progression vers les impacts</p> <p>Dans quelle mesure les progrès mis en évidence peuvent-ils être attribués au projet?</p> <p>Y a-t-il eu des preuves de:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réduction de stress environnemental en matière d'adaptation; 2. de changement de statut environnemental; 	<p>Degré de contribution du projet aux impacts attendus du projet au plan de la résilience au changement climatique, d'intégration des pratiques d'adaptation dans les politiques, d'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus.</p>	<p>Analyse la relation de causes à effets entre les activités du projet et les résultats observés sur le terrain.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p>

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
<p>3. de changement dans le cadre politique / juridique / réglementaire?</p> <p>Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver les futurs progrès en termes d'impact?</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet
<p>Gestion des savoirs</p> <p>Comment le projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, leçons apprises et expériences?</p> <p>Dans quelle mesure les produits et activités de communication sont-ils susceptibles de soutenir la durabilité et l'élargissement à plus grande échelle des résultats?</p>	<p>Existence d'un dispositif de capitalisation et de communication fonctionnel.</p> <p>Liste des documents de capitalisation des produits.</p> <p>Supports de communication et de diffusion des documents de capitalisation élaborés.</p> <p>Nombre d'acteurs touchés.</p>	<p>Analyse le système de capitalisation et de partage des bonnes pratiques et leçons apprises du projet.</p>	<p>Méthodes/techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire (Document de projet, rapport sur l'exécution du projet, rapports, études, outil de suivi, etc.) • Entretiens individuels • Entretien en groupe • Visites des réalisations • Triangulation des informations <p>Informateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents rapports • Acteurs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Équipe du commanditaire (FAO) ○ Personnel de gestion: équipe de gestion du projet ○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif

Questions d'évaluation	Sous-questions/indicateurs	Commentaire	Méthodes/informateurs
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Autres partenaires d'exécution: directions régionales/services déconcentrés, organisations non gouvernementales, organisations paysannes ○ Projets/programmes similaires exécutés dans les mêmes zones du projet

Bureau de l'évaluation
evaluation@fao.org
www.fao.org/evaluation/fr/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie